

AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Rapport financier semestriel au 30 juin 2022



SOMMAIRE

Message d'Estelle Brachlianoff	4	5 - ETATS FINANCIERS	45
1 - CHIFFRES CLÉS – INFORMATION FINANCIÈRE SELECTIONNÉE.....	5	5.1 Comptes consolidés intermédiaires résumés - 30 juin 2022	46
2 - FACTEURS DE RISQUES	7	5.1.6 Notes Annexes aux comptes consolidés	55
2.1 Description des facteurs de risques	8	5.1.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022.....	93
3 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	13	6 - CAPITAL ET ACTIONNARIAT	95
3.1 Composition du conseil d'administration	14	6.1 Informations sur le capital et données boursières.....	96
3.2 Plans d'intéressement long terme	15	6.2 Actionariat de Veolia Environnement	99
3.3 Participations des mandataires sociaux et des dirigeants au capital.....	16	6.3 Politique de distribution des dividendes	99
4 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	17	7 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	101
4.1 Intégration Suez.....	18	7.1 Procédures judiciaires et arbitrage.....	102
4.2 Faits marquants de la période.....	20	7.2 Documents accessibles au public	104
4.3 Informations comptables et financières.....	25	7.3 Contrôleurs légaux des comptes.....	104
4.4 Financement.....	36	7.4 Personne responsable de l'amendement du document d'enregistrement universel.....	105
4.5 Autres éléments.....	40	7.5 Table de concordance.....	106
4.6 Annexes.....	41		
4.7 Evénements récents depuis le dépôt du document d'enregistrement universel	43		



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 4 août 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'Autorité des marchés financiers conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent amendement actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2022 sous le numéro D.22-0328.

Un tableau de correspondance est fourni dans le présent amendement [chapitre 7], afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mise à jour ou modifiées

Message d'Estelle Brachlianoff

Estelle Brachlianoff, Directrice Générale du Groupe, a déclaré : « *Veolia réalise à nouveau de très bonnes performances au cours du premier semestre, avec un deuxième trimestre qui suit la même trajectoire positive que celle du premier trimestre. L'intégration des activités de Suez depuis mi-janvier s'est faite dans d'excellentes conditions et porte déjà ses fruits. Leur contribution en termes de chiffre d'affaires et de synergies est à la hauteur de nos attentes et confirme le bien-fondé de cette acquisition. Ces très bons résultats, qui ont également bénéficié de la poursuite du pilotage strict de nos dépenses, permettent de confirmer pleinement nos objectifs pour 2022.*

Veolia, leader mondial de la transformation écologique, continue de bénéficier des bonnes tendances de ses marchés grâce à ses offres à forte valeur ajoutée, répondant parfaitement aux attentes environnementales grandissantes de nos clients. La solidité, la capacité d'adaptation et la pertinence de son positionnement stratégique lui permettent ainsi de faire face au contexte macroéconomique et géopolitique incertain avec confiance »

1

**CHIFFRES CLÉS –
INFORMATION FINANCIÈRE
SELECTIONNÉE**

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021	31/12/2020 retraité⁽⁵⁾
Chiffre d'affaires	20 195,6	28 508,1	13 645,1	26 009,9
EBITDA	2 952,7	4 233,8	2 080,7	3 640,8
EBIT courant	1 475,0	1 765,7	900,7	1 242,0
Résultat Net Courant part du Groupe	527,6	895,8	515,5	381,8
Capacité d'autofinancement	2 201,7	3 213,2	1 646,7	2 892,8
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence ⁽¹⁾	1 184,2	1 317,5	739,8	919,5
Résultat Net part du Groupe	236,0	404,3	300,5	88,8
Dividendes versés ⁽²⁾	688,0	397,0	397,0	277,1
Dividende par action versé au cours de l'exercice <i>(en euros)</i>	1,00	1,00	0,70	0,70
Total actif	72 188,2	53 077,3	46 643,4	45 363,9
Endettement financier net ⁽³⁾	22 352,9	9 532,2	13 766,5	13 216,8
Investissements industriels (y-compris nouveaux actifs financiers opérationnels) ⁽⁴⁾	-1 585,0	-2 528,2	-972,3	-2 387,3
Free Cash-Flow Net ⁽⁵⁾	-303,5	1 340,5	270,6	507,5

(1) Le résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence n'inclut pas les plus ou moins-values de cessions financières comptabilisées en résultat financier.

(2) Dividendes versés par la société mère.

(3) L'endettement financier net représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) qui inclut la dette locative IFRS 16, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des actifs liquides et des actifs liés au financement et y compris réévaluation des dérivés de couverture de la dette. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

(4) Investissements industriels bruts (hors activités non poursuivies).

(5) Le free cash-flow net correspond au free cash-flow des activités poursuivies i.e. à la somme de l'EBITDA, des dividendes reçus, de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel, de la capacité d'autofinancement financière, moins les frais financiers nets, les investissements industriels nets, les impôts payés, les dépenses de renouvellement, les charges de restructuration et les autres charges non courantes.

(*) Cf. section 4.6.1 infra pour plus de détails sur le retraitement.

FACTEURS DE RISQUES

Au vu des informations disponibles à la date de publication du présent amendement du document d'enregistrement universel 2021, la matrice des risques publiée dans le document d'enregistrement universel 2021 déposé le 21 avril 2022 reste inchangée avec les mêmes catégories de risques, mêmes niveaux d'impact et de probabilité d'occurrence.

En outre, le comité exécutif de Veolia Environnement s'est réuni en avril 2022 en comité des risques. Au cours de cette séance, la nouvelle cartographie des risques du Groupe a été présentée.

Le Groupe a identifié certains risques, maîtrisés à ce stade, mais qui requièrent une vigilance particulière (risque de change, risque de liquidité, risques liés aux variations de prix de l'énergie, des consommables et des matières premières). Toutefois certains risques présentés au chapitre 2.2.2 du document d'enregistrement universel 2021 sont exacerbés à l'aune du contexte mondial actuel.

2.1 Description des facteurs de risques

2.1.1 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL LE GROUPE OPERE

Risques économiques

Identification du risque

Effets potentiels pour le Groupe	Risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La diminution des investissements par des clients ▪ La tension sur les prix de vente des services ▪ La baisse des volumes de vente ▪ Le non-paiement ou les délais de paiement de clients ▪ La remise en cause de l'équilibre économique de contrats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques de contrepartie liés aux activités opérationnelles ▪ Risques de change ▪ Risques liés aux variations de prix de l'énergie, des consommables et des matières premières ▪ Risques de liquidité

Description du risque

La situation économique générée par la crise sanitaire liée au Covid-19 tend à se résorber, notamment par l'accessibilité des vaccins et la diminution de cas et des létalités dues à l'émergence de nouveaux variants, dont l'Omicron. Cependant, les tensions géopolitiques actuelles risquent de fortement impacter l'économie mondiale.

Dans ce contexte très incertain, la croissance de l'économie mondiale devrait être impactée, passant de 5,9 % en 2021 à 2,9% en 2022.

Du fait de l'augmentation du prix de l'énergie et des ruptures d'approvisionnement, exacerbés par les tensions géopolitiques, l'inflation est plus élevée et plus généralisée que prévu. Les perspectives de croissance ont également été impactées par le repli du

secteur immobilier chinois et la reprise plus lente que prévu de la consommation privée.

Le ralentissement économique que connaissent de nombreux pays et la conséquence sur les échanges commerciaux mondiaux continueront d'avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique mondiale, tant que la production, les investissements, les chaînes d'approvisionnement et les dépenses de consommation seront affectés, impactant ainsi l'activité du Groupe et celle de ses clients et contreparties.

Certains métiers du Groupe (essentiellement l'activité déchets) sont sensibles à ce type de chocs économiques, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes sur les résultats du Groupe.

La résilience du Groupe à un ralentissement économique mondial est gérée au travers des actions de maîtrise de la dette, de la gestion active des efforts d'efficacité, d'un pilotage des investissements et de la performance du Groupe.

Veolia opère dans un portefeuille d'activités, de *business models* et de géographies, ce qui favorise sa résilience à d'éventuels chocs économiques. Afin d'anticiper une telle conjoncture économique, des initiatives ont été prises dans un contexte de conditions de marché favorables.

Depuis 2020, le Groupe a poursuivi les travaux de la cellule d'anticipation afin d'évaluer les impacts sanitaires et économiques. L'objectif est de mettre en place, en fonction de la cinétique et des phases de la crise par pays, des processus opérationnels dédiés. Dans le cadre de l'adaptation du programme stratégique Impact 2023, des études de prospective ont été réalisées (collaboration entre la direction des risques et la direction de la stratégie et de l'innovation), afin de mesurer la résilience des pays aux risques économiques, dans le but d'évaluer les conséquences de la Covid-19 sur l'environnement des affaires.

Dans le prolongement de la gestion prudente de sa liquidité liée aux incertitudes économiques en 2020, le Groupe a poursuivi cette politique en 2021. La seule échéance obligataire de l'année 2021 (0,6 milliard

d'euros remboursés en janvier 2021) avait été refinancée par anticipation fin 2020. En complément le Groupe a émis une nouvelle dette obligataire à 6 ans pour 0,7 milliard d'euros en janvier 2021, ainsi qu'une nouvelle dette hybride pour 0,5 milliard d'euros en novembre 2021. Par ailleurs le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 2,5 milliards d'euros en octobre 2021, dans le cadre de l'opération de rapprochement avec Suez. Le Groupe dispose enfin d'un programme de billets de trésorerie de 6 milliards d'euros et de lignes de crédit non tirées pour 4 milliards d'euros. Sa liquidité brute s'élève ainsi à 15,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 10,7 milliards d'euros fin 2020), et sa liquidité nette à 6,2 milliards d'euros (contre 2,9 milliards d'euros).

Par ailleurs, le Groupe poursuit ses actions d'efficacité avec un engagement fort d'économies dans le programme stratégique. Les synergies et leviers d'efficacité sont anticipés dans les projets d'investissement. Enfin, le pilotage des Capex et le suivi de la performance financière sont assurés à travers des revues mensuelles d'activité entre les *Business Units* et le siège.

2.1.2 RISQUES OPERATIONNELS

Risques liés à la sélection et l'intégration des acquisitions

Identification du risque

Effets potentiels pour le Groupe	Risques corrélés
<ul style="list-style-type: none">▪ La difficulté à remporter de nouvelles parts de marché▪ La pression concurrentielle de certains secteurs▪ La performance opérationnelle des sites	<ul style="list-style-type: none">▪ Risques de disponibilité des compétences▪ Risques liés aux biens matériels et immatériels, et systèmes d'information

Description du risque

Le Groupe se développe sur une croissance organique et externe par le biais d'acquisitions. La procédure d'intégration et celle relative à la revue des projets majeurs permettent d'anticiper les risques liés aux projets de fusion ou d'acquisition. La performance opérationnelle et financière des sociétés acquises pourrait dévier des prévisions, ce risque étant présent dès l'étape initiale de sélection des projets.

Ces acquisitions pourraient engendrer certains risques de synergie avec les nouvelles sociétés acquises, en particulier dans l'intégration du personnel, l'adéquation des systèmes d'information pouvant entraîner des difficultés à réaliser les économies escomptées.

Projet de rapprochement Veolia – Suez

Le 7 janvier 2021, le Groupe a annoncé avoir adressé au Conseil d'administration de Suez, la proposition d'offre publique qu'il avait l'intention de déposer sur les 70,1 % du capital de Suez qui n'étaient pas en sa possession. Cette proposition formelle décrivait l'ensemble des éléments du projet industriel, du projet social et des conditions financières que Veolia devait proposer lors du dépôt effectif de l'offre.

Veolia et Suez ont signé le 14 mai 2021 un accord de rapprochement afin de permettre à Veolia de créer le champion mondial de la transformation écologique grâce à une équipe dirigeante solide, un chiffre d'affaires post-fusion d'environ 37 milliards d'euros incluant des actifs stratégiques, ainsi que des synergies industrielles permettant une création de valeur significative partagée, entre les parties prenantes. Ce rapprochement aura un impact unique et durable pour les salariés, dont l'implication reste primordiale pour une intégration réussie.

Le 20 juillet 2021, l'AMF a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat visant les actions de Suez déposé le 30 juin par Veolia et l'offre publique d'achat a été clôturée le 10 janvier 2022, à la suite de quoi

Suez a été retirée de la cote le 18 février 2022. Le projet a obtenu 17 autorisations de la part des autorités de la concurrence concernées. Le 21 décembre 2021, l'autorité de la concurrence et des marchés britannique (*Competition and Markets Authority - CMA*) a déclenché une enquête approfondie et cette procédure est toujours en cours.

L'acquisition de Suez, bien que majeure, fait partie des nombreuses autres acquisitions effectuées par le Groupe. Les risques portés par cette acquisition sont les risques classiquement suivis, à savoir : (i) les hypothèses sous-jacentes aux plans d'affaires soutenant les évaluations peuvent s'avérer inexactes, notamment en ce qui concerne les synergies et la demande commerciale prévues ; (ii) les performances attendues dans la prise en compte du nouveau périmètre pourraient ne pas être atteintes ; (iii) le transfert de responsabilité des sociétés acquises ou fusionnées pourrait impacter négativement le Groupe ; (iv) les synergies attendues des sociétés acquises ou fusionnées pourraient se matérialiser dans des délais plus longs qu'anticipé ; (v) l'adhésion des nouveaux collaborateurs et la rétention d'employés, des sociétés acquises ou fusionnées pourraient être plus difficiles qu'anticipé ; (vi) certains cocontractants pourraient mettre fin à des relations contractuelles préexistantes, ; (vii) la transaction entraîne des risques fiscaux (y compris ceux liés aux cessions).

Le 16 juin 2022, le Groupe a fait part à l'autorité de la concurrence britannique, la CMA, de son intention de céder l'intégralité des activités de déchets de Suez au Royaume-Uni. Cette décision vise à mettre fin au processus d'analyse par la CMA des effets du rapprochement sur le marché britannique en cours depuis plus de 16 mois. Le Groupe fait ainsi le choix de se consacrer pleinement au développement du champion mondial de la transformation écologique en particulier via l'intégration et la création des synergies attendues avec les activités Suez acquises

Le Groupe met en œuvre une stratégie intégrée d'acquisition, et renforce son dispositif de sélection et d'intégration des acquisitions (procédures, formations, etc.).

Le processus de fusion et d'acquisition est une démarche stratégique pour le Groupe. Les projets d'acquisition résultent d'une analyse individuelle pour chaque *Business Unit* de l'opportunité de croître de manière externe au regard des enjeux de croissance de son activité, de son marché potentiel, de son environnement concurrentiel, et d'un examen de cibles potentielles.

Les projets d'acquisition sont soumis à la revue et à l'approbation de comités d'engagement Pays, Zone, Groupe en fonction de seuils financiers, notamment d'investissement. Ces projets font l'objet de revues systématiques et complètes (stratégiques, techniques, opérationnelles, financières, juridiques, humaines, éthiques, etc.) au cours desquelles l'ensemble des risques sont analysés et évalués. Les procédures liées au développement ont été renforcées pour détailler, tant en amont qu'en aval, les modalités d'acquisitions.

Par ailleurs, une procédure d'intégration des acquisitions et de suivi post-acquisition a été établie et publiée sur l'intranet du Groupe. Des audits post-acquisition sont réalisés afin de permettre un meilleur suivi des projets approuvés par les comités d'engagement et de favoriser le partage d'expérience au sein du Groupe. Pour les projets qui ne rempliraient

pas les objectifs du *business plan* initial, des plans d'action sont établis et les nouveaux investissements sont différés dans la *Business Unit* concernée.

Enfin, des bonnes pratiques sur l'identification et l'intégration de cibles ont été établies à partir des retours d'expérience, dans le cadre du centre d'excellence *Business Development* (2018). Leur partage au sein de la communauté des directeurs du développement contribue à l'appropriation des enjeux liés aux acquisitions par les équipes opérationnelles dans les phases amont et aval des acquisitions.

Projet de rapprochement Veolia – Suez

Le contexte et les motifs de l'opération, ainsi que les termes et conditions de l'offre publique d'acquisition, sont décrits dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF et disponible sur le site internet de Veolia dédié au projet de rapprochement (www.suez-merger.veolia.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'acquisition et, le cas échéant, de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Veolia, Suez et l'opération envisagée.

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Composition du conseil d'administration

3.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPEL DE LA COMPOSITION DE SES COMITES

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 15 juin 2022 a notamment renouvelé le mandat d'administrateur de M. Antoine Frérot et a nommé en qualité d'administratrice Mme Estelle Brachlianoff pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le conseil d'administration du 10 janvier 2022 ayant acté la dissociation des fonctions de président et de directeur général à compter du 1^{er} juillet 2022, M. Antoine Frérot a été reconduit en qualité de président du conseil d'administration et Mme Estelle Brachlianoff a pris sa succession à la direction générale de la Société à compter de cette date.

Par ailleurs, Mme Agata Mazurek-Bąk a été nommée par cette même assemblée générale en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires et M. Romain Ascione en qualité de remplaçant.

À la date du dépôt du présent Amendement, le conseil d'administration de la Société se compose de treize administrateurs (dont deux administrateurs représentant les salariés, l'administratrice représentant les salariés actionnaires et six administratrices) et un censeur.

	Indépendance	Date de nomination du 1 ^{er} mandat	Échéance du mandat
Antoine Frérot <i>président du conseil d'administration</i>		7 mai 2010	AG 2026
Estelle Brachlianoff <i>directrice générale</i>		15 juin 2022	AG 2026
Louis Schweitzer <i>vice-président</i>		30 avril 2003	AG 2023
Maryse Aulagnon <i>administratrice référente</i>	♦	16 mai 2012	AG 2023
Pierre-André de Chalendar	♦	22 avril 2021	AG 2025
Isabelle Courville	♦	21 avril 2016	AG 2024
Clara Gaymard	♦	22 avril 2015	AG 2023
Marion Guillou	♦	12 décembre 2012	AG 2025
Franck Le Roux ^{(1)⊕}		15 octobre 2018	Octobre 2022
Agata Mazurek-Bąk ^{(1)*}		15 juin 2022	AG 2026
Pavel Páša ^{(1)⊕}		15 octobre 2014	Octobre 2022
Nathalie Rachou	♦	16 mai 2012	AG 2024
Guillaume Texier	♦	21 avril 2016	AG 2024

⊕ Administrateur représentant les salariés.

* Administratrice représentant les salariés actionnaires.

♦ Indépendance au sens des critères du code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le conseil d'administration.

(1) Administrateur/administratrice représentant les salariés et les salariés actionnaires non comptabilisé(e) pour établir les pourcentages d'indépendance en application de l'article 9.3 du code AFEP-MEDEF.

Les cinq comités du conseil d'administration sont composés comme suit :

- **comité des comptes et de l'audit** : Mme Nathalie Rachou (Présidente), Mme Isabelle Courville, M. Franck Le Roux, Mme Agata Mazurek-Bąk et M. Guillaume Texier ;
- **comité des nominations** : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Pierre-André de Chalendar, Mme Isabelle Courville et M. Antoine Frérot ;

- **comité des rémunérations** : Mme Maryse Aulagnon (Présidente), Mme Marion Guillou, M. Franck Le Roux et M. Louis Schweitzer ;
- **comité recherche, innovation et développement durable** : Mme Isabelle Courville (Présidente), Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou, M. Pavel Páša et M. Guillaume Texier ;
- **comité de la raison d'être** : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Pierre-André de Chalendar, Mme Isabelle Courville, M. Antoine Frérot, M. Franck Le Roux et Mme Nathalie Rachou.

3.2 Plans d'intéressement long terme

3.2.1 REMUNERATION DE LONG TERME 2022

Dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire de Veolia Environnement du 15 juin 2022 (25^e résolution), le conseil d'administration a décidé, le 2 août 2022, sur proposition de son comité des rémunérations, d'attribuer à un groupe d'environ 550 bénéficiaires incluant des collaborateurs issus de Suez et composé de cadres dirigeants, de hauts potentiels et de contributeurs clés du Groupe, 1 461 804 actions de performance (soit environ 0,21% du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,35 % du capital).

Dans ce cadre, 21994 actions de performance ont été attribuées à Mme Estelle Brachlianoff, en sa qualité de directrice générale, (soit environ 0,003 % du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,02 % du capital).

Les caractéristiques détaillées et les conditions de performance de ce plan d'actions de performance figurent dans la section 3.4.3 (p. 163 et suivantes) du Document d'Enregistrement Universel 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de l'autorisation précitée de l'assemblée générale extraordinaire de Veolia Environnement du 15 juin 2022 (25^e résolution), le conseil d'administration a décidé, le 15 juin 2022, sur proposition de son comité des rémunérations, d'attribuer 145 200 actions gratuites à certains salariés du Groupe afin de prendre en compte leur exceptionnelle contribution à l'acquisition du groupe Suez, finalisée en début d'année 2022. L'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence de 3 ans.

3.2.2 ACTIONS DEFINITIVEMENT ACQUISES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIONS DE PERFORMANCE 2019

Dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale de Veolia Environnement du 18 avril 2019, le conseil d'administration a décidé, le 30 avril 2019, sur proposition de son comité des rémunérations, d'attribuer :

- à environ 450 bénéficiaires incluant des cadres dirigeants, des collaborateurs à haut potentiel et des contributeurs clés du Groupe, 1 131 227 actions de performance, soit environ 0,20 % du capital social à cette date.

Dans ce cadre, il a été attribué initialement 47 418 actions de performance à M. Antoine Frérot, en sa qualité de Président-directeur général (soit environ 0,01 % du capital social pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,04 % du capital social).

Par ailleurs, il a été attribué aux autres bénéficiaires salariés 1 083 809 actions de performance (soit 0,19 % du capital social représentant une valorisation en juste valeur selon la norme IFRS 2 de 18 576 486 euros) réparties comme suit entre les catégories de ces bénéficiaires :

- positions clés (227 bénéficiaires incluant le comité exécutif et le comité de direction) : 748 809 actions de performance (soit 0,13 % du capital social) ;
- hauts potentiels (102 bénéficiaires) : 178 000 actions de performance (soit 0,03 % du capital social) ;
- contributeurs clés (99 bénéficiaires) : 157 000 actions de performance (soit 0,03 % du capital social).

L'acquisition définitive de ces actions de performance est soumise aux conditions suivantes :

- une condition de présence jusqu'au terme de la période d'acquisition de trois ans, soit à l'échéance le 1^{er} mai 2022 ; et
- les conditions de performance liées à la réalisation des critères internes et externes suivants :
 - un critère économique ;
 - un critère boursier ;
 - des critères de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

M. Antoine Frérot, en sa qualité de Président-directeur général, agissant dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le conseil d'administration du 30 avril 2019, a constaté, le 2 mai 2022, (i) l'expiration le 1^{er} mai 2022 de la période d'acquisition des droits aux actions de performance attribuées, (ii) la réalisation à 100 % des conditions de performance susvisées et (iii) au regard des conditions prévues par le règlement du Plan et compte tenu des ajustements susvisés des droits, l'acquisition définitive de 846 450 actions par 380 bénéficiaires (dont 40 940 actions par M. Antoine Frérot).

Les caractéristiques détaillées et les conditions de performance de ce plan d'actions de performance figurent dans la section 3.4.3 (p. 163 et suivantes) du Document d'enregistrement universel 2021 de la Société.

3.3 Participations des mandataires sociaux et des dirigeants au capital

3.3.1 OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES VEOLIA ENVIRONNEMENT

Le tableau ci-dessous détaille les opérations sur les titres de Veolia réalisées entre le 21 avril 2022 et la date du dépôt du présent Amendement par les membres du comité exécutif de la Société. À la connaissance de la Société, aucune autre opération d'achat ni de vente de titres Veolia n'a été déclarée par les membres du comité exécutif ou toute personne ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci au cours de cette période :

Nom du dirigeant	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Volume de titres	Montant total de l'opération (en euros)
Estelle Brachlianoff	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	12 531	-
Antoine Frérot	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	40 940	-
Gavin Graveson	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	5 794	-
Gavin Graveson	Actions	Cession	13/05/2022	Euronext Paris	25,3772	2 796	70 954,65
Philippe Guitard	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	5 989	-
Eric Haza	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	5 601	-
Claude Laruelle	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	12 531	-
Helman le Pas de Sécheval	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	7 148	-
Christophe Maquet	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	2 662	-
Jean-François Nogrette	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	5 989	-
Laurent Obadia	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	4 996	-
Laurent Obadia	Actions	Cession	13/05/2022	Euronext Paris	25,3772	2 411	61 184,43
Frédéric Van Heems	Actions	Acquisition ⁽¹⁾	01/05/2022	Hors plateforme de négociation	0	6 547	-
Frédéric Van Heems	Actions	Cession	13/05/2022	Euronext Paris	25,3772	2 904	73 695,39

1 Acquisition définitive des droits aux actions de performance attribuées le 30 avril 2019 (cours d'acquisition : 27,64 €).

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

4.1 Intégration Suez

4.1.1 INTEGRATION DU PERIMETRE SUEZ

4.1.1.1 Prise de contrôle

La prise de contrôle de Suez par Veolia s'est concrétisée le 18 janvier 2022 à la suite du règlement-livraison de l'Offre Publique d'Achat portant la détention de Veolia dans le capital de Suez à 86.22%. A compter de cette date, les résultats de Suez sont consolidés dans les comptes consolidés de Veolia.

La réouverture de l'offre et le retrait obligatoire des actions ont permis, dans un second temps, à Veolia d'être détenteur de 100% du capital de Suez. La radiation des actions Suez de la côte Euronext a eu lieu le 18 février 2022.

Les modalités de comptabilisation de l'opération sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés – cf. Chapitre 5.1.6, Note 3 Intégration Suez. Au 30 juin 2022, les travaux d'évaluation du bilan d'ouverture sont toujours en cours et seront finalisés au second semestre, en considérant notamment les informations nouvelles éventuelles relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. En conséquence, au 30 juin 2022 aucune allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs de l'entité acquise n'a été effectuée.

4.1.1.2 Processus anti-trust

Le 14 décembre 2021, la Commission européenne a autorisé l'acquisition de Suez par Veolia sous réserve d'engagements de cessions d'activités incluant principalement les activités de Suez de gestion de l'eau municipale, de gestion des déchets banals et réglementés en France : ces activités ont été cédées au Consortium (Meridiam, la Caisse des dépôts et consignations, CNP Assurances et Global Infrastructure Partners) dans le cadre de la création du Nouveau Suez le 31 janvier 2022.

S'agissant des autres cessions (activités de Veolia sur le marché des services mobiles de l'eau en Europe, de traitement des eaux industrielles en France et une partie des activités des déchets dangereux en France), des promesses unilatérales d'achat ont été signées avec des acquéreurs au bénéfice de Veolia. En raison de la durée des processus des instances représentatives du personnel devant être menées avant la signature de contrats de vente définitifs, l'Union Européenne a octroyé des prorogations du délai (initialement fixé au 14 juin 2022) pour la signature de ces contrats de vente, lesquels devront ainsi être signés entre août et fin septembre, suivant le cas.

L'autorité de la concurrence britannique, la CMA (*Competition and Markets Authority*), a pour sa part

décidé de lancer le 21 décembre 2021 une phase 2 d'investigation sur les effets de l'Opération Veolia/Suez. Elle a validé au cours du premier trimestre 2022 l'opération de prise de contrôle.

Le 19 mai 2022, la CMA a rendu des conclusions provisoires dans le cadre de sa phase 2 d'investigation indiquant que l'acquisition de Suez par Veolia risquerait selon elle de diminuer substantiellement la concurrence sur plusieurs marchés de gestion des déchets et de l'eau au Royaume-Uni.

Le 16 juin 2022, la CMA a rendu publiques les propositions de remèdes de Veolia

- cession totale des activités de Suez dans le domaine du déchet au Royaume-Uni ;
- cession des activités d'O&M industrielles de l'eau de Veolia au Royaume-Uni ;
- cession des activités de services mobiles de l'eau de Veolia au Royaume-Uni et en Europe (cette cession est par ailleurs un engagement par Veolia à l'égard de la Commission Européenne).

Le même jour, Veolia a émis un communiqué de presse faisant état de son intention, au vu des conclusions provisoires de la CMA, de procéder aux cessions sus-mentionnées.

Le 30 juin 2022, la CMA a indiqué qu'elle étendait sa période d'examen des propositions et émettrait le rapport clôturant son enquête au plus tard le 11 septembre ; ce rapport, qui détaillera ses conclusions sur l'analyse de l'opération et les grandes lignes des remèdes retenus, sera suivi dans un délai de 3 mois environ d'une décision détaillant les modalités pratiques des remèdes qu'elle aura validée.

4.1.1.3 Intégration et plan de synergies

L'intégration du nouveau périmètre acquis auprès de Suez progresse conformément au planning initialement prévu. Les salariés de Suez ont rejoint Veolia depuis le 19 janvier 2022, date du premier jour de l'intégration, sauf pour les périmètres du Royaume-Uni et de WTS, en raison des procédures en cours avec l'autorité de la concurrence britannique.

Les plans d'intégration sont en place depuis le début d'année dans les différentes géographies, hors Royaume-Uni et WTS. Le bon avancement de l'intégration permet de générer sur le premier semestre 52 millions d'euros de synergies, en ligne avec le plan de synergies.

4.1.2 IMPACT DE L'INTEGRATION SUR L'ELABORATION DES COMPTES DU PREMIER SEMESTRE 2022

Les comptes consolidés du premier semestre intègrent la contribution des activités acquises auprès de Suez depuis le 18 janvier 2022, date de la prise de contrôle. En raison de la disponibilité de l'information comptable, les éléments du compte de résultat du périmètre acquis sont intégrés dans les comptes depuis le 1er janvier 2022 desquels ont été retraités les résultats du 1er au 17 janvier 2022. L'impact de l'ajustement des 17 premiers jours s'élève à 400 millions d'euros de chiffre d'affaires, 49 millions d'euros d'EBITDA et 11 millions d'euros d'Ebit Courant.

A des fins de comparabilité des données financières de 2022, les chiffres clés du 30 juin 2021 publiés ont été retraités pour présenter des données financières du nouvel ensemble Veolia intégrant les activités acquises auprès de Suez sur les indicateurs sur lesquels l'information est disponible (revenus, EBITDA, Ebit Courant).

Les résultats du premier semestre 2022 sont, par conséquent, comparés et expliqués par rapport au 30 juin publié et au 30 juin 2021 combiné intégrant les activités acquises de Suez (se référer au Chapitre 3 - Informations comptables et financières).

Sur le premier trimestre 2022, le Groupe a été amené à revoir sa gouvernance et son organisation managériale en raison de l'intégration du périmètre

Suez et du changement de gouvernance intégrant la dissociation de la fonction de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ceci se traduit par un pilotage managérial autour de huit zones géographiques redimensionnées dans le respect de l'obtention des autorisations réglementaires.

Suite à ce changement de gouvernance opérationnelle du Groupe, effectif depuis février 2022, les informations financières sectorielles ont été mises à jour conformément à la norme IFRS 8 afin de refléter le nouveau découpage par Zone de management. Les nouveaux segments opérationnels sont les suivants :

- **France et déchets spéciaux Europe** ;
- **Europe hors France** : Europe centrale et orientale, Europe du Nord, Ibérie et Italie ;
- **Reste du Monde** : Asie/Pacifique, Amérique du Nord, Amérique latine et Afrique-Moyen-Orient ;
- **Technologies de l'eau** ;
- **Autres** comprenant les holdings.

Les informations financières publiées au 30 juin 2021 ont été retraitées pour être présentées selon la nouvelle segmentation opérationnelle, les tableaux de réconciliation se trouvent dans le chapitre 4.6.2- "Réconciliation des données publiées en 2021 avec les données retraitées IFRS 8".

4.2 Faits marquants de la période

4.2.1 EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS

Résultats du premier semestre 2022 en forte croissance

Les résultats du premier semestre 2022 sont en forte croissance et traduisent à la fois l'effet positif de

l'entrée de périmètre des activités acquises de Suez, une croissance organique et une performance opérationnelle solides ainsi que la contribution des synergies.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021 publié	1 ^{er} semestre 2021 combiné	1 ^{er} semestre 2022	Variation à change constant		Variation à périmètre et change constants	
				vs 1 ^{er} semestre 2021 publié	vs 1 ^{er} semestre 2021 combiné	vs 1 ^{er} semestre 2021 publié	vs 1 ^{er} semestre 2021 combiné
Chiffre d'affaires	13 645	17 774	20 196	+46,2%	+11,3%	+14,4%	+12,9%
EBITDA	2 081	2 792	2 953	+40,4%	+3,9%	+5,6%	+6,1%

Le **chiffre d'affaires** du premier semestre 2022 s'établit à 20 196 millions d'euros en forte croissance par rapport à 2021 : +46,2% à change constant par rapport au 30 juin 2021 publié. Cette croissance s'explique par l'entrée de périmètre des activités acquises auprès de Suez à hauteur de 4 416 millions d'euros et par une croissance organique soutenue qui s'élève à +14,4%.

Par rapport au 30 juin 2021 combiné, le chiffre d'affaires progresse de +12,9% à change et périmètre constant principalement soutenu par :

- le maintien de prix élevés des matières recyclées dans les **Déchets** (+9,9% de croissance organique) et un bon niveau d'activité dans les déchets dangereux ;
- une bonne performance des activités de l'**Eau** bénéficiant des révisions tarifaires contractuelles (+5,9% de croissance organique) ;
- une forte croissance des métiers de l'**Énergie** (+35,9% de croissance organique) liée principalement à la hausse des prix et des volumes malgré un effet climat défavorable.

De plus, pour s'adapter au nouveau contexte énergétique, le Groupe a lancé depuis le premier trimestre le plan "ReSource" destiné à accroître la production d'énergie des sites du Groupe de 5% et à diminuer la consommation d'énergie de 5% par des mesures d'efficacité énergétique.

L'**EBITDA** du premier semestre 2022 s'établit à 2 953 millions d'euros en hausse de +40,4% à change constant par rapport au 30 juin 2021 publié en raison d'un effet périmètre pour +34,8% principalement lié à l'intégration des activités de Suez et d'une croissance organique de +5,6% de l'EBITDA.

Par rapport au 30 juin 2021 combiné, l'EBITDA progresse de +6,1% à change et périmètre constant. La croissance de l'EBITDA résulte de la progression des revenus, de la poursuite des programmes d'efficacité opérationnelle générant 178 millions d'euros et du plan de synergies dégagées dans le cadre de l'intégration de Suez pour 52 millions d'euros sur le premier semestre. Hors effet climat défavorable sur les activités énergie, l'EBITDA affiche une croissance organique de +7,5%.

L'**EBIT courant** s'établit à 1 475 millions d'euros, en progression de +63,0% à change constant par rapport au 30 juin 2021 publié et de +20,2% à change et périmètre constant par rapport au 30 juin 2021 combiné.

Le **Résultat Net courant part du Groupe** s'élève à 528 millions d'euros contre 516 millions au 30 juin 2021 publié et 394 millions d'euros hors dividendes reçus de Suez en 2021 au titre des résultats 2020.

Le **Free Cash-Flow** avant investissements financiers et dividendes qui s'établit à -304 millions d'euros sur le premier semestre prend en compte une saisonnalité plus importante du besoin en fonds de roulement en raison principalement de la hausse des prix de l'énergie, de la hausse des charges et intérêts financiers résultant de la hausse des taux et de la hausse de la charge d'impôt liée à l'entrée de périmètre de Suez.

L'**Endettement Financier Net** s'élève à 22 353 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 13 767 millions d'euros au 30 juin 2021 publié. Il intègre principalement l'effet des variations de périmètre liées à l'acquisition de Suez pour 10 501 millions d'euros y compris la dette entrante et un effet change négatif pour 464 millions d'euros.

4.2.2 IMPACT DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Depuis le début de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, le Groupe condamne ce conflit et suit avec la plus grande attention son évolution.

Le Groupe continue à opérer en Ukraine et en Russie des services essentiels de gestion de réseaux de chaleurs, des déchets et de l'eau au profit des populations locales. Ces activités sont maintenues en respectant strictement les sanctions internationales et celles de l'Union Européenne, ces activités pouvant fonctionner de manière autonome, avec un approvisionnement local. Les priorités du Groupe sont la santé et la sécurité de ses employés.

Les activités du Groupe localisées en Russie et en Ukraine sont peu significatives et représentent, sur le premier semestre 2022, 0,2% du chiffre d'affaires total du Groupe et 0,2% des capitaux employés.

Le Groupe ne réalise pas de nouvel investissement ni de nouveau financement en Russie. Les fonds actuels servent aux paiements des salaires et dépenses opérationnelles.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2022, et compte tenu du conflit russo-ukrainien, le Groupe a

procédé à une appréciation de son exposition financière russo-ukrainienne qui l'a conduit à comptabiliser des dépréciations d'actifs pour un montant de 80 millions d'euros au titre de la Russie et de l'Ukraine.

Par ailleurs, depuis le début du conflit, la Fondation Veolia est mobilisée avec ses partenaires (Croix-Rouge française, Médecins Sans Frontières, Solidarités International, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, agences Onusiennes...) pour soutenir les populations ukrainiennes touchées par le conflit. Des besoins prioritaires ont été identifiés autour de l'accès à l'hygiène dans les centres de transit et d'hébergement qui accueillent les réfugiés.

Veolia reste attentif au jour le jour à l'évolution de la situation en Ukraine et en Russie ainsi qu'à l'impact sur l'environnement économique et sur les approvisionnements en énergie.

A ce titre, Veolia a mis en œuvre des actions pour sécuriser ses approvisionnements énergétiques via une politique de couverture des achats.

4.2.3 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU GROUPE – PROGRAMME STRATEGIQUE

4.2.3.1 Innovations et développements commerciaux

Les innovations et développements commerciaux du Groupe se sont poursuivis en 2022, en ligne avec le programme Impact 2023, et confirment la capacité de renouvellement des offres et des services du Groupe.

Ré-utilisation des eaux usées

Le 6 juillet 2022, le Groupe a annoncé que Vendée Eau a confié à Veolia la construction, la réalisation et l'exploitation d'une unité d'affinage, dans le cadre du programme Jourdain de Vendée Eau, pionnier de la REUT (réutilisation des eaux usées traitées) indirecte pour sécuriser l'eau potable en France et en Europe. La construction a débuté en février 2022. Veolia apporte son expertise et son savoir-faire en traitement des eaux usées en proposant une filière complète, de haute performance, qui permettra dès la fin de l'année 2023 de produire de l'eau de très haute qualité à partir d'eaux usées.

Projet d'écologie industrielle

Le groupe norvégien Norske Skog, à travers sa filiale Norske Skog Golbey, en partenariat avec Veolia et Pearl Infrastructure Capital, fonds d'investissement de private equity, ont finalisé le lancement du projet d'écologie industrielle « Green Valley Energie », implanté sur le site papetier de Golbey. Le projet contribue à la décarbonation de l'activité industrielle et

à la réduction de la dépendance au gaz naturel. Les partenaires démarrent la construction d'une unité de cogénération biomasse avec l'économie d'environ 210 000 tonnes d'émissions de CO2 par an. Le projet représente un investissement de l'ordre de 200 millions d'euros, Pearl Infrastructure Capital est le principal investisseur (80%) aux côtés de Norske Skog Golbey (10%) et de Veolia (10%).

Technologies de l'Eau

Le Groupe a remporté, via sa filiale Veolia Water Technologies, un contrat pour la conception et la fabrication d'un module de traitement d'eau de mer à destination d'un projet pétrolier offshore en Guyane, avec un objectif de traiter 15,350 m3/h d'eau de mer.

Services aux industriels

Le Groupe a signé de multiples contrats de services industriels notamment, en Corée, un contrat d'exploitation et de maintenance de traitement d'eaux avec HPC pour une durée de 17 ans (chiffre d'affaires total de 38 millions d'euros). En Chine un contrat d'exploitation et de maintenance de traitement d'eaux avec Tsinda Biotech Wuxi pour une durée de 10 ans (chiffre d'affaires total de 38 millions d'euros) et en France, un contrat de services industriels en eau et énergie avec Dupont pour une durée de 12 ans (chiffre d'affaires total de 110 millions d'euros).

4.2.3.2 Opérations de périmètre

Sur le premier semestre 2022, le Groupe confirme son ambition de devenir le champion mondial de la transformation écologique, cette ambition bénéficiant de l'accélération que permet le rapprochement avec Suez.

Les principales opérations de périmètre du premier semestre 2022, outre l'acquisition de Suez, concernent l'acquisition de 47,4% de la Lyonnaise des eaux de Casablanca (Lydec) au Maroc, la cession au consortium des activités constituant le "Nouveau Suez", des cessions d'actifs en Australie et en France et la cession financière de Huancheng Puxi en Chine.

Acquisitions significatives

Acquisition de Suez

Le 18 janvier 2022, à l'issue de l'Offre Publique d'Achat, Veolia a pris le contrôle de Suez. Le Groupe est désormais détenteur de l'intégralité des titres de Suez suite à l'Offre Publique de Retrait finalisée le 18 février 2022. Le montant décaissé en 2022 au titre de l'Offre Publique d'Achat et de l'Offre Publique de Retrait s'élève à 9 318 millions d'euros y compris le complément de prix au bénéfice d'Engie (hors les 29,9% des titres acquis le 6 octobre 2020) et les coûts d'acquisition afférents s'élèvent à 62 millions d'euros.

L'endettement financier du périmètre Suez entrant au 18 janvier 2022 s'élève à -9 073 millions d'euros. Le goodwill provisoire comptabilisé au 30 juin 2022 s'élève à 7 493,0 millions d'euros.

Acquisition de Lydec "Lyonnaise des Eaux de Casablanca" (Maroc)

Suite à l'offre publique d'achat de Suez, le Groupe a dû procéder, le 27 mai 2022, à l'acquisition de 47,4% de titres supplémentaires de la Lydec, une filiale marocaine du Groupe Suez qui gère la distribution d'eau et d'électricité, la collecte des eaux usées et pluviales et l'éclairage public de la ville de Casablanca. Ce rachat, pour un montant de 98 millions d'euros, porte à 98,4% la détention de Veolia dans Lydec. L'Offre Publique de Retrait Obligatoire a été déclarée recevable par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 25 juillet 2022.

Conformément aux stipulations du contrat d'acquisition conclu entre le Consortium et Veolia, la participation dans la Lydec doit être revendue au Consortium. Dans ce contexte, deux *monitoring trustees* ont été nommés afin de garantir le statut de *Hold separate* de la Lydec. Ainsi Veolia ne dispose pas des moyens pour piloter les activités opérationnelles de la Lydec et dès lors ne la contrôle pas. La détention de Veolia dans la Lydec est en conséquence comptabilisée en Titres non consolidés. Par ailleurs s'agissant d'une participation destinée à être cédée au Consortium, conformément à IFRS5, les titres Lydec sont classés au 30 juin 2022 en actifs destinés à la vente pour un montant de 196 millions d'euros.

Cessions significatives

Cession du Nouveau Suez

Le 31 Janvier 2022, conformément aux termes du contrat d'acquisition en date du 22 octobre 2021, Veolia a réalisé la cession du Nouveau Suez au Consortium d'investisseurs constitué de Meridiam - GIP - CDC et CNP Assurances.

Ce nouveau Suez comprend les activités Eau et Recyclage et Valorisation France de Suez, des actifs internationaux en Italie, Europe Centrale, Afrique dont le Maroc, Asie centrale, Inde, Chine et Australie, ainsi que des activités mondiales numériques et environnementales, conservant ainsi de réelles perspectives de croissance et de véritables capacités d'innovation en France et à l'international.

Le prix de cession encaissé au 31 janvier s'élève à 8 018 millions d'euros. Il est à noter que ce prix de cession des actifs et passifs du Nouveau Suez au Consortium n'intègre pas, à date, de complément de prix et qu'il est établi sur une base provisoire des comptes du Nouveau Suez, qui seront ajustés postérieurement à la cession pour tenir compte notamment des ajustements de besoins de fonds de roulement constatés en date du 31 janvier 2022.

Cession d'actifs d'Integrated Waste Services en Australie

Le 17 janvier 2022, le Groupe a cédé les actifs de sa filiale Integrated Waste Services "IWS" en Australie, ayant pour activité le traitement des déchets. Le montant de la transaction s'élève à 155 millions de dollars australiens (102 millions d'euros au 30 juin 2022).

Pour mémoire, au 31 décembre 2021, les actifs d'IWS étaient présentés en actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Cession d'actif d'Osiris Ile de France (SARP)

Conformément au schéma initial et en ligne avec les demandes des autorités de la concurrence, le processus de cession des agences d'Ile de France (8 sites uniquement) a été signé fin juillet 2021 et le closing a été réalisé début janvier 2022 pour un prix de cession de 32,3 millions d'euros.

Pour mémoire, au 31 décembre 2021, les actifs d'OSIS Ile de France étaient présentés en actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Cession financière Huancheng Puxi (Chine)

Le 24 juin 2022, le Groupe a procédé à la cession de PUXI, une filiale de valorisation des déchets ("Waste to Energy"), pour un montant de 27 millions d'euros.

Pour mémoire, un ETA (*Equity Transfer Agreement*) avait été signé en décembre 2021 et le contrat avait été traité en actifs destinés à la vente (IFRS 5) dans les comptes au 31 décembre 2021.

4.2.4 FINANCEMENT DU GROUPE

4.2.4.1 Évolution de la dette du Groupe

Le financement de l'OPA sur Suez pour 9,3 milliards d'euros a été intégralement assuré par l'augmentation de capital de 2,5 milliards d'euros effectuée fin 2021 et par la cession du Nouveau Suez le 31 janvier 2022.

L'endettement financier net au 30 juin 2022 s'élève à 22,4 milliards d'euros. Le niveau de trésorerie au 30 juin 2022 s'élève à 7,2 milliards d'euros, après remboursement de trois échéances obligataires à l'échéance : le 30 mars 2022, pour un montant nominal de 650 millions d'euros, le 24 mai 2022, pour un montant nominal de 644,6 millions d'euros, et le 24 juin 2022 pour un montant nominal de 612,9 millions d'euros, ainsi qu'un remboursement de titres super subordonnés à durée indéterminée (hybrides) pour 500 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit syndiquée pour 3 milliards d'euros en complément de celle héritée de Suez pour 2,5 milliards d'euros, ainsi que de lignes de crédit bilatérales pour 1 milliard d'euros, lui permettant ainsi de bénéficier d'une forte position de liquidité nette.

4.2.4.2 Émission des emprunts obligataires

Veolia Environnement SA n'a pas eu besoin d'émettre de nouvelle dette obligataire au premier semestre 2022, compte tenu de son niveau suffisant de liquidités pour couvrir ses échéances.

4.2.4.3 Confirmation de la perspective de crédit

Le 17 mars 2022, Standard and Poor's a confirmé la notation de crédit de Veolia Environnement, A-2/BBB avec une perspective stable. De son côté, Moody's a confirmé, le 31 mai 2022, la notation P-2/Baa1 avec une perspective stable.

4.2.4.4 Paiement du dividende

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 juin 2022 a approuvé le versement d'un dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2021, payable en numéraire. La date de détachement du dividende a été fixée au 5 juillet 2022. Les dividendes 2021 dont le montant s'élève à 688 millions d'euros ont été versés à compter du 7 juillet 2022.

4.2.5 PLANS D' ACTIONS GRATUITES ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires, le conseil d'administration a décidé, le 15 juin 2022, sur proposition de son comité des rémunérations, d'attribuer des actions gratuites à certains salariés du Groupe. L'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence de 3 ans.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires, le conseil d'administration a décidé le 2 août 2022 sur proposition de son comité des rémunérations

d'attribuer à environ 550 bénéficiaires incluant des collaborateurs issus de Suez et composé de cadres dirigeants, de hauts potentiels et de contributeurs clés du groupe, y compris la directrice générale, 1 461 804 actions de performance (soit environ 0,21 % du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,35 % du capital). L'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence et des conditions de performance.

Les détails relatifs à ces Plans figurent au chapitre 3, section 3.4.3 du Document d'enregistrement universel 2021.

4.2.6 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Lors de sa séance du 10 janvier 2022, le conseil d'administration de Veolia Environnement a décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général à compter du 1er juillet 2022. M. Antoine Frérot a été ainsi reconduit en qualité de président du conseil d'administration et Mme Estelle Brachlianoff a pris sa succession à la direction générale de la société à compter de cette date.

Par ailleurs, le conseil d'administration de Veolia Environnement a, lors de sa séance du 16 mars 2022, pris acte de la démission de la Caisse des dépôts et consignations, représentée par M. Olivier Mareuse, de son mandat en qualité d'administrateur et de membre

du comité des comptes et de l'audit avec effet à compter du 31 janvier 2022.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Veolia Environnement du 15 juin 2022 a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Antoine Frérot et a nommé Mme Estelle Brachlianoff en qualité d'administratrice ainsi que Mme Agata Mazurek-Bąk en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires et M. Romain Ascione en qualité de remplaçant, pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

À la date du présent amendement, le conseil d'administration de Veolia Environnement se compose de treize administrateurs dont sept administrateurs indépendants sur un total de dix administrateurs (hormis les deux administrateurs représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires), soit 70 %, et six administratrices, soit 60 %¹, et un censeur :

- M. Antoine Frérot, Président du conseil d'administration² ;
- M. Louis Schweitzer, vice-président ;
- Mme Maryse Aulagnon*, administratrice référente ;
- Mme Estelle Brachlianoff, directrice générale² ;
- M. Pierre-André de Chalendar* ;
- Mme Isabelle Courville* ;
- Mme Clara Gaymard* ;
- Mme Marion Guillou* ;
- M. Franck Le Roux, administrateur représentant les salariés ;
- Mme Agata Mazurek-Bąk, administratrice représentant les salariés actionnaires ;
- M. Pavel Páša, administrateur représentant les salariés ;
- Mme Nathalie Rachou* ;
- M. Guillaume Texier* ;
- M. Enric Amiguet y Rovira, censeur.

La composition des comités du conseil est la suivante :

- **comité des comptes et de l'audit** : Mme Nathalie Rachou (Présidente), Mme Isabelle Courville, M. Franck Le Roux, Mme Agata Mazurek-Bąk et M. Guillaume Texier.
- **comité des nominations** : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Pierre-André de Chalendar, M. Antoine Frérot et Mme Isabelle Courville.
- **comité des rémunérations** : Mme Maryse Aulagnon (Présidente), Mme Marion Guillou, M. Franck Le Roux et M. Louis Schweitzer.
- **comité recherche, innovation et développement durable** : Mme Isabelle Courville (Présidente), Mme Clara Gaymard, Mme Marion Guillou, M. Pavel Páša et M. Guillaume Texier.
- **comité de la raison d'être** : M. Louis Schweitzer (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Pierre-André de Chalendar, Mme Isabelle Courville, M. Antoine Frérot, M. Franck Le Roux et Mme Nathalie Rachou.

Pour mener à bien sa mission, la directrice générale est assistée d'un comité exécutif, instance de réflexion, de concertation et de décision de politique générale visant à mettre en œuvre les grandes orientations du Groupe. Le comité est également consulté sur les sujets majeurs de la vie du Groupe.

Le comité exécutif se réunit mensuellement.

À la date du présent amendement, le comité exécutif est composé de 14 membres :

- Estelle Brachlianoff, directrice générale ;
- Gavin Graveson, directeur de la zone Europe du Nord ;
- Sébastien Daziano³, directeur de la stratégie et de l'innovation ;
- Philippe Guitard, directeur de la zone Europe centrale et orientale ;
- Éric Haza, directeur des affaires juridiques ;
- Azad Kibarian, directeur de la zone Italie et Afrique Moyen-Orient ;
- Helman le Pas de Sécheval, secrétaire général ;
- Isabelle Calvez, directrice des ressources humaines ;
- Claude Laruelle, directeur général adjoint en charge des finances, du digital et des achats ;
- Christophe Maquet, directeur de la zone Asie – Pacifique ;
- Jean-François Nogrette, directeur de la zone France et déchets spéciaux Europe ;
- Laurent Obadia, directeur général adjoint en charge des parties prenantes et de la communication, et conseiller du président ;
- Angel Simon, directeur de la zone Ibérie et Amérique latine ;
- Frédéric Van Heems, directeur de la zone Amérique du Nord.

Par ailleurs, un comité de direction réunit tous les trimestres, l'ensemble des fonctions et géographies du Groupe afin de partager et de s'engager sur les enjeux et les perspectives du Groupe. À la date du présent amendement, ce comité est composé de 39 membres dont les 14 membres du comité exécutif ; sa composition est accessible sur le site internet de Veolia (www.veolia.com).

¹ Hors administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires en application des articles L. 225-27-1 et L. 22-10-7 du Code de commerce.

² La dissociation des fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général est effective à compter du 1^{er} juillet 2022.

* Membre indépendant.

³ Sous réserve de l'obtention de la dérogation demandée à l'autorité de concurrence britannique.

4.3 Informations comptables et financières

4.3.1 CHIFFRES CLES

Les chiffres clés du Groupe au 30 juin 2022 intègrent la contribution des activités acquises de Suez depuis le 18 janvier 2022. Pour des raisons de comparabilité des informations financières, les chiffres clés du 30 juin 2021 ont été retraités pour présenter les données combinées y compris le périmètre Suez acquis (cf. Chapitre 4.6.1 - Données combinées au 30 juin 2021).

(en millions d'euros)	30 juin 2021 publié	30 juin 2021 combiné	30 juin 2022	Variations 2022 / 2021 publié			Variations 2022 / 2021 combiné		
				en courant	en change constant	à périmètre et change constants	en courant	en change constant	à périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	13 645	17 774	20 196	48,0%	46,2%	14,4%	13,6%	11,3%	12,9%
EBITDA¹	2 081	2 792	2 953	41,9%	40,4%	5,6%	5,8%	3,9%	6,1%
EBIT Courant²	901	1 267	1 475	63,8%	63,0%	20,4%	16,4%	15,1%	20,2%
Résultat net courant – part du Groupe ³	516		528	2,3%	1,6%				
Résultat net courant – part du Groupe hors plus ou moins-values de cessions financières nettes d'impôt	520		534	3,5%	2,8%				
Résultat net – part du Groupe ⁴	301		236						
Investissements industriels nets	-834		-1 310						
Free cash-flow net ¹	270		-304						
Endettement financier net à l'ouverture	-13 217		-9 532						
Endettement financier net à la clôture	-13 767		-22 353						

1 Les définitions des indicateurs sont données dans la section 4.6.4 infra.

2 Y compris la quote-part de résultat net courant des co-entreprises dans le prolongement des activités du Groupe et entreprises associées.

3 Le Résultat net courant - part du Groupe 2021 retraité des dividendes Suez (122 millions d'euros) s'élève à 394 millions d'euros, la progression du Résultat net courant - part du Groupe au premier semestre 2022 par rapport à juin 2021 s'élève à 33,1% à change constant.

4 Le Résultat net - part du Groupe 2021 retraité des dividendes Suez (122 millions d'euros) s'élève à 179 millions d'euros.

Les principaux impacts de change entre le 30 Juin 2022 et le 30 Juin 2021 sont les suivants :

Impact change au 30 juin 2022 (vs 30 juin 2021 combiné)	% (en millions d'euros)	
Chiffre d'affaires	2,3%	408
EBITDA	1,8%	52
EBIT Courant	1,3%	17

Impact change au 30 juin 2022 (vs 30 juin 2021 publié)	% (en millions d'euros)	
Chiffre d'affaires	1,8%	240
EBITDA	1,5%	30
EBIT Courant	0,8%	7
Résultat net courant	0,8%	4
Endettement financier net (vs 31 décembre 2021)	-4,9%	-464

4.3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

4.3.2.1 Chiffre d'affaires par segment opérationnel

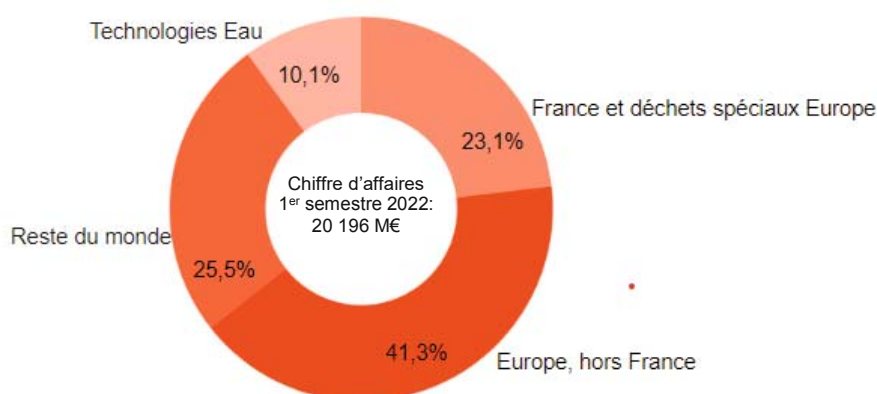
Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 20 196 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 17 774 millions d'euros au 30 juin 2021 combiné et 13 645 millions d'euros au 30 juin 2021 publié.

L'ensemble des segments opérationnels est en croissance sur le premier semestre 2022.

(en millions d'euros)	30 juin 2021 retraité IFRS8	30 juin 2021 retraité IFRS8 et combiné	30 juin 2022	Variations 2022 / 2021 retraité IFRS8			Variations 2022 / 2021 retraité IFRS8 et combiné		
				en courant	à périmètre en change constant	à périmètre en change et change constants	en courant	à périmètre en change et change constants	à périmètre en change et change constants
France et déchets spéciaux Europe	4 316	4 577	4 754	10,2%	10,1%	3,9%	3,9%	3,8%	3,9%
Europe, hors France	5 278	6 958	8 505	61,1%	60,4%	28,1%	22,2%	21,4%	23,7%
Reste du monde	3 310	4 767	5 256	58,8%	53,5%	9,9%	10,3%	5,3%	7,8%
Technologies de l'eau	739	1 869	2 075	180,8%	177,8%	-2,3%	11,0%	5,1%	5,3%
Autres ¹	2	-398	-394	-	-	-	-	-	-
Groupe	13 645	17 774	20 196	48,0%	46,2%	14,4%	13,6%	11,3%	12,9%

¹ Pour les colonnes combiné 2021 et 2022, y compris impacts relatifs Relatif au retraitement des 17 premiers jours de la contribution des activités de Suez.

La répartition du chiffre d'affaires du premier semestre 2022 par segment opérationnel est la suivante :



Par rapport au 30 juin 2021 combiné, l'évolution trimestrielle du chiffre d'affaires à périmètre et change constant par segment opérationnel est la suivante :

	Variation à périmètre et change constants versus 2021 retraité IFRS8 et combiné		
	1er trimestre 2022	2ème trimestre 2022	1er semestre 2022
France et déchets spéciaux Europe	5,4%	2,6%	3,9%
Europe, hors France	26,8%	20,3%	23,7%
Reste du monde	7,8%	7,8%	7,8%
Technologies de l'eau	2,6%	7,7%	5,3%
Groupe	14,7%	11,3%	12,9%

Le chiffre d'affaires est en croissance sur le deuxième trimestre 2022 dans la continuité de la progression observée au premier trimestre avec :

- le maintien de prix élevés des matières recyclées dans les déchets et un bon niveau d'activité dans les déchets dangereux, excepté la Chine qui est négativement impactée par la crise sanitaire ;
- une bonne performance des activités de l'eau bénéficiant des révisions tarifaires contractuelles et d'une hausse de volume au deuxième trimestre notamment en France; la baisse de chiffre d'affaires de l'activité travaux sur le deuxième trimestre s'explique par un effet de base, le deuxième trimestre 2021 ayant bénéficié d'un rattrapage ;
- une croissance forte des métiers de l'Énergie liée principalement à la hausse des prix et des volumes malgré un effet climat défavorable.

Par rapport au 30 juin 2021 publié, le chiffre d'affaires 2022 par segment opérationnel progresse de +46,2% à change constant en raison d'un effet périmètre à hauteur de 4 350 millions d'euros principalement lié à l'intégration des activités de Suez (4 416 millions d'euros) et d'une croissance organique de 1 961 millions d'euros (+14,4%).

L'effet périmètre de l'intégration des activités de Suez impacte l'ensemble des segments opérationnels :

- le segment **France et déchets spéciaux Europe** comprend l'effet périmètre des activités de déchets dangereux IWS acquises de Suez,
- le segment **Europe hors France** comprend principalement l'effet périmètre des activités déchets de Suez en Europe du Nord et en Allemagne et des activités eau de Suez en Espagne,
- le segment **Reste du Monde** comprend l'effet périmètre des activités eau acquises de Suez en Amérique du Nord et en Amérique Latine ainsi que des activités déchets Suez en Asie et en Australie,
- le segment **Technologies de l'eau** comprend l'effet périmètre de l'acquisition des activités de Suez Water Solutions and Technologies,
- le segment **Autres** inclut l'ajustement de chiffre d'affaires des 17 premiers jours de l'année du périmètre Suez avant la prise de contrôle.

La croissance organique de +14,4% est portée principalement par l'Europe hors France (+28,1%), le Reste du Monde (+9,9%) et la France et déchets spéciaux Europe (+3,9%). Le segment Technologies de l'eau est, quant à lui, en légère baisse de -2,3% par rapport au 30 juin 2021 publié à périmètre et change constants, en raison d'un effet de base 2021 sur les grands projets de dessalement du Moyen-Orient dont

la construction est achevée ou quasi achevée. L'Europe hors France bénéficie de la forte croissance de l'activité énergie en Europe centrale et orientale et de la croissance de l'activité déchets en Europe du Nord soutenue par la hausse des prix des matières recyclées.

Par rapport au 30 juin 2021 combiné, le chiffre d'affaires 2022 progresse de +12,9% à périmètre et change constants. Il est en progression sur l'ensemble des segments opérationnels.

Le chiffre d'affaires de **France et déchets spéciaux Europe** s'élève à 4 754 millions d'euros et affiche une croissance organique de +3,9% comparé au 30 juin 2021 combiné :

- le chiffre d'affaires de **l'Eau France** est en léger retrait de -0,8%, principalement lié aux transferts d'actifs internes au Groupe, partiellement compensé par l'effet positif des révisions tarifaires de +3,4% au premier semestre 2022 et le bon niveau d'activité du deuxième trimestre avec un volume facturé en augmentation de +0,3% à fin juin ;
- l'activité **Déchets France** progresse de +6%, elle continue de bénéficier de prix élevés des matières recyclées vendues, notamment le papier (prix papier recyclé de 183 €/t en juin 2022 contre 152 €/t en juin 2021), et de l'effet positif des révisions tarifaires, alors que le volume est en léger retrait par rapport à l'année dernière ;
- l'activité des **déchets dangereux en Europe** est en progression de +7,4 %, avec la bonne tenue du développement commercial dans l'activité assainissement et maintenance industrielle, la hausse des volumes et des prix dans l'activité de traitement des huiles et des lubrifiants dans un contexte haussier du cours du pétrole, conjuguée à l'effet positif de révisions tarifaires ;
- la **SADE** est en progression de +2,5%, grâce à une activité commerciale dynamique en France.

Le chiffre d'affaires de **l'Europe hors France** atteint 8 505 millions d'euros au 30 juin 2022 en croissance organique de +23,7%, grâce notamment à la hausse des prix de l'énergie et du prix des matières recyclées.

- en **Europe centrale et orientale**, le chiffre d'affaires s'établit à 4 301 millions d'euros en croissance de +31,4%. La zone, dans la continuité du premier trimestre, continue d'avoir une activité soutenue portée par :
 - l'effet favorable des indexations tarifaires en hausse dans l'énergie (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Roumanie) et dans l'eau (République tchèque et Roumanie), et la hausse des volumes d'eau distribués

(Pologne et République tchèque), malgré un effet climat Énergie moins favorable au premier semestre 2022 (-96 millions d'euros),

- la forte hausse du prix des matières recyclées notamment le papier et le plastique, et des prix de l'énergie, en Allemagne.
- en **Europe du Nord**, le chiffre d'affaires de 2 511 millions d'euros progresse de 12,3%. Cette augmentation est principalement portée par le **Royaume-Uni et l'Irlande**, en hausse de +12,4% à périmètre et change constants en raison de l'effet favorable des prix des matières recyclées (papier et plastique), la hausse des volumes et des prix de l'énergie, et d'une bonne performance des incinérateurs (taux de disponibilité des installations de 94,8% en 2022 contre 93,1% en 2021), malgré un léger retrait des volumes de déchets en enfouissement en raison de conditions climatiques défavorables sur le premier semestre de l'année. La **Belgique** est en croissance organique de +16,2% par rapport au 30 juin 2021 combiné, grâce à de bonnes performances opérationnelles des activités, bénéficiant de l'effet positif des prix de matières recyclées et de révisions tarifaires contractuelles dans les activités de recyclage et d'incinération des déchets ;
- en **Italie**, la croissance organique du chiffre d'affaires atteint +49,1% en raison du démarrage des contrats remportés en 2021 et de l'effet très favorable des prix de l'énergie ;
- en **Ibérie**, le chiffre d'affaires a progressé de +14,8%, porté tout d'abord par le bon niveau d'activité dans l'eau en Espagne (Agbar) dont les volumes sont en hausse (+2,2% à fin juin 2022) grâce au retour du tourisme et à la température élevée du printemps et porté également par l'activité énergie.

Le chiffre d'affaires du **Reste du Monde** atteint 5 256 millions d'euros en croissance organique de +7,8% sur l'ensemble des géographies, y compris l'Asie malgré le ralentissement en Chine :

- progression du chiffre d'affaires en **Amérique Latine** de +13,8%, portée notamment par le Chili qui

bénéficie des indexations tarifaires favorables dans l'activité eau, malgré des volumes en baisse liés à la sécheresse. La Colombie, le Brésil et l'Equateur affichent sur le premier semestre un bon niveau d'activité dans les déchets et stable dans l'eau :

- en **Afrique Moyen-Orient**, l'activité progresse de +9,0%, tirée principalement par la progression des contrats d'eau au Maroc, grâce à la hausse des volumes et à l'effet positif des révisions tarifaires au premier semestre ;
- en **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires s'établit à 1 538 millions d'euros soit une hausse de +9,6%. La croissance est principalement portée par une activité soutenue dans les déchets dangereux avec une croissance des volumes traités et l'effet des hausses de tarifs (+10%), et dans l'activité eau, par l'effet favorable d'indexation tarifaire notamment sur l'activité Eau Régulée et le bon volume de travaux ;
- le chiffre d'affaires en **Asie** progresse de +3,3%. Le ralentissement de la croissance en Chine impacte négativement les activités au deuxième trimestre avec des volumes de déchets dangereux en baisse et une activité réduite dans l'énergie et les services industriels. Ce ralentissement est compensé par la forte croissance des autres pays notamment à Taiwan, Hong Kong et au Japon ;
- dans le **Pacifique** le chiffre d'affaires est en hausse de +5,7%, marqué par la hausse des volumes des activités de collecte et d'enfouissement des déchets malgré les intempéries au premier semestre (inondations dans les régions Queensland et New South Wales), le bon niveau de la maintenance industrielle, et la bonne performance de l'activité eau municipale.

L'activité **Technologies de l'eau** est en progression de +5,3% portée par la croissance des activités Service et Technologie de VWT et par WTS. Les revenus de l'activité grands projets sont par contre en légère baisse en raison d'un effet de base 2021 qui avait bénéficié de 3 grands projets de dessalement au Moyen-Orient. Le montant de prise de commandes de VWT enregistré au 30 juin 2022, s'élève à 687 millions d'euros contre 733 millions d'euros au 30 juin 2021.

4.3.2.2 Chiffres d'affaires par métier

Par rapport au 30 juin 2021 publié, le chiffre d'affaires par métier progresse de +46,2% à change constant.

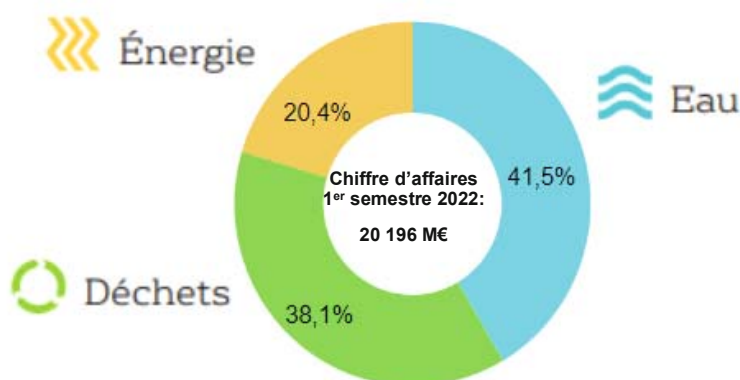
L'effet périmètre de l'intégration des activités de Suez (4 416 millions d'euros au total) s'élève à 2 998 millions d'euros sur le métier Eau et 1 818 millions d'euros sur le métier Déchets. Pour rappel, l'ajustement de chiffre d'affaires des 17 premiers jours de l'année du périmètre Suez, avant la prise de contrôle, est affecté en "Autres" (-400 millions d'euros).

Hors effet périmètre, la croissance organique par rapport au 30 juin 2021 publié s'élève à +14,4% et est portée principalement par :

- la forte croissance de l'**Énergie** de +40,5% tirée par la hausse des prix des énergies (électricité et chaleur) et l'impact favorable de révisions tarifaires ;
- la croissance de l'activité **Déchets** de +12,2% en raison de la hausse des prix des matières recyclées, de révisions tarifaires favorables et d'un bon niveau d'activité dans l'ensemble des géographies ;
- la progression des activités **Eau** en hausse de +4,8% grâce à l'indexation tarifaire des contrats, la progression des volumes distribués au deuxième trimestre 2022 malgré un léger retrait dans les activités Technologie et Construction en raison d'un effet de base 2021 des grands projets de dessalement au Moyen-Orient.

(en millions d'euros)	30 juin 2021 publié	30 juin 2021 combiné	30 juin 2022	Variations 2022 / 2021 publié			Variations 2022 / 2021 combiné		
				en courant	à change constant	à périmètre et change constants	en courant	à change constant	à périmètre et change constants
Eau	5 215	7 873	8 556	64,1%	61,4%	4,8%	8,7%	5,8%	5,9%
dont Eau exploitation	3 974	5 502	5 967	50,2%	48,1%	6,4%	8,5%	6,3%	6,4%
dont Technologie et Construction	1 240	2 371	2 589	108,8%	106,9%	-0,4%	9,2%	4,6%	4,7%
Déchets	5 304	7 175	7 845	47,9%	45,4%	12,2%	9,3%	6,9%	9,9%
Énergie	3 126	3 127	4 194	34,2%	33,9%	40,5%	34,1%	33,9%	35,9%
Autres	-	-400	-400	-	-	-	-	-	-
Groupe	13 645	17 774	20 196	48,0%	46,2%	14,4%	13,6%	11,3%	12,9%

La répartition du chiffre d'affaires du premier semestre 2022 par métiers est la suivante :



Par rapport au 30 juin 2021 combiné, le chiffre d'affaires par métier progresse de +12,9% à change et périmètre constant. Les principales variations par métier, par rapport au 30 juin 2021 combiné, s'analisent comme suit.

Chiffre d'affaires Eau

Le chiffre d'affaires de l'**Eau exploitation** progresse de +6,4%, avec un bon niveau de volumes en Espagne suite au retour d'activité touristique, l'effet de gains de contrats O&M en Amérique du Nord accompagné d'augmentations tarifaires ainsi qu'une hausse des volumes distribués en France au deuxième trimestre 2022. La légère baisse de volume liée au climat, notamment au Chili, est largement compensée par l'effet positif des révisions tarifaires des contrats dans ces géographies.

Le chiffre d'affaires **Technologie et Construction** est en progression de +4,7%. Cette progression est principalement portée par la hausse de l'activité travaux en France la progression des activités Services et Technologies de VWT, la croissance de WTS (+10,3%) qui compensent la baisse du chiffre d'affaires sur le dessalement.

Chiffre d'affaires Déchets

Le chiffre d'affaires de l'activité **Déchets** progresse de +9,9%. Il bénéficie de prix toujours élevés des matières recyclées (+3,4%) sur les papiers, plastiques

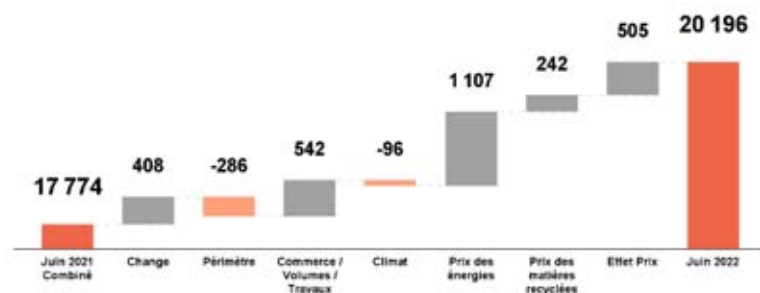
et les métaux en Europe. La tendance haussière du prix du pétrole ainsi qu'un bon niveau d'activité impacte favorablement les activités de déchets dangereux en Europe et en Amérique du Nord. Les revenus électriques générés par l'activité incinération sont en hausse et des révisions tarifaires favorables (+3,2%) sont constatées sur les différentes géographies. L'effet commerce / volumes est également positif et s'élève à +1,3%.

Chiffre d'affaires Énergie

Le chiffre d'affaires de l'activité **Énergie** est en progression de +35,9%. La forte croissance de l'activité repose sur un effet prix positif (+29,4%), notamment en Europe, sur la progression des volumes distribués, les augmentations tarifaires en Europe centrale et orientale et sur un fort développement commercial (+2,2%) notamment en Italie et au Moyen-Orient. L'effet climat, défavorable au premier semestre 2022, s'élève à -2,5%.

4.3.2.3 Analyse de la variation du chiffre d'affaires Groupe

L'évolution du chiffre d'affaires peut s'analyser comme suit **par principaux effets** :



L'effet change de +408 millions d'euros reflète principalement la variation des devises américaines, britanniques, et chinoises partiellement compensée par une dégradation sur les devises polonaises et latines américaines¹.

L'effet périmètre de -286 millions d'euros comprend majoritairement la cession d'actifs en Scandinavie réalisée en 2021 (-154 millions d'euros) et, au niveau de Suez, les cessions d'activités en Australie en 2021 et l'impact des remèdes de l'Union Européenne avec

le classement d'une partie des activités déchets dangereux France en actifs disponibles à la vente. Ces effets négatifs sont partiellement compensés par l'impact de l'entrée de périmètre d'Osiris sur Sarp (+96 millions d'euros) en 2021.

L'effet Commerce / Volumes / Travaux s'élève à +542 millions d'euros porté par de bons volumes dans l'ensemble des activités et particulièrement dans

¹ Principaux impacts change par devises : dollar américain (+207 millions d'euros), livre sterling (+60 millions d'euros), couronne tchèque (+44 millions d'euros), yuan RenMinBi chinois (+51

millions d'euros), zloty polonais (-21 millions d'euros), forint hongrois (-23 millions d'euros), peso chilien (-15 millions d'euros), peso argentin (-14 millions d'euros).

l'énergie ainsi que par la croissance des activités travaux et Technologie et construction dans l'eau.

L'effet climat s'élève à -96 millions d'euros essentiellement sur l'Europe centrale et orientale dont l'activité énergie est impactée par un hiver plus doux qu'en 2021, et dans une moindre mesure sur le Chili avec un été moins chaud impactant les volumes d'eau du premier trimestre.

L'impact du prix des énergies s'élève à +1 107 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des tarifs de

chaleur et d'électricité principalement en Europe Centrale et orientale.

L'impact du prix des matières recyclées s'élève à +242 millions d'euros. Il est porté par une augmentation du prix des papiers recyclés en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les effets prix favorables (+505 millions d'euros) sont liés principalement aux révisions tarifaires estimées à +3,2% dans les déchets, et +3,1% dans l'eau.

4.3.3 EBITDA DU GROUPE

Au 30 juin 2022, l'EBITDA consolidé du Groupe s'élève à 2 953 millions d'euros contre 2 792 millions d'euros au 30 juin 2021 combiné et 2 081 millions d'euros au 30 juin 2021 publié.

L'EBITDA est en croissance de +40,4% par rapport au 30 juin 2021 publié à change constant en raison d'un effet périmètre de +725 millions d'euros principalement lié à l'intégration des activités de Suez et d'une croissance organique de +5,6%.

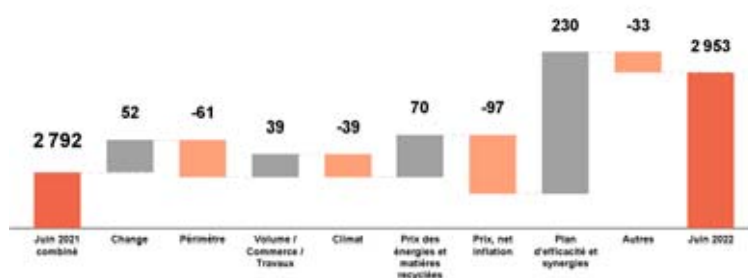
Par rapport au 30 juin 2021 combiné, l'EBITDA progresse de +6,1% à périmètre et change constants.

(en millions d'euros)	30 juin 2021 retraité IFRS8	30 juin 2021 retraité IFRS8 et combiné	30 juin 2022	Variations 2022 / 2021 retraité IFRS8			Variations 2022 / 2021 retraité IFRS8 et combiné		
				en courant	à change constant	à périmètre et change constants	en courant	à change constant	à périmètre et change constants
France et déchets spéciaux Europe	630	673	704	11,8%	12,0%	7,9%	4,6%	4,7%	6,8%
Europe, hors France	942	1 120	1217	29,3%	28%	6,4%	8,7%	7,4%	8,5%
Reste du monde	440	821	786	78,8%	75%	1,7%	-4,2%	-6,8%	-2,4%
Technologies de l'eau	43	213	212	368,5%	379,6%	10,6%	-0,4%	-8,1%	-8,2%
Autres	26	-35	33						
Groupe	2 081	2 792	2 953	41,9%	40,4%	5,6%	5,8%	3,9%	6,1%

1 Pour les colonnes combiné 2021 et 2022, y compris impacts relatifs Relatif au retraitement des 17 premiers jours de la contribution des activités de Suez.

La croissance de l'EBITDA des segments opérationnels France et déchets spéciaux Europe (+6,8% à périmètre et change constant) et Europe hors France (+8,5% à périmètre et change constant) résulte de la croissance de l'activité. La baisse de l'EBITDA du segment Reste du monde provient de la Chine où les volumes de déchets sont en baisse ainsi que dans les services industriels et l'énergie en raison des restrictions liées à la crise sanitaire. Sur le segment Technologies de l'eau, l'EBITDA est en progression sur VWT et en baisse sur WTS qui avait bénéficié d'éléments one offs sur le premier semestre 2021.

Par effet, l'évolution de l'EBITDA entre 2021 et 2022 peut s'analyser comme suit :



L'**impact change** sur l'EBITDA est positif et s'élève à 52 millions d'euros. Il reflète principalement une appréciation des devises américaines, tchèques, britanniques et chinoises partiellement compensée par les variations défavorables des devises en Amérique du Sud et au Moyen-Orient¹.

L'**effet périmètre** de -61 millions d'euros correspond principalement à la cession d'actifs en Scandinavie réalisée en 2021 et, au niveau de Suez, les cessions d'activités en Australie et l'impact des remèdes de l'Union Européenne avec le classement d'une partie des activités déchets dangereux France en actifs disponibles à la vente. Ces effets négatifs sont partiellement compensés par l'impact de l'entrée de périmètre d'Osis sur Sarp courant 2021.

Les **effets commerce et volumes** sont favorables à hauteur de +39 millions d'euros et résultent de l'effet positif sur le chiffre d'affaires.

L'**impact climat est de** -39 millions d'euros principalement sur l'Europe centrale et orientale, affectée par un hiver plus doux que la normale et dans une moindre mesure au Chili.

Les **prix des énergies et matières recyclées** ont un impact net favorable sur l'EBITDA à hauteur de +70 millions d'euros principalement sur le papier carton en France et en Europe du Nord. La hausse des prix de

vente de l'énergie nette de la hausse des coûts d'achat (dont CO2 et gazole) a un impact estimé neutre en EBITDA.

Le **pincement des prix** entre l'effet des révisions tarifaires sur le chiffre d'affaires et l'inflation des coûts est de -97 millions d'euros.

Les **autres** effets sont principalement dus à des éléments one offs ayant affecté positivement l'EBITDA 2021 du périmètre Suez.

La **contribution des plans d'économies de coûts et des synergies** s'élève au total à +230 millions d'euros à fin juin, dont :

- le plan d'efficacité pour 178 millions d'euros qui porte principalement sur l'efficacité opérationnelle (à hauteur de 64%), et les achats (27%), et concerne l'ensemble des géographies : la France et les déchets spéciaux Europe (31%), l'Europe hors France (27%), le Reste du monde (34%) ;
- les synergies réalisées suite à l'intégration de Suez pour 52 millions d'euros.

Les gains générés par le plan d'efficacité sur le premier semestre sont en ligne avec l'objectif annuel de 350 millions d'euros fixé pour fin 2022. De même pour les synergies dont l'objectif annuel est réalisé à 52% à fin juin 2022.

Plans d'économies et synergies

Impact EBITDA (en millions d'euros)	Objectif 2022	Réalisation H1 2022
Plans d'économies	350	178
Synergies	100	52



¹ Impacts change par devises : couronne tchèque (+12 millions d'euros), livre sterling (+10 millions d'euros), yuan RenMinBi chinois (+9 millions

d'euros), dollar américain (+31 millions d'euros), livre libanaise (-8 millions d'euros), peso chilien (-7 millions d'euros).

4.3.4 AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

4.3.4.1 EBIT courant

L'EBIT Courant consolidé du Groupe au 30 juin 2022 s'établit à 1 475 millions d'euros, en progression de +20,2% à périmètre et change constants par rapport au 30 juin 2021 combiné.

Les éléments de passage de l'EBITDA à l'EBIT Courant par rapport au 30 juin 2021 sont les suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 publié	30 juin 2021 combiné	30 juin 2022
EBITDA	2 081	2 792	2 953
Dépenses de renouvellement	-143	-140	-147
Amortissements, provisions et autres ¹	-1 121	-1 488	-1 454
Dépréciations et plus ou moins value de cessions industrielles	36	42	64
Quote-part du résultat net courant des co-entreprises et entreprises associées	48	61	59
EBIT Courant	901	1 267	1 475

1 Y compris remboursement des actifs financiers opérationnels.

La progression de l'EBIT Courant par rapport au 30 juin 2021 combiné¹ s'élève à +256 millions d'euros (+20,2%) à périmètre et change constants et s'explique principalement par :

- une forte amélioration de l'EBITDA (+171 millions d'euros à périmètre et change constants) ;
- net de la variation des remboursements d'actifs financiers opérationnels, les amortissements et les provisions sont en légère baisse par rapport au premier semestre 2021, la hausse des amortissements étant compensée par des reprises de provisions nettes ;
- un écart favorable sur les dépréciations et les plus-values de cessions notamment lié à une cession d'actifs réalisée en Australie sur le premier trimestre 2022 (actifs déchets de la filiale Integrated Waste Services).

L'effet change sur l'EBIT Courant est positif de +17 millions d'euros et reflète principalement la variation des devises aux Etats-Unis (+15 millions d'euros), en République tchèque (+7 millions d'euros), au Royaume-Uni (+6 millions d'euros) et en Chine (+1 million d'euros) partiellement compensée par une dégradation sur les devises au Chili (-5 millions d'euros) et au Moyen-Orient (-4 millions d'euros).

4.3.4.2 Résultat financier

Au 30 juin 2022, le **résultat financier** s'élève à -551,3 millions d'euros contre -121,2 millions d'euros au 30 juin 2021 publié. Cette baisse provient principalement de l'effet périmètre sur les charges financières de l'intégration du coût de la dette de Suez ainsi qu'à l'effet positif, au premier semestre 2021, des dividendes reçus de 122 millions d'euros au titre de la participation du Groupe dans Suez.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'établit à -319,6 millions d'euros au 30 juin 2022, contre -152,4 millions d'euros au 30 juin 2021 publié. Cette hausse du coût de l'endettement du Groupe est principalement liée à l'effet périmètre de l'intégration du coût de la dette de Suez pour 104,5 millions d'euros (notamment la dette obligataire de l'ancienne holding Suez SA ainsi que celle des activités d'eau aux Etats-Unis), à la remontée des taux d'intérêts de la dette en devise étrangère (écartement du différentiel euro - devise) et à un effet positif au premier semestre 2021 généré par l'annulation d'un portefeuille de couverture de taux pour 20 millions d'euros (swaps de pré-hedge).

Hors impact IFRS 16, le taux de financement du Groupe s'établit ainsi à 3,65% au 30 juin 2022 (contre 2,51% au 30 juin 2021 publié), un niveau inférieur à la période pré Covid (4,36% au 30 juin 2020, et 4,3% au 30 juin 2019), l'année 2021 ayant connu des niveaux de taux très bas.

Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers s'élèvent à -231,6 millions d'euros au 30 juin 2022, contre +31,2 millions d'euros au 30 juin 2021 publié.

Les autres revenus financiers intégraient au 30 juin 2021 les dividendes reçus au titre de participation du Groupe dans Suez pour 122 millions d'euros.

Les autres revenus et charges financières intègrent, au 30 juin 2022, l'effet périmètre de l'intégration des charges financières de Suez pour -104,2 millions d'euros qui comprennent notamment les charges financières de la dette de la filiale Aguas Andinas au Chili (indexée sur l'inflation). Les autres revenus et charges financières intègrent également les frais

1 cf chapitre 4.6.1 pour plus de détails sur le retraitement.

financiers engendrés dans le cadre du rapprochement Suez pour un montant de -24,4 millions d'euros.

Au 30 juin 2022, ils incluent les intérêts sur passifs du domaine concédé (IFRIC 12) pour -38,8 millions d'euros et les effets de désactualisation des provisions pour -16,2 millions d'euros.

Les moins-values de cessions financières comptabilisées sur le premier semestre 2022 s'élèvent à -7,6 millions d'euros et comprennent essentiellement l'impact de plusieurs liquidations de sociétés

Au 30 juin 2021, les plus-values de cession financières courantes s'élevaient à -4,6 millions d'euros et comprenaient la plus-value de cession des activités de services industriels dans les Pays nordiques (+13 millions d'euros) compensée par la moins-value de cession des activités de Aqua Utilities chez Veolia Water Technology (-7 millions d'euros) et des coûts de cession en Amérique du Nord (-3 millions).

4.3.4.3 Charge d'impôt courante

La charge d'impôt courante s'élève à -256,4 millions d'euros au 30 juin 2022, contre -188,4 millions d'euros au 30 juin 2021 publié.

Le taux d'impôt courant au 30 juin 2022 s'élève à 28,9% après intégration des activités de Suez contre 25 % au 30 juin 2021 publié.

4.3.4.4 Résultat net courant

Le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère s'établit à 528 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 516 millions d'euros au 30 juin 2021 publié et 394 millions d'euros hors dividendes reçus de Suez en 2021 au titre de 2020.

Hors plus ou moins-values de cessions financières nettes d'impôts et minoritaires, le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère s'établit à 534 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 520 millions d'euros au 30 juin 2021 publié.

Au 30 juin 2022 la formation du résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Courant	Non courant	Total
EBIT	1 475,0	-290,8	1 184,2
Coût de l'endettement financier net	-319,6	-	-319,6
Autres revenus et charges financiers	-207,2	-24,4	-231,6
Résultat avant impôts	948,1	-315,2	633,0
Charge d'impôts sur les sociétés	-256,4	22,7	-233,8
Résultat net des autres sociétés mises en équivalence	-	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	-	-2,0	-2,0
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-164,1	2,9	-161,2
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	527,6	-291,6	236,0

4.3.4.5 Résultat net

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère s'établit à +236 millions d'euros au 30 juin 2022, contre +301 millions d'euros au 30 juin 2021 publié et 179 millions d'euros hors dividendes reçus de Suez en 2021.

Le résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère ressort à 0,34 euro (de base) et 0,33 euro (dilué) au 30 juin 2022, contre 0,53 euro (de base) et 0,51 euro (dilué) au 30 juin 2021.

4.3.4.6 Résultat net courant / Résultat net courant / Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 161,2 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 95,4 millions d'euros au 30 juin 2021.

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est de 236 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 301 millions d'euros au 30 juin 2021.

Le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère est de 528 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 516 millions d'euros au 30 juin 2021.

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action au 30 juin 2022 ressort à 0,34 euro de base et 0,33 euro en dilué, contre 0,53 euro de base et 0,51 euro en dilué au 30 juin 2021 (et 0,31 euros de base et 0,30 euros en dilué hors dividendes Suez de 122 millions d'euros). Le résultat net courant par action attribuable aux propriétaires de la société mère au 30 juin 2022 ressort à 0,77 euro de base et 0,74 euro en dilué, contre 0,91 euro de base et 0,87 euro en dilué au 30 juin 2021 (et 0,69 euros de base et 0,67 euros en dilué hors dividendes Suez de 122 millions d'euros).

Au 30 juin 2022, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit à 687 074 155¹.

¹ Au 30 juin 2020, les instruments (principalement relatifs aux obligations convertibles OCEANE émises le

12 septembre 2019) ont été exclus du calcul du résultat net dilué par action car ils sont anti-dilutifs.

Au 30 juin 2021 publié la formation du résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est la suivante :

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	Total
EBIT	900,7	-160,9	739,8
Coût de l'endettement financier net	-152,4	-	-152,4
Autres revenus et charges financiers	53,9	-22,7	31,2
Résultat avant impôts	802,2	-183,6	618,6
Charge d'impôts sur les sociétés	-188,4	-29,6	-218,0
Résultat net des autres sociétés mises en équivalence	-	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	-	-4,6	-4,6
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-98,3	2,8	-95,4
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	515,5	-215,0	300,5

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère hors dividendes reçus de Suez s'élève, au 30 juin 2021, à 178,5 millions d'euros.

Le tableau de passage de l'EBIT Courant au résultat opérationnel tel qu'il figure au compte de résultat est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
EBIT Courant	901	1 475
Pertes de valeur sur goodwill et goodwills négatifs	-2	-69
Dotations nettes aux provisions non courantes	5	-4
Charges nettes de restructuration	-35	-32
Provisions et pertes de valeurs nettes non courantes sur actifs corporels, incorporels, AFOs et autres	-63	-120
Coûts d'acquisition de titres avec ou sans prise de contrôle	-66	-66
Total des éléments non courants	-161	-291
Résultat opérationnel après QPRN des entités mises en équivalence	740	1 184

Les pertes de valeur sur goodwill concernent la Russie dont l'intégralité du goodwill a été déprécié compte tenu du conflit russo-ukrainien pour un montant de -69 millions d'euros.

Les charges de restructuration nettes au 30 juin 2022 s'élèvent à -32 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2021.

Les provisions et pertes de valeurs et autres charges non courantes s'élèvent à -120 millions d'euros au 30 juin 2022 et incluent principalement les coûts d'intégration liés au rapprochement avec Suez, les coûts encourus sur un litige nord-américain, et la dépréciation d'actifs en Russie et Ukraine (11 millions d'euros).

Les coûts d'acquisitions de titres comprennent principalement les coûts encourus dans le cadre de l'opération de rapprochement avec Suez pour un montant de 62 millions d'euros sur le premier semestre 2022.

4.3.4.7 Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence et des activités non poursuivies

Le résultat des activités non poursuivies est constitué des impacts résiduels en 2022 du résultat des activités abandonnées d'EPC. Cf. Chapitre 5.1.6, Note 4.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.4 Financement

4.4.1 ÉVOLUTION DU FREE CASH FLOW ET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le **Free cash-flow net** est de -304 millions d'euros au 30 juin 2022 contre +270 millions d'euros au 30 juin 2021 publié.

L'évolution du free cash-flow net par rapport au 30 juin 2021 publié reflète :

- l'augmentation de l'EBITDA portée par l'entrée de périmètre des activités acquises auprès de Suez, la croissance organique de l'activité soutenue par les effets prix favorables de l'énergie, les révisions tarifaires, les gains générés par les plans d'efficacité opérationnelle et commerciale ainsi que par les synergies ;

- des investissements industriels nets de -1 310 millions d'euros contre -834 millions d'euros au 30 juin 2021 publié. Ils incluent les investissements des activités acquises de Suez et des cessions industrielles à hauteur de 447 millions d'euros constituées principalement des cessions des actifs d'Integrated Waste Services en Australie et des filiales Ile de France d'OSIS ;
- l'évolution saisonnière du besoin en fond de roulement dont la variation sur le premier semestre 2022 s'élève à -821 millions d'euros, principalement en raison de l'effet prix sur le besoin en fonds de roulement dans l'activité énergie et de l'intégration des activités de Suez.

Le tableau ci-après récapitule la variation de l'Endettement Financier Net et du Free Cash Flow net :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2022
EBITDA	2 081	2 953
Investissements industriels nets de cession	-834	-1 310
Variation BFR opérationnel	-381	-821
Dividendes reçus des entités mises en équivalence et des co-entreprises	30	61
Dépenses de renouvellement	-143	-147
Autres charges non courantes et charges de restructuration	-95	-382
Intérêts sur passifs du domaine concédé (I12)	-38	-39
Intérêts sur droit d'usage (IFRS 16)	-14	-21
Éléments financiers (intérêts versés courants et capacité d'autofinancement financière)	-201	-330
Impôts payés	-135	-268
Free cash-flow net, avant versement du dividende, investissements financiers et cessions financières	270	-304
Dividendes	-504	-953
Investissements financiers nets	-245	-11 092
Variation des créances et autres actifs financiers	-9	525
Emissions / remboursement de titres super subordonnés	1	-500
Augmentation de capital	10	-10
Free cash-flow	-477	-12 334
Effets de change et autres variations	-74	-487
Variation	-550	-12 821
Endettement Financier Net à l'ouverture	-13 217	-9 532
Endettement Financier Net à la clôture	-13 767	-22 353

L'endettement financier net s'établit à 22 353 millions d'euros, contre 9 532 millions d'euros au 31 décembre 2021. Par rapport au 31 décembre 2021, la variation de l'endettement financier net s'explique principalement par les éléments suivants :

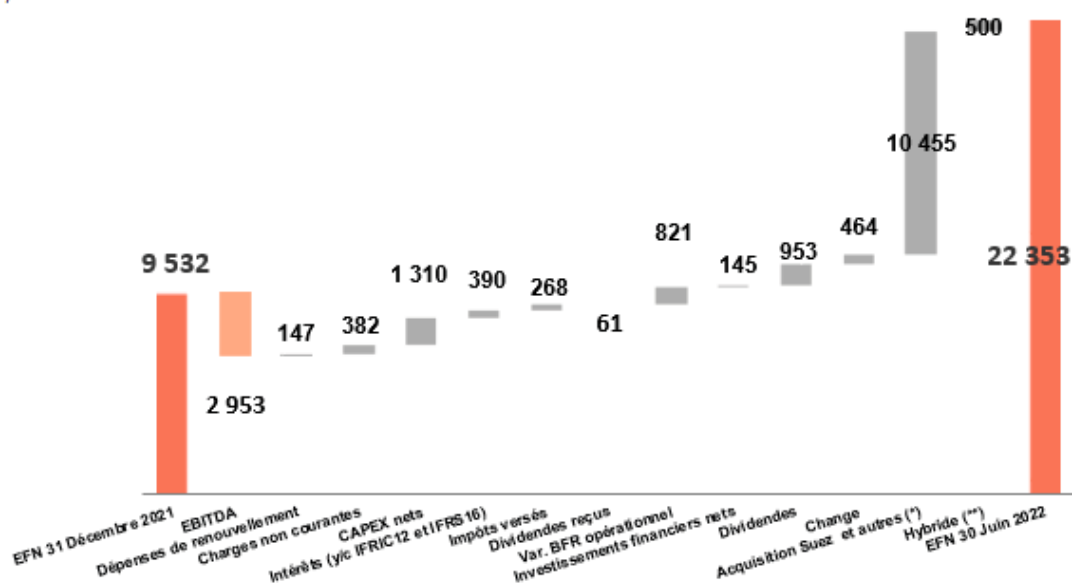
- la variation du free cash-flow net de l'exercice à hauteur de -304 millions d'euros ;
- l'acquisition de Suez à hauteur de -10 501 millions d'euros comprenant l'acquisition des titres Suez suite à l'Offre Publique d'achat pour un montant de -9 318 millions d'euros, l'endettement financier entrant du périmètre Suez pour un montant de -9 073 millions d'euros et des coûts d'acquisition pour

un montant de 62 millions d'euros, net de la cession d'une partie du Groupe Suez au consortium en date du 31 janvier 2022 pour un montant de +8 018 millions d'euros ;

- des investissements financiers nets hors acquisition Suez à hauteur de -145 millions d'euros (y compris frais d'acquisition et endettement entrant) ;
- le remboursement de la dette hybride Suez pour -500 millions d'euros hors coupon ;
- les dividendes votés en assemblée générale mixte le 15 juin 2022 pour -688 millions d'euros.

L'endettement financier net est par ailleurs impacté par un effet de change défavorable de -464 millions d'euros au 30 juin 2022.

(en M€)



(*) Acquisitions Suez -9,4 milliards d'euros (y compris coût d'acquisition), EFN entrant Suez -9,1 milliards d'euros et cession New Suez pour 8,0 milliards d'euros.

(**) Remboursement Hybride Suez pour -500 millions d'euros.

4.4.2 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET FINANCIERS

4.4.2.1 Investissements industriels

Les investissements industriels bruts, y compris nouveaux actifs financiers opérationnels, réalisés par le Groupe s'élèvent à -1 585 millions d'euros au 30 juin 2022, contre -972 millions d'euros au 30 juin 2021 publié.

L'effet de l'entrée de périmètre des activités acquises de Suez se traduit sur le premier semestre par des investissements bruts de 472 millions d'euros.

Les investissements industriels par **segment**, hors activités non poursuivies, se décomposent de la façon suivante :

30 juin 2022 (en millions d'euros)	Maintenance et défense du portefeuille ¹	Croissance discrétionnaire	Total investissements industriels bruts ²	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France et déchets spéciaux Europe	320	17	337	-70	267
Europe, hors France	412	127	539	-27	512
Reste du monde	584	52	636	-164	472
Technologies de l'eau	100	4	104	-13	91
Autres	-31	0	-31	-1	-32
Groupe	1 385	200	1 585	-275	1 310

1 Dont investissements de maintenance à hauteur de 810 millions d'euros (y compris IFRS16), et investissements de défense du portefeuille à hauteur de 575 millions d'euros.

2 Dont nouveaux actifs financiers opérationnels à hauteur de 56 millions d'euros.

30 juin 2021 publié (en millions d'euros)	Maintenance et défense du portefeuille ⁽¹⁾	Croissance discrétionnaire	Total investissements industriels bruts ⁽²⁾	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France et déchets spéciaux Europe	259	22	281	-37	244
Europe, hors France	316	51	367	-55	312
Reste du monde	217	44	261	-23	238
Technologies de l'eau	32	5	37	-23	14
Autres	26	0	26	0	26
Groupe	850	122	972	-138	834

1 Dont investissements de maintenance à hauteur de 504 millions d'euros (y compris IFRS16), et investissements de défense du portefeuille à hauteur de 346 millions d'euros.

2 Dont nouveaux actifs financiers opérationnels à hauteur de -53 millions d'euros.

4.4.2 Investissements et cessions financiers

Le principal investissement financier du premier semestre est l'acquisition du Groupe Suez suite à la finalisation de l'Offre Publique d'Achat sur le premier trimestre, pour -10 501 millions d'euros y compris endettement entrant et net de la cession d'une partie du Groupe Suez au consortium le 31 janvier 2022.

Hors acquisition de Suez, les investissements financiers s'élèvent à -144 millions d'euros au 30 juin 2022 (y compris frais d'acquisition et endettement entrant). Ils sont principalement constitués sur le premier semestre de l'acquisition de 47,4% de Lydec "Lyonnaise des Eaux de Casablanca", une filiale marocaine du groupe Suez, pour un montant de 98 millions d'euros.

Au 30 juin 2021, les investissements financiers s'élevaient à -413 millions d'euros (y compris frais d'acquisition et endettement entrant) et incluaient principalement l'acquisition d'Osiris en France (262 millions d'euros hors dette IFRS 16) et l'acquisition

d'une unité d'engrais organiques en France (22 millions d'euros).

Hors cession du nouveau Suez, les cessions financières s'élèvent à -1 million d'euros au 30 juin 2022 (y compris frais de cession) et comprennent notamment la cession de Huancheng Puxi en Chine, une filiale de valorisation des déchets, pour un montant de 27 millions d'euros et un ajustement du prix de vente relatif à une cession réalisée en 2021 en Allemagne pour un montant de -25 millions d'euros.

Au 30 juin 2021, les cessions financières s'élevaient à 168 millions d'euros (y compris frais de cession) et comprenaient la cession de 5% des titres détenus dans la concession chinoise Shenzhen par VE CGE (80 millions hors remboursement du prêt actionnaire d'un montant de 105 millions d'euros) ainsi que la cession des activités de services industriels en Suède et en Norvège à hauteur de 32 millions d'euros (montant total de transaction de 70 millions d'euros).

4.4.3 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPERATIONNEL

La variation du Besoin en Fonds de Roulement Opérationnel (hors activités non poursuivies) s'élève à -821 millions d'euros au 30 juin 2022 contre -381 millions d'euros au 30 juin 2021 publié. Cette variation est principalement liée à la saisonnalité, à la hausse

du prix des énergies sur le besoin en fonds de roulement et à l'entrée de périmètre des activités acquises de Suez. Cf. chapitre 5, Note 6.3 des états financiers consolidés au 30 juin 2022.

4.4.4 FINANCEMENT EXTERNE

Structure de l'endettement financier net

L'endettement financier net après couverture au 30 juin 2022 est à taux fixe à hauteur de 85% (contre 100% à fin décembre 2021).

Cette évolution s'explique principalement par l'intégration de la dette Suez venant augmenter de 11 points la part variable (via un portefeuille de swaps de

viabilisation) ainsi que par une gestion optimisée de la dette obligataire au cours du premier trimestre 2022. Le Groupe cible toutefois un endettement financier net essentiellement à taux fixe et prévoit une remontée à des niveaux proches de 100 % dès réception des produits des cessions antitrust.

La maturité moyenne de l'endettement financier net s'établit à 6,7 ans au 30 juin 2022 contre 5,9 ans au 30 juin 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes annexes aux comptes consolidés	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2022
Dettes financières non courantes	8.1.1	11 618	22 981
Dettes financières courantes	8.1.1	8 341	7 239
Trésorerie passive	8.1.4	225	440
Sous-total dettes financières		20 184	30 659
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1.4	-5 454	-7 175
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture	8.3.1	8	412
Actifs liquides et actifs financiers liés au financement	8.1.3	-971	-1 543
Endettement financier net		13 767	22 353

Position de liquidité du Groupe

Le détail des liquidités dont le Groupe dispose au 30 juin 2022 est le suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	30 juin 2022
Veolia Environnement :		
Crédit syndiqué non tiré	3 000,0	3 000,0
Lignes de crédit bilatérales MT non tirées	1 000,0	1 000,0
Lignes de crédit bilatérales CT non tirées	-	-
Ligne de lettres de crédit	22,9	10,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	10 333,7	4 235,1
Filiales :		
Crédit syndiqué non tiré Suez SA	-	2 500,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	1 156,7	4 483,1
Total des liquidités	15 513,3	15 228,3
Dettes courantes et trésorerie passive		
Dettes courantes	9 034,9	7 806,0
Trésorerie passive	241,9	439,6
Total des dettes courantes et trésorerie passive	9 276,8	8 245,6
Total des liquidités nettes des dettes courantes et trésorerie passive	6 236,5	6 982,7

¹ Y compris les actifs liquides et les actifs liés au financement inclus dans l'endettement financier net.

Covenants bancaires

Cf. Chapitre 5.1.6, Note 8.4 des états financiers consolidés au 30 juin 2022.

4.5. Autres éléments

4.5.1 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties

liées » (se référer à la Note 13 des états financiers consolidés au 30 juin 2022).

4.5.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

4.5.3 FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont détaillés dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2021.

Toutefois certains risques exacerbés dans le contexte actuel ont été mis à jour dans le chapitre 2 du présent amendement.

4.5.4 PERSPECTIVES

Perspectives 2022 pleinement confirmées *

- Solide croissance organique du chiffre d'affaires ;
- Économies de coûts supérieures à 350 millions d'euros auxquelles s'ajoutent 100 millions d'euros de synergies attendues pour la première année d'intégration de Suez ;
- Croissance organique de l'EBITDA entre +4 % et +6 % ;
- Résultat net courant part du Groupe autour de 1,1 milliard d'euros**, en hausse de plus de 20 %, confirmant l'effet relatif d'environ 10 % sur le Bénéfice Net Courant Par Action*** ;
- Confirmation de la relation du Bénéfice Net Courant Par Action*** d'environ 40 % en 2024 ;
- *Leverage ratio* autour de 3x ;
- Croissance du dividende en ligne avec celle du Bénéfice Net Courant Par Action.

* A change constant et sans élargissement du conflit au-delà du territoire Ukrainien, ni changement significatif des conditions d'approvisionnement en énergie en Europe.

** Hors PPA.

*** Relation du BNPA y compris coût de l'hybride et avant PPA.

4.6 Annexes

4.6.1 DONNEES COMBINEES AU 30 JUIN 2021

A des fins de comparabilité des données financières au premier semestre 2022 qui intègrent la contribution des activités acquises auprès de Suez depuis le 18 janvier 2022, les chiffres clés du 30 juin 2021 publiés ont été retraités pour présenter des données financières du nouvel ensemble

Veolia intégrant les activités acquises de Suez, y compris l'ajustement relatif aux 17 premiers jours de l'année 2022 appliqué à 2021. Ces données combinées au 30 juin 2021 sont présentées sur le Chiffre d'affaires, l'EBITDA et l'EBIT Courant.

4.6.2 RECONCILIATION DES DONNEES PUBLIEES EN 2021 PAR SEGMENT OPERATIONNEL AVEC LES DONNEES RETRAITEES IFRS 8

Le changement de gouvernance du Groupe, effectif depuis février 2022, a entraîné la mise à jour des segments opérationnels IFRS 8 afin de refléter le nouveau découpage par Zone de management mis en place suite à l'intégration des activités de Suez.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations financières sectorielles publiées en 2021 sont retraitées et présentées selon les nouveaux segments.

Réconciliation du Chiffre d'Affaires au 30 juin 2021 publié :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 publié	Reclassement segments IFRS8	30 juin 2021 retraité
France	2 843,7 (+)	Déchets spéciaux Europe* 1 472,3	France et déchets spéciaux Europe 4 316,0
Europe hors France	5 278,3		Europe hors France 5 278,3
Reste du monde	3 310,0		Reste du monde 3 310,0
Activités mondiales	2 211,0 (-)	Déchets spéciaux Europe -1 472,3	Technologies de l'eau 738,7
Autres	2,1		Autres 2,1
Groupe	13 645,1	0,0	Groupe 13 645,1

* Déchets dangereux Europe et Sade.

Réconciliation du Chiffre d'Affaires au 30 juin 2021 publié avec intégration du périmètre Suez :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 publié	Reclassement Segments IFRS 8 + Périmètre Suez	30 juin 2021 retraité IFRS8 et combiné
France	2 843,7 (+)	France et déchets spéciaux Europe 1 733,4	France et déchets spéciaux Europe 4 577,1
Europe hors France	5 278,3 (+)	Europe hors France 1 680,1	Europe hors France 6 958,4
Reste du monde	3 310,0 (+)	Reste du monde 1 457,0	Reste du monde 4 767,0
Activités mondiales	2 211,0 (-)	Technologies de l'eau -341,9	Technologies de l'eau 1 869,1
Autres	2,1 (-)	Autres * -400,0	Autres -397,9
Groupe	13 645,1	4 128,6	Groupe 17 773,7

* Correspond aux ajustements des 17 jours d'activités depuis le 1er janvier 2022 ré-appliqués aux comptes du 1er trimestre 2021.

Réconciliation de l'EBITDA au 30 juin 2021 publié :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 publié	Reclassement segments IFRS8	30 juin 2021 retraité
France	489,9 (+)	Déchets spéciaux Europe* 139,9	France et déchets spéciaux Europe 629,8
Europe hors France	941,8		Europe hors France 941,8
Reste du monde	439,8		Reste du monde 439,8
Activités mondiales	183,4 (-)	Déchets spéciaux Europe -139,9	Technologies de l'eau 43,5
Autres	25,7		Autres 25,7
Groupe	2 080,6	0,0	Groupe 2 080,6

* Déchets dangereux Europe et Sade

Réconciliation de l'EBITDA au 30 juin 2021 publié avec intégration du périmètre Suez :

(en millions d'euros)	30 juin 2021 publié	Reclassement Segments IFRS 8 + Périmètre Suez	30 juin 2021 retraité IFRS8 et combiné
France	489,9 (+)	France et déchets spéciaux Europe 183,4	France et déchets spéciaux Europe 673,3
Europe hors France	941,8 (+)	Europe hors France 178,3	Europe hors France 1 120,1
Reste du monde	439,8 (+)	Reste du monde 380,5	Reste du monde 820,3
Activités mondiales	183,4 (-)	Technologies de l'eau 29,3	Technologies de l'eau 212,7
Autres	25,7 (-)	Autres * -60,4	Autres -34,7
Groupe	2 080,6	711,1	Groupe 2 791,7

* Correspond aux ajustements des 17 jours d'activités depuis le 1er janvier 2022 ré-appliqués aux comptes du 1er trimestre 2021.

4.6.3 RECONCILIATION DES INDICATEURS GAAP ET DES INDICATEURS UTILISES PAR LE GROUPE

Le tableau de passage de l'EBIT Courant au résultat opérationnel tel qu'il figure au compte de résultat est présenté dans la section 4.3.4.6. De la même façon, le tableau de passage du résultat net courant au résultat net part du Groupe tel qu'il figure au compte de résultat est présenté dans la section 4.3.4.6.

Le tableau de passage des flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies (inclus dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie) au free cash-flow net est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2021	30 juin 2022
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies		1 058	1 028
Intégration :			
Investissements industriels nets de subvention		-621	-1 196
Cessions d'actifs industriels		139	275
Nouveaux actifs financiers opérationnels		-53	-56
Remboursement des actifs financiers opérationnels		83	105
Nouvelles dettes de location financement		-226	-249
Dividendes reçus	Note 8.3.2	30	61
Intérêts financiers nets		-246	-368
Exclusion :			
Coûts d'acquisition et frais de cession sur titres, et autres		106	95
Free cash-flow net		270	-304

Le tableau de passage des investissements industriels nets de subvention (inclus dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie) aux investissements industriels est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2021	30 juin 2022
Investissements industriels nets de subvention	-621	- 1 196
Nouvelles dettes de location financement	-226	-249
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé	-73	-85
Nouveaux actifs financiers opérationnels	-53	-56
Investissements industriels	-972	-1 585

4.6.4 DEFINITIONS

Aucune modification n'est intervenue dans la définition des indicateurs financiers Non Gaap utilisés par le Groupe.

Indicateurs non strictement comptables « NON GAAP »

Pour obtenir l'**EBIT courant** (qui comprend la quote-part de résultat net courant des co-entreprises dans le prolongement des activités du Groupe et des entreprises associées), sont exclus du Résultat Opérationnel les éléments suivants :

- les dépréciations de goodwill des filiales contrôlées et des entités mises en équivalence;
- les charges de restructuration;
- les provisions et pertes de valeur non courantes ;
- les dépréciations non courantes et/ou significatives d'actifs immobilisés (corporels, incorporels et actifs financiers opérationnels) ;
- les coûts d'acquisitions de titres.

Pour les autres indicateurs, se référer au paragraphe 5.5.8 du document d'enregistrement universel 2021.

4.7 Événements récents depuis le dépôt du document d'enregistrement universel

Ces éléments sont issus des communiqués de presse publiés figurant sur site www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee/nos-communiques :

- Le 6 mai 2022, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse annonçant la cession de ses actifs déchets dangereux en France à Suez.
- Le 9 mai 2022, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse annonçant la conclusion d'un accord entre Veolia et Saur en vue de la cession par Veolia à Saur de ses activités dans les services mobiles de l'eau en Europe.
- Le 12 mai 2022, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur ses résultats au 31 mars 2022.
- Le 24 mai 2022 Veolia Environnement a publié un communiqué de presse annonçant la conclusion d'un accord entre Veolia et Sécché Environnement en vue de la cession par Veolia à Sécché Environnement d'activités dans les services de traitement des eaux industrielles en France
- Le 25 mai, Veolia Environnement a publié un communiqué au titre de l'information réglementé sur les modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'assemblée générale mixte du 15 juin 2022.
- Le 15 juin 2022, l'assemblée générale mixte des actionnaires de Veolia Environnement a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises avec un quorum de 69,8 %, étant précisé que la 12^e résolution n'a pas été soumise au vote de l'assemblée générale, M. Antoine Frérot ayant renoncé à la prime exceptionnelle en actions proposée au titre de cette résolution.
- Le 16 juin 2022, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse proposant la cession des activités de déchets de Suez au Royaume-Uni et indiquant la poursuite de développement du champion mondial de la transformation écologique.
- Le 7 juillet 2022, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse annonçant la pose de la première pierre de la future unité d'affinage du programme Jourdain qui permettra dès la fin de l'année 2023 de produire de l'eau de très haute qualité à partir d'eaux usées. Ce programme a été confié à Veolia par Vendée Eau.
- Le 25 juillet 2022, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse présentant sa démarche inédite pour développer la réutilisation des eaux usées en France.
- Le 27 juillet 2022, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse annonçant l'association de Veolia et TotalEnergies pour construire la plus grande centrale solaire pour une usine de dessalement d'eau de mer à Oman.
- Le 3 août 2022, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur ses résultats semestriels 2022.
- Le 3 août 2022, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse annonçant la signature d'un traité de fusion relatif à la fusion-absorption de Vigie SA (ex-Suez SA) par Veolia. Cette fusion a pour objectif de simplifier et rationaliser la structure juridique du Groupe.

ETATS FINANCIERS

5.1 Comptes consolidés intermédiaires résumés - 30 juin 2022

5.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

État de la situation financière consolidée actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Goodwill	Note 7.1	6 201,2	13 701,3
Actifs incorporels du domaine concédé	Note 7.2.1	3 706,0	5 427,0
Autres actifs incorporels	Note 7.2.2	1 328,6	2 323,7
Actifs corporels	Note 7.3	8 701,9	15 898,3
Droits d'usage (nets)	Note 7.4	1 562,4	2 098,8
Participations dans les co-entreprises	Note 6.2.1	1 238,5	1 241,9
Participations dans les entreprises associées	Note 6.2.1	354,2	690,6
Titres de participation non consolidés*		3 770,3	89,8
Actifs financiers opérationnels non courants	Note 6.4	1 191,4	1 216,5
Instruments dérivés non courants – Actif	Note 8.2	88,5	276,9
Autres actifs financiers non courants	Note 8.1.3	431,2	616,5
Impôts différés actifs	Note 11.1	1 059,2	1 852,0
Actifs non courants		29 633,4	45 433,3
Stocks et travaux en cours	Note 6.3	816,3	1 440,3
Créances d'exploitation	Note 6.3	10 015,3	13 825,8
Actifs financiers opérationnels courants	Note 6.4	129,0	239,0
Autres actifs financiers courants	Note 8.1.3	1 521,0	2 511,8
Instruments dérivés courants – Actif	Note 8.2	344,9	579,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8.1.4	10 518,7	7 174,9
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 4.2	98,7	984,1
Actifs courants		23 443,9	26 754,9
TOTAL ACTIF		53 077,3	72 188,2

* Au 31 décembre 2021, ils comprenaient les titres Suez pour 3 721,0 millions d'euros et d'autres titres pour 49,3 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État de la situation financière consolidée passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Capital	Note 9.1.1	3 498,6	3 502,9
Primes		9 309,5	9 305,2
Titres Super Subordonnés à durée indéterminée		2 460,7	3 506,6
Réserves et résultat part du Groupe	Note 9.1	-3 750,8	-4 072,1
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 9.1	11 518,0	12 242,6
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 9.2	1 252,0	2 976,0
Capitaux propres		12 770,0	15 218,6
Provisions non courantes	Note 10	1 876,6	2 361,6
Dettes financières non courantes	Note 8.1.1	10 462,5	21 219,8
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 8.1.2	1 298,1	1 760,7
Instruments dérivés non courants – Passif	Note 8.2	68,8	598,1
Passifs du domaine concédé - part non courante	Note 6.5	1 588,4	1 582,0
Impôts différés passifs	Note 11.1	1 196,4	2 331,8
Passifs non courants		16 490,8	29 854,0
Dettes d'exploitation	Note 6.3	13 548,9	17 804,7
Passifs du domaine concédé - part courante	Note 6.5	169,4	193,6
Provisions courantes	Note 10	538,5	814,5
Dettes financières courantes	Note 8.1.1	8 624,3	6 711,8
Dettes locatives IFRS 16 courantes	Note 8.1.2	410,6	528,4
Instruments dérivés courants – Passif	Note 8.2	261,5	492,3
Trésorerie passive	Note 8.1.4	241,9	439,6
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 4.2	21,4	130,7
Passifs courants		23 816,5	27 115,6
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		53 077,3	72 188,2

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

5.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2022
Chiffre d'affaires	Note 6.1	13 645,1	20 195,6
Coûts des ventes	Note 6.2	-11 374,3	-16 765,7
Coûts commerciaux	Note 6.2	-279,0	-463,1
Coûts généraux et administratifs	Note 6.2	-1 136,4	-1 511,7
Autres charges et produits opérationnels	Note 6.2	-164,0	-330,2
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	Note 6.2	691,4	1 124,9
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		48,4	59,3
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 6.2.1	33,0	29,3
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 6.2.1	15,4	30,0
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		739,8	1 184,2
Coût de l'endettement financier	Note 8.3.1	-152,4	-319,6
Autres revenus et charges financiers	Note 8.3.2	31,2	-231,6
Résultat avant impôts		618,6	633,0
Impôts sur le résultat	Note 11.1	-218,0	-233,8
Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités poursuivies		400,6	399,2
Résultat net des activités non poursuivies	Note 4.2.1	-4,6	-2,0
Résultat net		396,0	397,2
Part des propriétaires de la société mère		300,5	236,0
Part des participations ne donnant pas le contrôle	Note 9.2	95,5	161,2
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE PAR ACTION (en euros)	Note 9.5		
Non dilué		0,53	0,34
Dilué		0,51	0,33
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)	Note 9.5		
Non dilué		0,54	0,35
Dilué		0,52	0,34
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)	Note 9.5		
Non dilué		-0,01	-
Dilué		-0,01	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

5.1.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	30 juin 2021	Au 30 juin 2022
Résultat net	396,0	397,2
Écarts actuariels sur engagements de retraite	22,2	153,5
Impôts	-1,8	-13,5
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>20,4</i>	<i>140,0</i>
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ¹	704,0	-43,9
Impôts	3,2	-0,8
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>707,2</i>	<i>-44,7</i>
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	727,6	95,3
<i>Dont part des co-entreprises</i>	<i>-10,3</i>	
<i>Dont part des entreprises associées</i>	<i>-</i>	
Ajustements de valeur sur coût de la couverture	11,9	16,7
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>11,9</i>	<i>16,7</i>
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	39,4	43,0
Impôts	-3,6	0,4
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>35,8</i>	<i>43,4</i>
Écarts de conversion :		
• sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	68,3	291,2
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>68,3</i>	<i>291,2</i>
• sur le financement net des investissements à l'étranger	-16,0	54,2
• impôts	-	-7,2
<i>Montant net d'impôts</i>	<i>-16,0</i>	<i>47,0</i>
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	100,0	398,3
<i>Dont part des co-entreprises</i>	<i>-36,3</i>	<i>45,5</i>
<i>Dont part des entreprises associées</i>	<i>6,9</i>	<i>16,5</i>
Total Autres éléments du résultat global	827,6	493,6
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PERIODE	1 223,6	890,8
dont quote-part des propriétaires de la société mère	1 097,0	658,4
dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	126,6	232,4

(1) Dont 716,9 millions d'euros de variation de juste valeur des titres Suez au 30 juin 2021

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

5.1.4 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2022
Résultat net		396,0	397,2
Résultat net des activités poursuivies		400,6	399,2
Résultat net des activités non poursuivies		-4,6	-2,0
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels		1 059,3	1 243,5
Amortissements et pertes de valeurs financiers		-8,5	-2,0
Plus ou moins-values de cessions d'actifs opérationnels		-39,0	-99,4
Plus ou moins-values de cessions d'actifs financiers		0,3	3,4
Quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 6.2.1	-33,0	-29,3
Quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 6.2.1	-15,4	-30,0
Dividendes reçus	Note 8.3.2	-123,0	-2,0
Coût de l'endettement financier net	Note 8.3.1	152,4	319,6
Impôts	Note 11	218,0	233,8
Autres éléments		35,0	164,9
Capacité d'autofinancement	Note 5	1 646,7	2 201,7
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel		-380,9	-821,0
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé		-72,7	-84,4
Impôts versés		-135,0	-267,9
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies		1 058,1	1 028,4
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies		-13,2	22,1
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 044,9	1 050,5
Investissements industriels nets de subvention		-620,8	-1 195,5
Cessions d'actifs industriels		100,0	274,9
Investissements financiers	Note 4.1	-310,5	-3 439,5
Cessions d'actifs financiers	Note 4.1	176,5	7 505,4
Actifs financiers opérationnels		-	-
Nouveaux actifs financiers opérationnels	Note 6.4	-53,0	-56,2
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	Note 6.4	83,4	105,4
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)		30,7	60,8
Créances financières non courantes décaissées		-64,5	-99,1
Créances financières non courantes remboursées		161,4	108,8
Variation des créances financières courantes		16,2	867,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies		-480,6	4 132,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		-	25,8
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-480,6	4 158,3

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2022
Variation des dettes financières courantes	Note 8.1.1	-596,5	-4 073,7
Remboursement des dettes locatives courantes IFRS 16	Note 8.1.2	-229,1	-275,4
Autres variations des dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 8.1.2	-64,8	-73,7
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	Note 8.1.1	791,4	329,7
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	Note 8.1.1	-15,6	-677,7
Variation des actifs liquides et des actifs financiers liés au financement	Note 8.1.3	-135,5	-570,1
Augmentation de capital	Note 9.1.1	17,4	-
Réduction de capital		-	-
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles*		-1,9	-1 766,6
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		0,3	1,4
Emission / Remboursement de titres super subordonnés		0,8	-500,0
Coupons sur les titres super subordonnés		-23,9	-80,1
Mouvements sur actions propres		10,1	-10,4
Dividendes versés		-480,2	-185,2
Intérêts financiers versés	Note 8.3.2	-194,3	-308,0
Intérêts sur actifs opérationnels IFRIC 12		-37,8	-38,8
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16**	Note 8.3.2	-14,0	-20,7
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies		-973,6	-8 249,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies		-0,1	-84,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-973,7	-8 334,2
Effets de change et divers		17,2	-401,8
Variation de la trésorerie externe des activités non poursuivies		-	-14,3
TRESORERIE D'OUVERTURE		5 622,4	10 276,8
TRESORERIE DE CLÔTURE		5 229,4	6 735,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8.1.4	5 453,9	7 174,9
Trésorerie passive	Note 8.1.4	224,5	439,6
TRESORERIE DE CLÔTURE		5 229,4	6 735,3

* A l'issue de la prise de contrôle de Suez le 18 janvier 2022, Veolia a acquis les titres résiduels non apportés lors de l'OPA initiale pour un montant de 1752 millions d'euros.

** Les intérêts liés à la dette locative IFRS 16 ne sont pas inclus dans le coût de l'endettement financier mais dans les autres revenus et charges financiers (voir note 8.1.2.)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

5.1.5 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Montant au 31 décembre 2021	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable		Total des Capitaux Propres
										aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	
	3 498,6	699 725 266	4,3	9 309,5	2 460,7	-430,1	-3 413,6	-260,7	353,6	11 518,0	1 252,0	12 770,0
Augmentation du capital de la société mère		846 450		-4,3								
Emission/ Entrée de titres super subordonnés					1 626,0					1 626,0		1 626,0
Remboursement de titres super subordonnés					-500,0					-500,0		-500,0
Coupons sur titres super subordonnés					-80,1					-80,1		-80,1
Distribution de dividendes de la société mère							-688,0			-688,0		-688,0
Mouvements des titres d'autocontrôle						-10,0	-0,4			-10,4		-10,4
Paiement fondé sur des actions							7,7			7,7		7,7
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales											-0,7	-0,7
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales											-185,2	-185,2
Transactions entre actionnaires							-705,9			-705,9	-1 077,8	-1 783,7
Total des transactions entre actionnaires	4,3	846 450		-4,3	1 045,9	-10,0	-1 386,6			-350,7	-1 263,7	-1 614,4
Autres éléments du résultat global							139,1	271,9	11,4	422,4	71,2	493,6
Résultat de l'exercice							236,0			236,0	161,2	397,2
Résultat global total de la période							375,1	271,9	11,4	658,4	232,4	890,8
Autres variations							416,9			416,9	2 755,3	3 172,2
Montant au 30 juin 2022	3 502,9	700 571 716		9 305,2	3 506,6	-440,1	-4 008,2	11,2	365,0	12 242,6	2 976,0	15 218,6

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital					Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Participations		Total des Capitaux Propres
		Capital d'émission	Prime d'émission	Titres super subordonnés	Titres d'auto-contrôle	Réserves de conversion					Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	
Montant au 31 décembre 2020	578 611 362	2 893,1	7 291,8	1 987,1	-450,7	-3 681,5	-405,6	-418,0	7 216,2	1 098,5	8 314,7		
Impact IAS 19*	0	-	-	-	-	23,2	-	-	23,2	0,8	24,0		
Montant au 31 décembre 2020 retraité	578 611 362	2 893,1	7 291,8	1 987,1	-450,7	-3 658,3	-405,6	-418,0	7 239,4	1 099,3	8 338,7		
Augmentation du capital de la société mère	971 827	4,9	-4,9	-	-	-	-	-	-	-	-		
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	0,8	-	-	-	-	0,8	-	0,8		
Coupons titres super subordonnés	-	-	-	-23,9	-	-	-	-	-23,9	-	-23,9		
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-397,0	-	-	-	-397,0	-	-397,0		
Mouvements des titres d'autocontrôle	-	-	-	10,8	-0,6	-	-	-	10,2	-	10,2		
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	7,5	-	-	-	7,5	-	7,5		
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,5	17,5		
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-83,2	-83,2		
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	0,8	-	-	-	0,8	-0,7	0,1		
Total des transactions entre actionnaires	971 827	4,9	-4,9	-23,1	10,8	-389,3	0	0	-401,6	-66,4	-468,0		
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	20,4	34,8	741,3	31,1	796,5	95,5	827,6		
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	300,5	320,9	741,3	126,6	1 097,0	126,6	1 223,6		
Autres variations	-	-	-	-	38,7	-	-	-	38,7	-1,4	37,3		
Montant au 30 juin 2021	579 583 189	2 898,0	7 286,9	1 964,0	-439,9	-3 688,0	-370,8	323,3	7 973,5	1 158,1	9 131,6		

* Les retraitements concernent l'application de la décision du comité d'interprétation des normes IFRS relative à la norme IAS 19, rétroactivement au 1er janvier 2020.

Le montant du dividende distribué par action ressort à 1,0 euro au cours de l'exercice 2022 et 0,70 euro au cours de l'exercice 2021.

Au 30 juin 2022 et au 30 juin 2021 le montant total des dividendes versés, qui s'élève respectivement à 185,2 millions d'euros et 480,2 millions d'euros, se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2022
Distribution de dividendes de la société mère	-397,0	-
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-83,2	-185,2
Paiement du dividende pour partie en action	-	-
MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSES	-480,2	-185,2

Les dividendes distribués par Veolia Environnement s'élèvent à 688,0 millions d'euros et ont été payés à compter du 7 juillet 2022 (Cf. Note 9.1.3).

5.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	56
NOTE 2 - RECOURS A DES APPRECIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE	58
NOTE 3 - INTEGRATION SUEZ.....	59
NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	62
NOTE 5 - INFORMATIONS PAR SEGMENT OPERATIONNEL	65
NOTE 6 - ACTIVITES OPERATIONELLES	67
NOTE 7 - GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS.....	72
NOTE 8 - FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	76
NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT NET PAR ACTION	82
NOTE 10 - PROVISIONS	85
NOTE 11 - IMPOTS.....	86
NOTE 12 - ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	87
NOTE 13 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	92
NOTE 14 - EVENEMENTS POST-CLOTURE	92
NOTE 15 - LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES INTEGREES DANS LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	92

1.1 Référentiel

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2022 ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration qui s'est tenu le 2 août 2022.

1.1.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les comptes consolidés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2022 sont préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire".

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent donc pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS pour les états financiers annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers

annuels du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022.

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans les états financiers consolidés 2021.

Les comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes que ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2021, sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

Textes applicables au 1^{er} janvier 2022

- Processus annuel d'améliorations des normes cycle 2018-2020 ;
- Autres amendements relatifs aux normes suivantes :
 - **IAS 16** : produits générés avant l'utilisation prévue de l'immobilisation ;
 - **IFRS 3** : mise à jour de la référence au cadre conceptuel ;
 - **IAS 37** : coûts à considérer pour déterminer si un contrat est déficitaire.

L'application de ces textes n'a pas entraîné d'impact significatif pour le Groupe.

Textes applicables au-delà du 1^{er} janvier 2022

- **IFRS 17 et amendements « Contrats d'assurance »** ;
- **Autres amendements relatifs aux normes suivantes** :
 - **IAS 1** : classement des passifs en tant que courants et non courants ;
 - **IAS 1** : information sur les méthodes comptables ;
 - **IAS 8** : définition des estimations comptables ;
 - **IAS 12** : impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction.

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes

Durant le premier semestre 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS avait notamment publié une décision relative à la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition dans le "cloud" dans le cadre d'un contrat "Software as a service" (SaaS).

Étant donné les questions techniques suscitées par cette décision et les difficultés opérationnelles rencontrées, le Groupe était dans l'incapacité de mettre en œuvre cette décision au 31 décembre 2021

Il ressort des analyses poursuivies sur le premier semestre 2022, que les impacts induits par l'application de cette décision ne sont pas significatifs.

1.2 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture (une devise étrangère = xx euro)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Dollar américain	0,8415	0,8829	0,9627
Livre sterling	1,1654	1,1901	1,1652
Renminbi chinois	0,1303	0,1390	0,1436
Dollar australien	0,6308	0,6404	0,6623
Zloty polonais	0,2212	0,2175	0,2132
Forint hongrois	0,0028	0,0027	0,0025
Peso argentin	0,0088	0,0086	0,0077
Peso mexicain	0,0424	0,0432	0,0477
Real brésilien	0,1693	0,1585	0,1844
Couronne tchèque	0,0392	0,0402	0,0404

Cours de change moyen (une devise étrangère = xx euro)	1er semestre 2021	Exercice 2021	1er semestre 2022
Dollar américain	0,8299	0,8452	0,9141
Livre sterling	1,1519	1,1630	1,1877
Renminbi chinois	0,1282	0,1310	0,1412
Dollar australien	0,6399	0,6350	0,6578
Zloty polonais	0,2203	0,2190	0,2158
Forint hongrois	0,0028	0,0028	0,0027
Peso argentin	0,0088	0,0086	0,0077
Peso mexicain	0,0411	0,0417	0,0451
Real brésilien	0,1541	0,1568	0,1800
Couronne tchèque	0,0387	0,0390	0,0406

1.3 Saisonnalité des activités du Groupe

Les activités du Groupe sont, par nature, soumises à la fois à la saisonnalité des activités et aux conditions climatiques. Ainsi, les activités de Services à l'Energie se réalisent essentiellement au cours des premiers et quatrièmes trimestres, correspondant aux périodes de chauffe en Europe. Dans les activités de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique et l'assainissement induit sont plus importants entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord, où le Groupe réalise la majeure partie de son activité.

Par conséquent, les résultats intermédiaires du Groupe au 30 juin 2022, ainsi que le niveau de certains indicateurs tels que le BFR, reflètent l'impact de cette combinaison de facteurs et ne sont pas indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2022.

Veolia peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes antérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Comme décrit dans les états financiers au 31 décembre 2021, le Groupe a continué de porter une attention particulière aux éléments suivants dans le cadre de l'élaboration des états financiers semestriels consolidés :

- tests de valeur des actifs (dont goodwill) ;
- valeur recouvrable des actifs opérationnels (créances clients et actifs contrats) ;
- recouvrabilité des impôts différés actifs sur déficits fiscaux ;
- trésorerie et liquidité nette ;
- perspectives de crédit ;
- covenants.

Nous présentons ci-après les éléments qui, usuellement, peuvent appeler des estimations et jugements de la part de la Direction, détaillés dans les notes citées :

- la classification et l'évaluation des actifs et passifs relevant de la norme IFRS 5 : les appréciations ayant conduit à l'application de la norme sont revues dans le cadre de chaque arrêté au vu de l'évolution des faits et circonstances (cf. Note 4) ;
- la valorisation des actifs incorporels et corporels (cf. Note 7) ;
- l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers (cf. Note 8) ;
- les montants des provisions (y compris pour engagements sociaux) (cf. Note 10) ;

- la charge fiscale du Groupe : conformément à la norme IAS 34, la charge d'impôt est calculée en appliquant le taux effectif annuel d'impôt estimé au résultat avant impôt de la période, ajusté des éventuels éléments ponctuels (cf. Note 11).

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

IMPACT DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Depuis le début de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, le Groupe condamne ce conflit et suit avec la plus grande attention son évolution.

Le Groupe Veolia continue à opérer en Ukraine et en Russie des services essentiels de gestion de réseaux de chaleurs, des déchets et de l'eau au profit des populations locales. Ces activités sont maintenues en respectant strictement les sanctions internationales et celles de l'Union Européenne, ces activités pouvant fonctionner de manière autonome, avec un approvisionnement local. Les priorités du Groupe sont la santé et la sécurité de ses employés.

Les activités du Groupe localisées en Russie et en Ukraine sont peu significatives et représentent, sur le premier semestre 2022, 0,2% du chiffre d'affaires total du Groupe et 0,2% des capitaux employés.

Le Groupe ne réalise pas de nouvel investissement ni de nouveau financement en Russie. Les fonds actuels servent aux paiements des salaires et dépenses opérationnelles.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2022, et compte tenu du conflit russo-ukrainien, le Groupe a procédé à une appréciation de son exposition financière russo-ukrainienne qui l'a conduit à comptabiliser des dépréciations d'actifs pour un montant de 80,0 millions d'euros au titre de la Russie et de l'Ukraine.

Par ailleurs, depuis le début du conflit, la fondation Veolia est mobilisée avec ses partenaires (Croix-Rouge française, Médecins Sans Frontières, Solidarités International, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, agences Onusiennes...) pour soutenir les populations ukrainiennes touchées par le conflit. Des besoins prioritaires ont été identifiés autour de l'accès à l'hygiène dans les centres de transit et d'hébergement qui accueillent les réfugiés.

Veolia reste attentif au jour le jour à l'évolution de la situation en Ukraine et en Russie ainsi qu'à l'impact sur l'environnement économique et sur les approvisionnements en énergie. A ce titre, Veolia a mis en œuvre des actions pour sécuriser ses approvisionnements énergétiques via une politique de couverture des achats.

PRISE DE CONTRÔLE : PRINCIPALES ETAPES DE L'OPERATION

Le 6 octobre 2020, Veolia a acquis 29,9% de Suez auprès d'Engie.

Le 29 juillet 2021, Veolia a lancé une Offre Publique d'achat ("l'Offre") des titres Suez pour un prix de 19,85€ par action (20,5€ diminué de 0,65€ de dividende payé en 2021).

Le 18 janvier 2022, à l'issue du règlement livraison de l'OPA, Veolia était détenteur de 86,22% du capital de Suez et des droits de vote.

Afin de permettre aux actionnaires n'ayant pas apporté leurs actions à l'Offre, l'Offre a été ré-ouverte du 12 au 27 janvier aux mêmes conditions financières.

A l'issue du règlement-livraison, Veolia détenait 95,95% de Suez.

Le 31 Janvier 2022, conformément aux termes du contrat d'acquisition en date du 22 octobre 2021, Veolia a réalisé la cession du Nouveau Suez au Consortium d'investisseurs constitué de Meridiam - GIP - CDC et CNP Assurances.

Veolia a ensuite mis en œuvre la procédure de retrait obligatoire sur les actions non encore détenues. A l'issue de cette procédure Veolia était détenteur de 100% du capital et des droits de vote de Suez : les actions de Suez ont été radiées de la côte le 18 février 2022.

PROCESSUS ANTI-TRUST

Le 14 décembre 2021, la Commission européenne a autorisé l'acquisition de Suez par Veolia sous réserve d'engagements de cessions d'activités incluant principalement les activités de Suez de gestion de l'eau municipale, de gestion des déchets banals et réglementés en France : ces activités ont été cédées au Consortium (Meridiam, la Caisse des dépôts et consignations, CNP Assurances et Global Infrastructure Partners) dans le cadre de la création du Nouveau Suez le 31 janvier 2022.

S'agissant des autres cessions (activités de Veolia sur le marché des services mobiles de l'eau en Europe, de traitement des eaux industrielles en France et une partie des activités des déchets dangereux en France), des promesses unilatérales d'achat ont été signées avec des acquéreurs au bénéfice de Veolia. En raison de la durée des processus des instances représentatives du personnel devant être menées avant la signature de contrats de vente définitifs, l'Union Européenne a octroyé des prorogations du délai (initialement fixé au 14 juin 2022) pour la signature de ces contrats de vente, lesquels devront ainsi être signés entre août et fin septembre, suivant le cas.

L'autorité de la concurrence britannique, la CMA (Competition and Markets Authority), a pour sa part décidé de lancer le 21 décembre 2021 une phase 2 d'investigation sur les effets de l'Opération Veolia/Suez. Elle a validé au cours du premier trimestre 2022 l'opération de prise de contrôle.

Le 19 mai 2022, la CMA a rendu des conclusions provisoires dans le cadre de sa phase 2 d'investigation indiquant que l'acquisition de Suez par Veolia risquerait selon elle de diminuer substantiellement la concurrence sur plusieurs marchés de gestion des déchets et de l'eau au Royaume-Uni.

Le 16 juin 2022, la CMA a rendu publiques les propositions de remèdes de Veolia

- cession totale des activités de Suez dans le domaine du déchet au Royaume-Uni ;
- cession des activités d'O&M industrielles de l'eau de Veolia au Royaume-Uni ;
- cession des activités de services mobiles de l'eau de Veolia au Royaume-Uni et en Europe (rappelons que cette cession est par ailleurs un engagement par Veolia à l'égard de la Commission Européenne).

Le même jour, Veolia a émis un communiqué de presse faisant état de son intention, au vu des conclusions provisoires de la CMA, de procéder aux cessions sus-mentionnées.

Le 30 juin 2022, la CMA a indiqué qu'elle étendait sa période d'examen des propositions et émettrait le rapport clôturant son enquête au plus tard le 11 septembre ; ce rapport, qui détaillera ses conclusions sur l'analyse de l'opération et les grandes lignes des remèdes retenus, sera suivi dans un délai de 3 mois environ d'une décision détaillant les modalités pratiques des remèdes qu'elle aura validée.

INTEGRATION ET PLAN DE SYNERGIES

L'intégration du nouveau périmètre acquis auprès de Suez progresse conformément au planning initialement prévu. Les salariés de Suez ont rejoint Veolia depuis le 19 janvier 2022, date du premier jour de l'intégration, sauf pour les périmètres du Royaume-Uni et de WTS, en raison des procédures avec l'autorité de la concurrence britannique en cours.

Les plans d'intégration sont en place depuis le début d'année dans les différentes géographies, hors Royaume-Uni et WTS. Le bon avancement de l'intégration permet de générer sur le premier semestre 52 millions d'euros de synergies, en ligne avec le plan de synergies.

IMPACT DE L'INTEGRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU 1ER SEMESTRE 2022

Les comptes consolidés du premier semestre intègrent la contribution des activités acquises auprès de Suez depuis le 18 janvier 2022, date de la prise de contrôle. En raison de la disponibilité de l'information comptable, les éléments du compte de résultat du périmètre acquis sont intégrés dans les comptes depuis le 1er janvier 2022 desquels ont été retraités les résultats du 1er au 17 janvier 2022. L'impact de l'ajustement des 17 premiers jours s'élève à 400 millions d'euros de chiffre d'affaires, 49 millions d'euros d'EBITDA et 11 millions d'euros d'EBIT Courant.

Comptabilisation de l'acquisition

La Direction de Veolia a procédé à l'analyse comptable de l'opération pour déterminer les modalités de calcul du goodwill.

Constatant l'absence de texte spécifique adressant les situations de prise de contrôle dans le cadre d'OPA et de réouverture dans le *framework* IFRS, Veolia a poursuivi son analyse afin de déterminer la date effective de prise de contrôle de Suez par Veolia, c'est-à-dire la date à laquelle Veolia, en vertu notamment du paragraphe 7 de la norme IFRS 10, était l'actionnaire contrôlant de Suez. Il en a résulté que le Groupe considère que la prise de contrôle de Suez par Veolia est effective au 18 janvier 2022, date à laquelle il a pu obtenir la capacité de piloter les activités opérationnelles de Suez notamment par la nomination d'un nouveau Conseil d'administration.

S'agissant des activités du périmètre Royaume-Uni et WTS, Veolia a pu, avec l'accord de la CMA, mettre en place des mécanismes de décisions ad hoc lui permettant, dans le contexte de la phase 2 mené par la CMA, d'obtenir le contrôle au sens IFRS desdites activités.

En conséquence, Veolia a décidé de procéder à un calcul de Goodwill partiel sur la base des 86,22%. Les actions restantes acquises subséquentement ont été comptabilisées comme une transaction entre actionnaires.

a) Prise de contrôle : affectation provisoire du prix d'acquisition

La norme IFRS 3 requiert de valoriser les actifs et passifs et d'affecter le prix d'acquisition dans un délai de 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les travaux entrepris par le Groupe depuis la prise de contrôle visent à refléter au mieux la magnitude et la complexité de cette acquisition en raison :

- des nombreuses géographies d'implantation des activités acquises ;
- de métiers variés (Eau & Déchets avec l'ensemble de la chaîne de valeur associée) ;
- de modèles contractuels différents selon les *business* et les pays (régulation, concessifs, privés...) ;
- de typologies d'actifs associés divers (permis, brevets, installations physiques de traitement...).

Aussi, le Groupe anticipe une grande diversité d'actifs et passifs à reconnaître ou à réévaluer dans le bilan d'ouverture tels que les relations clientèle, actifs concessifs, contrats d'exploitation et de maintenance, contrats BOT (*Build, Operate, Transfer*), brevets, actifs industriels, ou encore des passifs environnementaux. Par ailleurs, des travaux de mise à juste valeur des actifs et passifs financiers, et des provisions retraite ont également été mis en œuvre.

Un expert indépendant a été mandaté pour accompagner le Groupe dans l'élaboration de ce process. Ces travaux d'évaluation sont toujours en cours et seront finalisés sur le second semestre, en considérant notamment les informations nouvelles éventuelles relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

En conséquence, au 30 juin 2022, aucune allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs de l'entité acquise n'a été effectuée.

Toutefois, les opérations de cession induites par l'Autorité de la Concurrence européenne, et notamment la cession de 7 314 millions d'euros au Consortium d'investisseurs constitué de Meridiam - GIP - CDC et CNP Assurances, a été constatée dans l'actif net de Suez pour le calcul du Goodwill provisoire à fin juin 2022.

Dans le contexte décrit ci-dessus, le Groupe a comptabilisé un écart d'acquisition provisoire relatif à cette opération selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel (cf. Note 7.1).

Le Groupe communiquera sur l'allocation définitive du prix d'acquisition dans ses états financiers au 31 décembre 2022.

La contribution de Suez depuis l'acquisition le 18 janvier 2022 s'élève à 4 416 millions d'euros dans le chiffre

d'affaires du Groupe et à 338,7 millions d'euros dans le résultat opérationnel du Groupe.

Les coûts d'acquisition cumulés liés à l'opération s'élèvent à 229,1 millions d'euros au 30 juin 2022.

b) Participations minoritaires dans Suez acquises après la prise de contrôle

A l'issue de la prise de contrôle de Suez le 18 janvier 2022, Veolia a acquis les titres résiduels non apportés lors de l'OPA initiale pour un montant de 1 752 millions d'euros. Cette acquisition ultérieure de participations ne donnant pas le contrôle s'est traduite par une réduction des capitaux propres part du Groupe de - 695 millions d'euros, correspondant au rachat des 13,78% des actions restantes.

4.1 Principales évolutions du périmètre

Acquisitions

Acquisition de Suez

Comme décrit en note 3, le 18 janvier 2022, à l'issue de l'Offre Publique d'Achat, Veolia a pris le contrôle de Suez.

Le Groupe est désormais détenteur de l'intégralité des titres de Suez suite à l'Offre Publique de Retrait finalisée le 18 février 2022. Le montant décaissé en 2022 au titre de l'Offre Publique d'achat et l'Offre Publique de Retrait s'élève à 9 318,0 millions d'euros y compris le complément de prix au bénéfice d'Engie (hors les 29,9% des titres acquis le 6 octobre 2020) et les coûts d'acquisition encourus au cours du premier semestre 2022 s'élèvent à 62,0 millions d'euros.

L'endettement financier du périmètre Suez entrant au 18 janvier 2022 s'élève à -9 073,0 millions d'euros.

Le goodwill provisoire comptabilisé au 30 juin 2022 s'élève à 7 493,0 millions d'euros (Cf. note 7.1).

Lydec

Suite à l'offre publique d'achat de Suez, le Groupe a dû procéder, le 27 mai 2022, à l'acquisition de 47,4% de titres supplémentaires de la Lydec, une filiale marocaine du Groupe Suez qui gère la distribution d'eau et d'électricité, la collecte des eaux usées et pluviales et l'éclairage public de la ville de Casablanca. Ce rachat, pour un montant de 98 millions d'euros, porte à 98,4% la détention de Veolia dans Lydec. L'Offre Publique de Retrait Obligatoire a été déclarée recevable par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 25 juillet 2022.

Conformément aux stipulations du contrat d'acquisition conclu entre le Consortium et Veolia, la participation dans la Lydec doit être revendue au Consortium. Dans ce contexte, deux monitoring trustees ont été nommés afin de garantir le statut de *Hold separate* de la Lydec. Ainsi Veolia ne dispose pas des moyens pour piloter les activités opérationnelles de la Lydec et dès lors ne la contrôle pas. La détention de Veolia dans la Lydec est en conséquence comptabilisée en Titres non consolidés. Par ailleurs s'agissant d'une participation destinée à être cédée au Consortium conformément à IFRS5, les titres Lydec sont classés au 30 juin 2022 en actifs destinés à la vente pour un montant de 196 millions d'euros.

Cessions

Cession du Nouveau Suez

Le 31 Janvier 2022, conformément aux termes du contrat d'acquisition en date du 22 octobre 2021, Veolia a réalisé la cession du Nouveau Suez au Consortium d'investisseurs constitué de Meridiam - GIP - CDC et CNP Assurances.

Ce nouveau Suez comprend les activités Eau et Recyclage et Valorisation France de Suez, des actifs internationaux en Italie, Europe Centrale, Afrique, Asie centrale, Inde, Chine et Australie, ainsi que des activités mondiales numériques et environnementales, conservant ainsi de réelles perspectives de croissance et de véritables capacités d'innovation en France et à l'international.

Le prix de cession encaissé au 31 janvier s'élève à 8 018,0 millions d'euros. Il est à noter que ce prix de cession des actifs et passifs du Nouveau Suez au Consortium n'intègre pas, à date, de complément de prix et qu'il est établi sur une base provisoire des comptes du Nouveau Suez, qui seront ajustés postérieurement à la cession pour tenir compte notamment des ajustements de besoins de fonds de roulement constatés en date du 31 janvier 2022.

Integrated Waste Services (Australie)

Le 17 janvier 2022, le Groupe a cédé les actifs de sa filiale Integrated Waste Services "IWS" en Australie, ayant pour activité le traitement des déchets. Le montant de la transaction s'élève à 155,0 millions de dollars australiens (102 millions d'euros au 30 juin 2022).

Pour mémoire, au 31 décembre 2021, les actifs d'IWS étaient présentés en actifs destinés à la vente (IFRS 5).

OSIS Ile De France (France)

Conformément au schéma initial et en ligne avec les demandes des autorités de la concurrence, le processus de cession des agences d'Ile de France (8 sites uniquement) a été signé fin juillet 2021 et le closing a été réalisé début janvier 2022 pour un prix de cession de 32,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, les actifs étaient présentés en actifs destinés à la vente (IFRS 5).

4.2 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées

4.2.1 Activités non poursuivies

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités non poursuivies ont été reclassés ligne par ligne sur le poste « Résultat net des activités non poursuivies ».

Sur le premier semestre de l'exercice **2022**, il s'agit de l'activité EPC de VWT abandonnée dans l'ensemble

Les actifs et passifs liés aux activités en cours de cession sont présentés séparément sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Actifs destinés à la vente	98,7	984,1
Passifs destinés à la vente	21,4	130,7

Au 30 juin 2022, les principales catégories d'actifs et de passifs par segment opérationnel, classés en actifs et passifs destinés à la vente sont les suivants :

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total
Actif						
Actifs non courants	548,1	-	141,7	21,2	186,6	897,6
Actifs courants	74,2	-	-	-	-	74,2
Trésorerie et équivalents	12,3	-	-	-	-	12,3
ACTIFS DESTINES A LA VENTE	634,6	-	141,7	21,2	186,6	984,1
Passif						
Passifs non courants	50,8	-	-	-	-	50,8
Passifs courants	78,7	-	-	1,9	-0,7	79,9
PASSIFS DESTINES A LA VENTE	129,5	-	-	1,9	-0,7	130,7

Ils correspondent principalement :

- dans le segment France et déchets spéciaux Europe, au reclassement en IFRS 5 d'une partie des activités d'enfouissement des déchets dangereux de Suez, ainsi qu'un site d'enfouissement de déchets dangereux de Veolia, et l'ensemble des activités d'incinération et de traitement physico-chimique des déchets dangereux de Suez en France, acquises par Veolia sous réserve d'engagements de cessions selon les remèdes autorisés par la Commission européenne ;
- dans le segment Reste du monde, à Lanzhou et Zerui, concessions d'eau chinoises ;
- dans le segment Technologies de l'eau, les activités de Suez Eau Industrielle ;
- dans le segment Autres, les titres non consolidés de LYDEC (cf. Note 4.1).

Au 31 décembre 2021*, les principales catégories d'actifs et de passifs par segments opérationnels, classés en actifs et passifs destinés à la vente étaient les suivants :

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total
Actif						
Actifs non courants	43,9	-	54,8	-	-	98,7
Actifs courants	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DESTINES A LA VENTE	43,9	-	54,8	-	-	98,7
Passif						
Passifs non courants	12,0	-	4,3	-	-	16,3
Passifs courants	3,3	-	1,8	-	-	5,1
PASSIFS DESTINES A LA VENTE	15,3	-	6,1	-	-	21,4

Pour mémoire au 31 décembre 2021, ils correspondaient :

- dans le segment France et déchets spéciaux Europe, aux 8 agences d'Ile de France que le Groupe SARP s'est engagé à céder dans le contexte de l'acquisition d'OSIS, dont l'accord de cession a été signé en janvier 2022 ;
- dans le segment Reste du monde, à l'activité de Integrated Waste Services en Australie, dont la cession a été finalisée en janvier 2022 et à la concession PUXI en Chine, dont l'accord de cession a été signé le 31 décembre 2021.

4.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

4.3.1 Engagements donnés

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garantie de passif	228,0	238,1	14,9	147,5	75,7
Obligation d'achat de titres	8 983,6	13,8	0,8	10,2	2,8
Obligation de vente	-	-	-	-	-
Autres engagements liés au périmètre	0,5	0,5	-	-	0,5
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES LIES AU PERIMETRE	9 212,1	252,4	15,7	157,7	79,0

La réduction des engagements donnés au titre des obligations d'achat résulte de la levée de l'engagement d'achat suite à l'OPA finalisée sur le Groupe Suez, pour 8,9 milliards d'euros (cf. Note 3).

4.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus liés au périmètre s'élèvent à 506,4 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 505,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

* Conformément à la norme IFRS 8, les informations financières sectorielles publiées en 2021 sont retraitées selon les nouveaux segments.

Les segments opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités et dont les résultats opérationnels sont revus par la Directrice Générale du Groupe (principal décideur opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces segments et de permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources. Les informations présentées au principal décideur opérationnel sont extraites du reporting interne du Groupe.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Sur le premier trimestre 2022, le Groupe a été amené à revoir sa gouvernance et son organisation managériale en raison de l'intégration du périmètre Suez et du changement de gouvernance intégrant la dissociation de la fonction de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Ceci se traduit par un pilotage managérial autour de huit zones géographiques redimensionnées dans le respect de l'obtention des autorisations réglementaires liées à l'acquisition de Suez.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des segments opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les segments opérationnels présentés sont les suivants :

- **France et déchets spéciaux Europe** regroupe les zones déléguées Eau France, Recyclage et Valorisation des déchets, Maintenance environnementale Industrie et Bâtiments, ainsi que les activités déchets dangereux Europe (SARPI et certaines activités IWS issues de Suez), Sede Environnement, Veolia Nuclear Solutions, et SADE ;
- **Europe hors France** : Europe centrale et orientale, Europe du Nord, Ibérie et Italie. Ce segment intègre, en plus des activités existantes de Veolia, les activités suivantes issues de Suez en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni, en République tchèque, en Serbie, au Portugal et au Pays-Bas et les activités d'eau municipale en Espagne (Agbar) ;
- **Reste du Monde** : Asie/Pacifique, Amérique du Nord, Amérique latine et Afrique-Moyen-Orient :
 - L'Asie-Pacifique intègre les activités du Groupe en Asie (Chine, Macao, Hong Kong, Taïwan, Japon, Corée du Sud, Asie du Sud-Est, Inde) ainsi que celles de la zone déléguée Australie-Nouvelle Zélande. En Asie, Suez apporte

principalement des activités de déchets en Chine, à Macao, à Taïwan et en Thaïlande; à Hong Kong de traitement de déchets et traitement d'eau; en Australie, l'acquisition de Suez apporte des projets supplémentaires de collecte, de mise en décharge et de valorisation énergétique des déchets, grâce au recyclage et à la valorisation des déchets municipaux et industriels,

- L'Amérique latine, où viennent s'ajouter aux activités de Veolia, des contrats d'eau municipale et des activités de services pour les industries minière et pétrolière et des activités d'eau régulée au Chili (Aguas Andinas), ainsi qu'en Colombie, au Mexique et au Pérou des activités d'eau municipale et de services pour les industries minières et pétrolières,
- L'Amérique du Nord (États-Unis, Canada) voit son périmètre d'activités s'élargir principalement aux activités d'eau régulée et d'eau non régulée de Suez, ainsi qu'aux activités eau « Advanced Solutions » aux États-Unis et à une activité de déchets dangereux et déchets banals au Canada (Alberta et Québec),
- L'Afrique-Moyen-Orient intègre les activités déchets de Suez en Arabie Saoudite, aux Émirats Arabes Unis et en Turquie, les activités Eau en Jordanie au Liban, également à Oman (construction/ opération de centres d'enfouissement, dessalement d'eau de mer), et au Qatar (gestion de l'eau et des déchets).
- **Technologies de l'eau**, qui regroupe les activités mondiales de traitement d'eau : Veolia Water Technologies et Suez Water Solutions & Technologies ;
- **Autres** comprenant les holdings.

Les informations financières publiées au 30 juin 2021 ont été retraitées pour être présentées selon la nouvelle segmentation opérationnelle.

L'indicateur EBITDA intègre la somme de l'ensemble des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (à l'exclusion des charges de restructuration, des pertes de valeur non courantes, des dépenses de renouvellement et des coûts d'acquisition et frais de cession sur titres) et des remboursements d'actifs financiers opérationnels.

Les principaux indicateurs financiers des segments opérationnels se présentent comme suit :

1er semestre 2022 <i>(en millions d'euros)</i>	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Chiffre d'affaires*	4 754,5	8 504,7	5 255,8	2 074,6	-394,0	20 195,6
EBITDA*	704,2	1 217,3	786,1	211,9	33,2	2 952,7
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence*	208,7	609,5	345,1	102,5	-81,6	1 184,2
Investissements industriels nets de subventions	-180,4	-381,8	-571,5	-94,2	32,4	-1 195,5

* Le retraitement des 17 premiers jours de janvier de la contribution des activités de Suez (pré-acquisition) s'élève à -400 millions d'euros sur le chiffre d'affaires, à -49 millions d'euros sur l'EBITDA et -11 millions d'euros sur le résultat opérationnel. L'intégralité de ce montant a affecté dans le segment Autres.

1er semestre 2021 retraité* <i>(en millions d'euros)</i>	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Chiffre d'affaires	4 316,1	5 278,3	3 310,0	738,7	2,0	13 645,1
EBITDA	629,9	941,8	439,8	43,6	25,6	2 080,7
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	150,5	493,5	186,2	20,7	-111,1	739,8
Investissements industriels nets de subventions	-162,0	-234,1	-198,7	-16,6	-9,4	-620,8

* Conformément à la norme IFRS 8, les informations financières sectorielles publiées en 2021 sont retraitées selon les nouveaux segments.

Les éléments permettant de réconcilier l'indicateur EBITDA et la capacité d'autofinancement, au titre des premiers semestres 2022 et 2021 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>		1er semestre 2021	1er semestre 2022
Capacité d'autofinancement	(A)	1 646,7	2 201,7
Dont capacité d'autofinancement financière	(B)	-42,8	-46,9
Dont capacité d'autofinancement opérationnelle	(C)= (A)-(B)	1 689,5	2 248,6
Exclusion :	(D)	-	-
Dépenses de renouvellement		142,7	146,7
Charges de restructuration		35,4	92,5
Coûts d'acquisition et frais de cession sur titres		70,1	69,6
Autres éléments		59,6	289,9
Intégration :	(E)		
Remboursement des actifs financiers opérationnels		83,4	105,4
EBITDA	(C)+(D)+(E)	2 080,7	2 952,7

Les charges de restructuration, étant provisionnées pour la plupart, n'ont qu'un impact de -32.2 millions en compte de résultat.

Les autres éléments incluent principalement les coûts d'intégration, les autres charges non courantes dont

une partie liée au rapprochement avec Suez ainsi que les coûts encourus sur un litige nord-américain. Les charges non courantes liées au rapprochement avec Suez étaient provisionnées au 31 décembre 2021.

6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	
	2021	2022
Eau	5 214,6	8 556,3
Déchets	5 304,0	7 845,0
Énergie	3 126,5	4 194,3
Autres*	-	-400,0
Groupe	13 645,1	20 195,6

* La ligne Autres reprend le retraitement des 17 premiers jours de janvier de la contribution des activités de Suez (pré-acquisition), d'un montant de -400 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel est présenté en note 5.

6.2 Résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	
	2021	2022
Chiffre d'affaires	13 645,1	20 195,6
Coûts des ventes	-11 374,3	-16 765,7
dont :	-	-
• Dépenses de renouvellement	-142,7	-146,7
Coûts commerciaux	-279,0	-463,1
Coûts généraux et administratifs	-1 136,4	-1 511,7
Autres produits et charges opérationnels	-164,0	-330,2
dont :	-	-
• Restructuration	-35,5	-32,2
• Perte de valeur sur goodwill	-	-69,0
• Frais de personnel – paiement en actions	-	-3,7
• Autres charges, pertes de valeur et dotations aux provisions non courantes	-61,2	-159,6
• Coût d'acquisition de titres	-65,8	-65,7
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	691,4	1 124,9
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	48,4	59,3
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	739,8	1 184,2

Les pertes de valeur sur goodwill concernent la Russie dont l'intégralité du goodwill a été déprécié compte tenu du conflit russo-ukrainien pour un montant de -69 millions d'euros. (cf. Note 7.1.2).

Les autres charges et pertes de valeur et dotations aux provisions non courantes s'élèvent à -159,6 millions d'euros au premier semestre 2022 et concernent principalement les coûts d'intégration liés au rapprochement avec Suez et également les coûts encourus sur un litige nord-américain et la

dépréciation d'actifs en Russie et Ukraine (11 millions d'euros).

Les coûts d'acquisition de titres sur le premier semestre 2022 comprennent principalement ceux engagés dans le cadre du rapprochement avec Suez pour un montant de -62,0 millions d'euros.

6.2.1 Co-entreprises et entreprises associées

Toutes les sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-

entreprises ou des entreprises associées, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont donc rattachées à l'un des quatre segments opérationnels.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Quote-part de résultat net des co-entreprises	33,0	29,3
Quote-part de résultat net des entreprises associées	15,4	30,0
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	48,4	59,3

Co-entreprises

Les co-entreprises décrites infra sont l'ensemble des co-entreprises :

(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres		Quote-part des résultats	
	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022	1 ^{er} semestre	
			2021	2022
Concessions chinoises	1 090,8	996,2	21,5	18,9
Autres co-entreprises	147,7	245,7	11,5	10,4
TOTAL	1 238,5	1 241,9	33,0	29,3
<i>Impact au compte de résultat consolidé sur le résultat net des activités poursuivies (a)+(b)</i>				
	Quote-part de résultat net des co-entreprises (a)		33,0	29,3
<i>Reprises / (Pertes de valeurs) comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (b)</i>				
			-	-

Les concessions chinoises, sous contrôle conjoint dans le métier de l'Eau, contribuent en quote-part :

- au chiffre d'affaires du Groupe pour 175,8 millions d'euros sur le premier semestre 2022 contre 176,7 sur le premier semestre 2021 ;
- à l'EBITDA pour 45,0 millions d'euros sur le premier semestre 2022 contre 36,1 sur le premier semestre 2021 ;
- au résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence pour 23,4

millions d'euros sur le premier semestre 2022 contre 11,7 sur le premier semestre 2021 ;

- aux investissements industriels nets de subventions pour -9,9 millions d'euros sur le premier semestre 2022 contre -16,3 sur le premier semestre 2021.

L'évolution des concessions chinoises entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 s'explique principalement par le reclassement en actifs destinés à la vente de Lanzhou à hauteur de -138,2 millions d'euros.

6.3 Besoin en fonds de roulement (« BFR »)

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) net intègre d'une part le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales

hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes sur acquisitions/cessions d'immobilisations).

L'évolution du besoin en fonds de roulement net au cours du premier semestre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Stocks et travaux en cours nets	816,3	1 440,3
Créances d'exploitation nettes	10 015,3	13 825,8
Dettes d'exploitation	-13 548,9	-17 804,7
BFR NET	-2 717,3	-2 538,6

L'évolution du BFR intègre un effet de saisonnalité des activités du Groupe (cf. Note 1.3).

Dans l'évolution du BFR net de +178,7 millions d'euros, présentée ci-dessus, la part de la variation du BFR "opérationnel" est de +60,8 millions d'euros, celle du BFR "fiscal" inclus dans la ligne « Impôts versés » du tableau de flux de trésorerie est de -154,8 millions d'euros et celle du BFR "investissement" inclus dans la ligne « Investissements » du tableau de flux de trésorerie est de +272,7 millions d'euros.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement Opérationnel figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé s'élève à -821,0 millions d'euros au 30 juin 2022 contre -380,9 millions d'euros au 30 juin 2021. Cette variation est principalement liée à la saisonnalité et à la hausse du prix des énergies sur le besoin en fonds de roulement, compensée par l'entrée de périmètre des activités acquises de Suez pour +788,7 millions d'euros (dont 320 millions d'euros de stocks et travaux en cours nets).

Affacturation

Dans le cadre de ces programmes, certaines filiales du Groupe ont convenu de céder, sur une base renouvelable, des créances clients par subrogation conventionnelle ou cession de créances (type Dailly pour la France) sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'application des dispositions de la norme IFRS 9 a conduit le Groupe à dé-comptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes d'affacturation. Par ailleurs, les filiales cédantes restent dans certains cas mandataires de la facturation et du recouvrement des créances pour lesquelles elles sont rémunérées mais n'en conservent pas le contrôle.

Ainsi, sur le premier semestre 2022, un montant cumulé de 2 592,1 millions d'euros de créances a été cédé au titre de ces programmes, contre 1 871,6 millions d'euros sur le premier semestre 2021. Le montant de créances cédées dé-comptabilisées au 30 juin 2022 est de 636,4 millions d'euros contre 549,8 millions d'euros au 30 juin 2021.

6.4 Actifs financiers opérationnels non courants et courants

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours du premier semestre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Montant brut	1 264,7	1 289,3
Pertes de valeur	-73,3	-72,8
Actifs financiers opérationnels non courants	1 191,4	1 216,5
Montant brut	133,0	361,9
Pertes de valeur	-4,0	-122,9
Actifs financiers opérationnels courants	129,0	239,0
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	1 320,4	1 455,5

La variation des actifs financiers opérationnels au premier semestre 2022 s'élève à +135,1 millions d'euros et résulte principalement de nouveaux actifs à hauteur de +67,9 millions d'euros, des variations de

périmètre à hauteur de +173,6 millions d'euros relatives à l'acquisition de Suez et de remboursements/sorties à hauteur de -105,4 millions d'euros.

6.5 Passifs du domaine concédé part non courante et courante

Les passifs financiers du domaine concédé résultent de l'application de l'interprétation IFRIC12 sur le traitement comptable des concessions et n'ont pas

connu d'évolution significative au cours du premier semestre 2022.

L'évolution de la valeur nette des passifs du domaine concédé pour la part non courante et courante au cours du premier semestre 2022 est la suivante :

	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2021 retraité*	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021 retraité*	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021 retraité*	Au 30 juin 2022
<i>(en millions d'euros)</i>						
France et déchets spéciaux Europe	192,5	178,2	29,6	30,7	222,1	208,9
Europe hors France	1 309,7	1 374,8	132,8	158,7	1 442,5	1 533,5
Reste du monde	86,2	29,0	7,0	4,2	93,2	33,2
Technologies de l'eau	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Passifs du domaine concédé	1 588,4	1 582,0	169,4	193,6	1 757,8	1 775,6

* Conformément à la norme IFRS 8, les informations financières sectorielles publiées en 2021 sont retraitées selon les nouveaux segments.

6.6 Actifs et passifs de contrats

Les actifs de contrats courants et non courants représentent les montants des prestations effectuées par le Groupe mais non encore facturées et dont le droit à rémunération est conditionnel. Ces actifs sont essentiellement des créances à l'avancement issues des activités de construction, qu'elles soient incluses ou non au sein des contrats de concession, ou des contrats de services publics (concession ou BOT industriel).

Les passifs de contrat courants et non courants correspondent essentiellement aux montants déjà réglés par les clients et pour lesquels le Groupe n'a pas encore effectué les prestations (produits constatés d'avance, acomptes reçus des clients). Ces passifs sont reconnus en chiffre d'affaires lorsque le Groupe a réalisé les prestations.

Les actifs et passifs de contrats s'établissent à :

	Actifs contrats		Passifs contrats		Net	
	Au 31 décembre 2021 retraité*	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021 retraité*	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021 retraité*	Au 30 juin 2022
<i>(en millions d'euros)</i>						
France et déchets spéciaux Europe	85,4	93,5	202,2	148,2	-116,8	-54,7
Europe hors France	88,5	127,4	430,1	497,6	-341,6	-370,2
Reste du monde	134,2	148,7	294,3	537,6	-160,1	-388,9
Technologies de l'eau	265,8	478,3	274,9	480,2	-9,2	-1,9
Autres	-	1,1	-	33,0	0,1	-31,9
TOTAL	573,9	849,0	1 201,5	1 696,6	-627,6	-847,6

* Conformément à la norme IFRS 8, les informations financières sectorielles publiées en 2021 sont retraitées selon les nouveaux segments.

Les actifs et passifs de contrats sont principalement inclus dans les rubriques « Créances d'exploitation »

et « Dettes d'exploitation » de l'état de la situation financière consolidée.

6.7 Engagements liés aux activités opérationnelles

6.7.1 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Le détail des engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	8 019,5	11 320,4	5 051,9	2 950,2	3 318,3
Obligations d'achat	182,0	861,8	384,0	458,1	19,8
Total engagements liés aux activités opérationnelles	8 201,5	12 182,3	5 435,9	3 408,3	3 338,1

L'acquisition de Suez contribue à la hausse des engagements opérationnels donnés pour 3,9 milliards d'euros.

En complément des engagements donnés chiffrés ci-dessus, Veolia a par ailleurs consenti des engagements non limités en montant se rapportant à des garanties opérationnelles de bonne exécution, ainsi qu'à un contrat de construction et de traitement de déchets, à Hong Kong, dans les métiers Eau et Déchets. Cet engagement, non limité en montant, porte sur la durée du contrat (37 mois de construction et 15 années d'exploitation), soit au 30 juin 2022, une durée résiduelle de 6,5 ans.

Ces engagements, limités à la durée desdits contrats, ont fait l'objet d'une approbation préalable du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Le total des engagements donnés au titre des activités construction de Veolia Water Technologies s'élève à 1 468,2 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 1 953,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le détail des engagements opérationnels donnés à l'égard des co-entreprises (à 100%) s'élève à 276,9 millions d'euros au 30 juin 2022 contre

270,1 millions d'euros au 31 décembre 2021. Il s'agit principalement de garanties de performances données à Al Wathba VB pour 77,9 millions d'euros ; à Glen Water Holding pour 76,9 millions d'euros ; ainsi qu'à la garantie de bonne exécution donnée à Kilpilahti Power Plant pour 100 millions d'euros.

6.7.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Ils s'élèvent à 943,6 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 554,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

L'acquisition de Suez contribue à la hausse des engagements opérationnels reçus pour 0,5 milliards d'euros.

Le total des engagements reçus au titre des activités de Veolia Water Technologies s'élève à 77,9 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 161,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

7.1 Goodwills

7.1.1 Évolution des goodwills

Les goodwills se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Montant brut	7 151,1	14 769,2
Pertes de valeur cumulées	-949,9	-1 067,9
Montant net	6 201,2	13 701,3

Les principales évolutions observées sur les goodwills du Groupe au cours du premier semestre 2022 résultent principalement de la comptabilisation du goodwill provisoire suite à l'acquisition de Suez pour 7 493,0 millions d'euros (voir note 3), de l'impairment de goodwill de la Russie pour un montant de -69 millions d'euros compte tenu du conflit russo-ukrainien (cf. Note 7.1.2) et des effets de change à hauteur de 57,2 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition de Suez :

(en millions d'euros)		
Actifs non courants		11 469,0
Actifs courants		8 936,0
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		17 424,0
Passifs non courants		14 598,0
Passifs courants		5 302,0
Valorisation des titres super subordonnés		1 626,0
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		9 409,0
Actifs nets acquis	(A)	6 894,0
Valorisation des participations ne donnant pas le contrôle	(B)	3 094,0
Quote-part d'actifs nets acquis à 86,22%	(C) = (A)-(B)	3 800,0
Contrepartie transférée	(D)	11 293,0
Goodwill provisoire au 30 juin 2022	(E) = (D) - (C)	7 493,0

Les actifs nets classés comme détenus en vue de la vente au 18 janvier 2022 correspondent principalement :

- aux entités du Nouveau Suez acquises pour être revendues le 31 janvier 2022 au nouveau Consortium d'investisseurs constitué de Meridiam - GIP - CDC et CNP Assurances, pour une valeur de 7 314 millions d'euros (hors remboursement des dettes intragroupes) ;
- à une partie des activités de déchets dangereux de Suez en France pour une valeur de 524 millions d'euros (cf. Note 3 Processus Anti Trust) ;

Goodwill provisoire des activités acquises de Suez

Comme indiqué dans la Note 3, le goodwill a été calculé selon la méthode du goodwill partiel sur la base d'un taux de 86,22% qui est le taux de détention à la prise de contrôle. Les rachats subséquents pour les 13,78% restants à acquérir sont ainsi traités comme des transactions entre actionnaires.

- aux titres non consolidés Lydec (participation de 51% acquise lors de l'offre publique d'achat de Suez le 18 janvier 2022) pour 101 millions d'euros.

La contrepartie transférée est constituée du prix d'acquisition des 29,9% de titres Suez acquis en octobre 2020 pour 3 728 millions d'euros, du complément de prix payé à Engie à la prise de contrôle pour 347 millions d'euros, du prix d'acquisition des 56.32% lors de l'Offre Publique d'Achat le 18 janvier 2022 pour 7 218 millions d'euros.

Goodwill définitif OSIS

Le goodwill constaté sur l'acquisition d'OSIS est définitif sans ajustement significatif par rapport au goodwill provisoire comptabilisé au 31 décembre 2021.

Principaux goodwills par unités génératrices de trésorerie au 30 juin 2022

A l'exception du goodwill provisoire Suez, les principaux goodwills en valeur nette comptable par unité génératrice de trésorerie ou regroupement d'unités génératrices de trésorerie au sein d'un pays (montant supérieur à 200 millions d'euros) n'ont pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2021.

7.1.2 Tests de dépréciation

Les goodwills et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de perte de valeur annuels conformément au calendrier du Groupe.

Le Groupe a considéré qu'il devenait plus pertinent à compter du 30 juin 2022 que le goodwill de la BU Russie soit testé aux bornes de la BU Russie seule, et non plus dans le cadre de l'UGT "Autres Europe de l'Est".

Ce test d'impairment a conduit à déprécier au 30 juin 2022 l'intégralité du goodwill de la Russie pour un montant de -69 millions d'euros.

Aucun autre indice de perte de valeur n'a été identifié au 30 juin 2022, y compris sur les Unités Génératrices de Trésorerie considérées comme sensibles au 31 décembre 2021 (voir aussi note 9.1.2.2 des notes aux états financiers au 31 décembre 2021). En conséquence, aucune autre dépréciation complémentaire, en dehors de celle mentionnée supra, n'a été comptabilisée au 30 juin 2022.

7.2 Actifs incorporels

7.2.1 Actifs incorporels du domaine concédé

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent comme suit, par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2021 retraité*	Au 30 juin 2022		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	710,4	1 746,2	-1 047,5	698,7
Europe hors France	2 196,4	8 339,2	-4 479,4	3 859,8
Reste du monde	798,3	1 860,2	-997,4	862,8
Technologies de l'eau	0,9	19,4	-13,7	5,7
Autres	-	-	-	-
Actifs incorporels du domaine concédé	3 706,0	11 965,0	-6 538,0	5 427,0

* Conformément à la norme IFRS 8, les informations financières sectorielles publiées en 2021 sont retraitées selon les nouveaux segments.

L'évolution de la valeur nette comptable des actifs incorporels du domaine concédé pour +1 721,0 millions d'euros s'explique principalement par :

- des variations de périmètre pour +1 799,7 millions d'euros liées à l'acquisition de Suez (dont 1 658,0 millions d'euros liés à la société espagnole des eaux Agbar dans le segment Europe hors France) ;
- des investissements pour 145,1 millions d'euros (dont 50,8 millions d'euros au sein du segment France et déchets spéciaux Europe, 61,6 millions

d'euros au sein du segment Europe hors France et 31,1 millions d'euros au sein du segment Reste du monde) ;

- des dotations aux amortissements et pertes de valeur pour -300,1 millions d'euros, dont -185,4 millions d'euros en Europe hors France, -67,0 millions d'euros au sein du segment France et déchets spéciaux Europe et 47,1 millions d'euros au sein du segment Reste du monde.

7.2.2 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée nets	49,8	107,1
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	3 887,2	5 463,1
Amortissements et pertes de valeur	-2 608,4	-3 246,5
Actifs incorporels à durée de vie définie nets	1 278,8	2 216,6
Autres Actifs incorporels nets	1 328,6	2 323,7

L'évolution des autres actifs incorporels s'explique principalement par :

- des variations de périmètre pour +1 085,2 millions d'euros liés principalement à l'acquisition de Suez pour 1 050,8 millions d'euros;
- des effets de change pour +126,4 millions d'euros ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeur pour -161,0 millions d'euros.

7.3 Actifs corporels

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours du premier semestre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Actifs corporels bruts	21 402,5	33 483,7
Amortissements et pertes de valeur	-12 700,6	-17 585,4
Actifs corporels nets	8 701,9	15 898,3

La variation des actifs corporels de +7 196,4 millions d'euros comprend notamment les éléments suivants :

- des investissements pour 843,8 millions d'euros (dont 247,6 millions d'euros en Europe hors France, et 464,2 millions d'euros dans le Reste du monde). En Europe, ils concernent principalement le Royaume-Uni. Dans le Reste du monde, les investissements concernent principalement l'Asie en particulier des investissements dans le cadre de la construction d'une usine de recyclage et d'un projet d'incinération et d'enfouissement ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeurs pour -740,7 millions d'euros ;
- des variations de périmètre pour 6 632,3 millions d'euros liées principalement à l'acquisition de Suez pour 6 616,6 millions d'euros (dont 3 141,3 millions d'euros aux Etats-Unis et 1 787,7 millions d'euros au Chili) ;
- des effets de change pour +433,0 millions d'euros (dont +429,4 millions d'euros dans le Reste du monde).

Les actifs corporels se détaillent comme suit par nature d'actif :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	681,3	2 792,6	-1 630,2	1 162,4
Constructions	1 939,3	5 749,2	-2 831,6	2 917,6
Installations techniques, matériel et outillage	4 016,9	18 152,5	-9 361,7	8 790,8
Matériel roulant et autre matériel de transport	684,7	2 714,4	-1 986,0	728,4
Autres immobilisations corporelles	312,8	2 081,1	-1 696,5	384,6
Immobilisations corporelles en cours	1 066,9	1 993,9	-79,4	1 914,5
Actifs corporels	8 701,9	33 483,7	-17 585,4	15 898,3

7.4 Droits d'usage

En application de la norme sur les contrats de location (IFRS 16), le Groupe applique une méthode unique de comptabilisation, à l'exception des contrats de courte

durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur (montant unitaire inférieur à 5.000 dollars américains).

Les droits d'usage se détaillent comme suit par segment opérationnel

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2021 retraité*	Au 30 juin 2022		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	562,6	1 243,5	-612,9	630,6
Europe hors France	449,8	1 115,3	-527,6	587,7
Reste du monde	361,5	1 158,2	-538,5	619,7
Technologies de l'eau	94,6	426,8	-244,9	181,9
Autres	93,9	279,9	-201,0	78,9
DROIT D'USAGE	1 562,4	4 223,7	-2 124,9	2 098,8

* Conformément à la norme IFRS 8, les informations financières sectorielles publiées en 2021 sont retraitées selon les nouveaux segments.

L'évolution de la valeur nette des droits d'usage au cours du premier semestre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Droits d'usage	3 261,4	4 223,7
Amortissements et pertes de valeur	-1 699,0	-2 124,9
Droits d'usage net	1 562,4	2 098,8

Les **nouveaux contrats** d'un montant total de 269,9 millions d'euros proviennent principalement du segment France et déchets spéciaux Europe (à hauteur de 132,6 millions d'euros), du segment Europe hors France (à hauteur de 57,0 millions d'euros) et du segment Reste du monde (à hauteur de 59,1 millions d'euros).

Les **dotations aux amortissements** d'un montant total de -284,1 millions d'euros portent principalement

sur le segment France et déchets spéciaux Europe pour -86,6 millions d'euros, le segment Europe hors France pour -73,0 millions d'euros et le segment Reste du monde pour -78,3 millions d'euros.

Les **variations de périmètre** d'un montant total de 587,3 millions d'euros sont relatives à l'acquisition de Suez.

8.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières décrites en note 8.1.1 ;
- les dettes locatives IFRS 16 présentées en note 8.1.2 ;
- les « actifs financiers courants et non courants » décrits en note 8.1.3 ;
- la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie décrits en note 8.1.4 ;
- les instruments dérivés décrits en note 8.2.2.

8.1.1 Dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes au cours du premier semestre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	Notes	Non courants		Courants		Total	
		Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Emprunts obligataires	8.1.1.1	9 705,3	19 247,2	1 309,5	302,6	11 014,8	19 549,8
• dont < 1 an		-	-	1 309,5	302,6	1 309,5	302,6
• dont 2-3 ans		1 786,3	3 769,8	-	-	1 786,3	3 769,8
• dont 4-5 ans		1 401,1	4 395,2	-	-	1 401,1	4 395,2
• dont > 5 ans		6 517,9	11 082,2	-	-	6 517,9	11 082,2
Autres dettes financières		757,2	1 972,6	7 314,8	6 409,2	8 072,0	8 381,8
• dont < 1 an				7 314,8	6 409,2	7 314,8	6 409,2
• dont 2-3 ans		257,1	1 217,8	-	-	257,1	1 217,8
• dont 4-5 ans		157,9	335,4	-	-	157,9	335,4
• dont > 5 ans		342,2	419,4	-	-	342,2	419,4
Dettes locatives IFRS 16	8.1.2	1 298,1	1 760,7	410,6	528,4	1 708,7	2 289,1
• dont < 1 an		362,4		410,6	528,4	773,0	528,4
• dont 2-3 ans		221,8	761,8	-	-	221,8	761,8
• dont 4-5 ans		265,5	338,5	-	-	265,5	338,5
• dont > 5 ans		448,4	660,4	-	-	448,4	660,4
Total dettes financières courantes et non courantes		11 760,6	22 980,5	9 034,9	7 240,2	20 795,5	30 220,7

8.1.1.1 Emprunts obligataires non courants et courants

Ventilation des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires non courants sont constitués principalement des émissions publiques pour 18 269,1 millions d'euros au 30 juin 2022 dont 1

464,4 millions d'euros équivalents sur le marché américain et 927,8 millions d'euros sur le marché sud-américain, de l'émission de l'obligation à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour 708,4 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022	Maturité		
			2 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Émissions publiques ^(a)	8 521,8	18 269,1	2 824,6	4 382,0	11 062,5
<i>Marché européen</i> ⁽ⁱ⁾	8 235,2	15 876,9	2 678,6	4 279,9	8 918,4
<i>Marché américain</i> ⁽ⁱⁱ⁾	286,6	1 464,4	64,5	67,4	1 332,5
<i>Marché Sud-Américain</i>	-	927,8	81,5	34,7	811,6
Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	710,0	708,4	708,4	-	-
Panda	416,2	215,0	215,0	-	-
Autres < 50 M€	57,3	54,7	21,8	13,2	19,7
Emprunts obligataires non courants	9 705,3	19 247,2	3 769,8	4 395,2	11 082,2

(a) Émissions Publiques.

- (i) *marché européen : au 30 juin 2022, le montant dans l'état de la situation financière consolidée des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN s'élève à 15 876,9 millions d'euros dont la totalité est à échéance à plus d'un an. L'impact de la réévaluation en juste valeur au titre du risque de taux couvert s'élève à -447,5 millions d'euros à la clôture (part non courante) ;*
- (ii) *au 30 juin 2022, l'encours du nominal restant des obligations émises sur le marché américain est de 1 522,0 millions de dollars américains.*

Évolution des emprunts obligataires

Au cours du premier semestre 2022, Veolia n'a procédé à aucune nouvelle émission obligataire compte tenu de son niveau suffisant de liquidités pour couvrir ses échéances.

L'intégration de la dette faisant suite à la prise de contrôle de Suez par Veolia concrétisée le 18 janvier 2022 a vu les émissions publiques du Groupe augmenter de 9 879,8 millions d'euros dont 1 152,4 millions d'euros équivalents sur le marché américain et 927,8 millions d'euros sur le marché sud-américain relative à la dette de la filiale Aguas Andinas (indexée sur l'inflation).

Veolia a, par ailleurs, procédé lors du premier semestre au remboursement de deux émissions obligataires arrivant à échéance en date du 30 mars pour 650 millions d'euros et du 24 mai pour 644,6 millions d'euros ainsi qu'une émission obligataire portée par Suez SA à échéance le 24 juin pour un montant de 612,9 millions d'euros.

8.1.1.2 Informations sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

Dettes de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Dettes des filiales

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du Groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société considère que les covenants inclus dans la documentation des financements significatifs étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 30 juin 2022.

8.1.2 Dettes locatives IFRS 16

Les principes de reconnaissance et d'évaluation des dettes locatives sont décrits en note 7.4.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	1 298,1	1 760,7
Dettes locatives IFRS 16 courantes	410,6	528,4
Dettes locatives IFRS 16	1 708,7	2 289,1

La variation des dettes locatives IFRS 16 s'explique principalement par l'acquisition de Suez (602 millions d'euros).

Les dettes locatives IFRS 16 se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Dettes locatives IFRS 16 Au 31 décembre 2021 retraité*	Au 30 juin 2022		Dettes locatives IFRS 16
		Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Dettes locatives IFRS 16 courantes	
France et déchets spéciaux Europe	612,2	513,0	166,5	679,5
Europe hors France	501,8	506,0	140,8	646,8
Reste du monde	390,7	555,6	126,4	682,0
Technologies de l'eau	103,2	132,5	62,1	194,7
Autres	100,8	53,7	32,6	86,2
Dettes locatives IFRS 16	1 708,7	1 760,7	528,4	2 289,1

* Conformément à la norme IFRS 8, les informations financières sectorielles publiées en 2021 sont retraitées selon les nouveaux segments.

La ventilation des dettes locatives IFRS 16 par type d'actif est la suivante :

(en million d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Immobilier	66,2%	64,6%
Matériel roulant, et autres matériels de transport	21,3%	16,8%
Installations techniques, matériels et Outillages	12,5%	18,6%

La ventilation des dettes locatives IFRS 16 par échéance est précisée en 8.1.1.

8.1.3 Actifs financiers non courants et courants

Les autres actifs financiers courants et non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Montant brut	476,9	692,9	240,7	1 044,1	717,6	1 737,0
Pertes de valeur	-70,4	-103,2	-30,2	-65,5	-100,6	-168,7
Actifs financiers nets relatifs à des prêts et créances	406,5	589,7	210,5	978,6	617,0	1 568,3
Autres actifs financiers	13,5	12,5	349,8	4,2	363,3	16,7
Actifs liquides et actifs financiers liés au financement	11,2	14,3	960,7	1 529,0	971,9	1 543,3
Total autres actifs financiers nets	431,2	616,5	1 521,0	2 511,8	1 952,2	3 128,3

Au 30 juin 2022, les principaux actifs financiers non courants et courants en prêts et créances comprennent notamment les prêts accordés à des co-entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence pour un montant total de 211,8 millions d'euros, contre 53,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

L'évolution du montant des prêts accordés aux coentreprises sur le premier semestre est liée à l'entrée dans le périmètre de Suez.

Au 30 juin 2022, les actifs liquides et actifs financiers liés au financement sont principalement constitués des placements de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital. L'évolution au cours du premier semestre est principalement rattachée à l'intégration des contrats suite à l'acquisition de Suez.

8.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie passive au cours du premier semestre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Disponibilités	1 475,8	3 289,0
Équivalents de trésorerie	9 042,9	3 885,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 518,7	7 174,9
Trésorerie passive	241,9	439,6
Trésorerie nette	10 276,8	6 735,3

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 7 174,9 millions d'euros, dont 333,0 millions d'euros « soumis à restriction » au 30 juin 2022.

La baisse de la trésorerie au cours du premier semestre reflète principalement l'opération de financement de la prise de contrôle de Suez en date du 18 janvier 2022 pour 1,3 milliard d'euros; les remboursements de trois souches obligataires à échéance du 30 mars pour un montant de 650 millions d'euros, du 24 mai pour un montant nominal de 644,6 millions d'euros et du 24 juin 2022 pour un montant nominal de 627 millions d'euros; ainsi que le remboursement de titres super subordonnés à durée indéterminée (hybrides) pour 500 millions d'euros.

Au 30 juin 2022, les disponibilités sont détenues par les activités en France et déchets spéciaux Europe à hauteur de 102,5 millions d'euros, l'Europe hors France à hauteur de 656,5 millions d'euros, le reste du Monde à hauteur de 645,9 millions d'euros, les Technologies de l'eau à hauteur de 622,0 millions

d'euros, le segment Autres à hauteur de 1 262,1 millions d'euros (dont Veolia Environnement à hauteur de 378,0 millions d'euros et Suez holdings à hauteur de 808, 0 millions d'euros).

Les placements des excédents de trésorerie, non remontés au niveau de Veolia Environnement, sont gérés dans le cadre des procédures définies par le Groupe.

Au 30 juin 2022, les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement à hauteur de 2 130,7 millions d'euros ainsi que Suez Holdings à hauteur de 1 225,7 millions d'euros dont des OPCVM monétaires pour 793,4 millions d'euros, des dépôts à terme pour 2 513,1 millions d'euros, et des billets de trésorerie pour 49,9 millions.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

8.2 Juste valeur des actifs et passifs financiers

8.2.1 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les écarts entre les justes valeurs et les valeurs comptables des principales catégories d'actifs et de passifs financiers n'ont pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2021.

8.2.2 Compensation des actifs et passifs financiers

Au 30 juin 2022, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats ISDA ou EFET. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

Au 30 juin 2022, ces dérivés sont comptabilisés à l'actif pour un montant de 855,9 millions d'euros et au passif pour un montant de 1 090,4 millions d'euros dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe.

L'évolution significative de la valeur des dérivés sur le semestre est principalement due :

- sur les dérivés de taux, à hauteur de -443,0 millions d'euros par la baisse de valeur du portefeuille VE.SA (qui passe de +22 millions d'euros à -128 millions d'euros) et l'entrée du portefeuille Suez SA pour -293 millions d'euros ;
- sur les autres instruments dérivés et commodités, par l'évolution générale des prix des matières premières.

8.3 Produits et charges financiers

8.3.1 Coût de l'endettement financier

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti et les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges et produits de l'endettement financier sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de

l'endettement inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient qualifiés ou non, comptablement, de couverture.

Le coût de l'endettement financier s'établit à -319,6 millions d'euros au 30 juin 2022, contre -152,4 millions d'euros au 30 juin 2021, en hausse de -167,2 millions d'euros notamment liée à l'effet périmètre de l'intégration de la dette de Suez pour -104,5 millions d'euros, à la remontée des taux d'intérêts de la dette en devise étrangère (écartement du différentiel euro - devise) et au produit exceptionnel de 20 millions d'euros au premier semestre 2021 relatif à l'annulation d'un portefeuille de couverture de taux (swaps de pré-hedge).

Le poste « Intérêts versés » au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier net des activités poursuivies et non poursuivies sur le premier semestre 2022, ajusté des intérêts courus et des variations de juste valeur des dérivés de couverture.

(en millions d'euros)	1er semestre 2021	1er semestre 2022
Charges sur l'endettement	-141,1	-266,3
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur) *	-1,4	14,2
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	-9,9	-67,5
Coût de l'endettement financier	-152,4	-319,6

(*) Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat

Le « Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres » provient principalement au 30 juin 2022 des éléments suivants :

- des produits d'intérêts nets sur les relations de couverture (juste valeur et flux de trésorerie) pour 15,3 millions d'euros ;
- des résultats sur instruments dérivés non éligibles au traitement de couverture pour -82,8 millions d'euros principalement sur des instruments dérivés de change.

8.3.2 Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cessions, la désactualisation des provisions, les charges d'intérêts relatives aux passifs du domaine concédé et les intérêts sur dettes locatives.

(en millions d'euros)	1er semestre 2021	1er semestre 2022
Gains nets/Pertes nettes sur les prêts et créances	15,1	17,2
Plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession	-4,6	-7,6
Dividendes reçus	123,0	2,0
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	0,4	0,3
Désactualisation des provisions	-5,8	-16,2
Résultat de change	-0,1	-58,2
Charges d'intérêts sur passifs du domaine concédé	-37,8	-38,8
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16	-14,0	-20,7
Autres	-45,0	-109,6
Autres revenus et charges financiers	31,2	-231,6

Les dividendes reçus sur le premier semestre 2021 concernent principalement les dividendes reçus de Suez à hauteur de 122,0 millions d'euros.

Les autres éléments intègrent, au 30 juin 2022, les charges financières de la dette de la filiale Aguas Andinas au Chili (indexée sur l'inflation) pour un montant de 66,3 millions d'euros.

8.4 Engagements liés aux activités de financement

8.4.1 Engagements donnés liés aux activités de financement

Le détail des engagements hors bilan donnés liés aux activités de financement est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lettres de crédit	63,1	155,3	93,3	12,9	49,1
Garantie d'une dette	18,4	35,1	10,3	12,5	12,3
Autres engagements donnés liés au financement	32,7	47,7	20,0	0,4	27,3
Total engagements donnés liés au financement	114,2	238,1	123,6	25,8	88,7

8.4.2 Engagements reçus liés aux activités de financement

Ils s'élèvent à 308,7 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 9 171,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Pour mémoire, au 31 décembre 2021, ils intégraient des engagements reçus des banques dans le cadre du lancement de l'Opération Publique d'Achat sur Suez pour un montant de 9 milliards d'euros. Ces engagements ont été levés à la réalisation de cette opération.

8.4.3 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 30 juin 2022, le Groupe a consenti 88,9 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières, contre 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. La variation est liée notamment à l'entrée dans le périmètre des sûretés réelles des entités Suez pour 42,5 millions d'euros.

9.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

9.1.1 Capital

Le capital est entièrement libéré.

9.1.1.1 Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Au cours du premier semestre 2022, Veolia Environnement a procédé à une augmentation de capital de 4,3 millions d'euros prélevés sur les primes, à la suite de l'acquisition définitive des droits aux actions de performance attribuées à environ 450 bénéficiaires par décision du conseil d'administration du 30 avril 2019.

9.1.1.2 Nombre d'actions émises et valeur nominale

Il est de 700 571 716 actions au 30 juin 2022, et de 699 725 266 actions au 31 décembre 2021. La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

9.1.2 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

Au 30 juin 2022, le nombre total d'actions détenues par la Société est de 12 785 615, représentant 1,83% du capital de la Société. Au 31 décembre 2021, il était de 12 396 872 actions, représentant 1,77% du capital de la Société.

9.1.3 Affectation du résultat et dividendes

L'Assemblée Générale du 15 juin 2022 a fixé le dividende en numéraire à 1,00 euro par action au titre de l'exercice 2021. Ce dividende est détaché de l'action le 5 juillet 2022 et mis en paiement à compter du 7 juillet 2022, pour un montant total de 688,0 millions d'euros.

En 2021, un dividende de 397,0 millions d'euros a été distribué par Veolia Environnement et prélevé sur le bénéfice de l'exercice 2020.

9.1.4 Écarts de conversion

Au 31 décembre 2021, le montant cumulé des écarts de conversion était de -260,7 millions d'euros (en part du Groupe).

En 2021, la variation des écarts de conversion reflétait principalement l'évolution du renminbi chinois (+92,0 millions d'euros), du dollar américain (+94,5 millions d'euros), de la livre sterling (+54,6 millions d'euros) et du dollar de Hong Kong (-79,1 millions d'euros).

Au 30 juin 2022, le montant cumulé des écarts de conversion est de +11,2 millions d'euros (en part du Groupe).

La variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution du renminbi chinois (+55,6 millions d'euros), du dollar américain (+215,9 millions d'euros), du dollar canadien (-136 millions d'euros) et du rouble (+81,9 millions d'euros).

9.1.5 Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part du Groupe, à +365,0 millions d'euros au 30 juin 2022, contre +353,6 millions d'euros au 31 décembre 2021, sans évolution significative au cours du semestre.

La variation de valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres s'élève à 11,4 millions d'euros.

9.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur le premier semestre 2022 s'explique principalement par la contribution des participations ne donnant pas le contrôle de Suez évaluée à 1 675 millions d'euros et par le résultat de la période, compensé par les distributions de dividendes de filiales et les écarts de conversion.

Cet impact global de l'acquisition de Suez se décompose de la façon suivante : 3 112,0 millions d'euros à la prise de contrôle le 18 janvier 2022 diminués de -1 080,0 millions d'euros suite au rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Suez SA lors de la finalisation de l'Offre Publique de Retrait le 18 février 2022 et de -357,0 millions d'euros suite à la cession du Nouveau Suez au Consortium. Ces différents montants se retrouvent dans les lignes transactions entre actionnaires et autres variations

des participations ne donnant pas le contrôle de l'état de variation des capitaux propres.

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 161,2 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 95,5 millions d'euros au 30 juin 2021.

Au premier semestre 2022, elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans les segments Europe hors France (59,8 millions d'euros), et Reste du monde (86,2 millions d'euros).

9.3 Obligations convertibles OCEANE

Veolia Environnement a émis le 12 septembre 2019, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, des obligations à options de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles

et/ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2025 pour un montant nominal de 700 millions d'euros (voir aussi note 10.1.1.1 des notes aux états financiers au 31 décembre 2020).

9.4 Titres super subordonnés

Le 14 octobre 2020, Veolia Environnement a réalisé une émission de 2 milliards d'euros dont les produits ont servi à refinancer l'acquisition des 29,9 % du capital de Suez auprès d'Engie.

Cette émission a pris la forme de deux tranches de titres super-subordonnés à durée indéterminée en euros :

- 850 millions d'euros portant un coupon de 2,25 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2026 ;
- 1 150 millions d'euros portant un coupon de 2,50 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2029.

En 2022, les titres super subordonnés augmentent 1 626 millions d'euros avec l'acquisition de Suez SA. Ils se décomposent en trois tranches :

- la 1^{ère} émise le 30 mars 2015 pour 500 millions d'euros portant intérêt au taux fixe de 2,5 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans.

Cette tranche a été remboursée le 30 mars 2022

- la 2^{ème} tranche émise le 19 avril 2017 pour 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans.
- la dernière tranche émise le 2 septembre 2019 pour 500 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 1,625 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans.

Conformément à la norme IAS 32.11 et compte tenu de ses caractéristiques intrinsèques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon, sauf en cas de distribution de dividendes aux actionnaires ou de rachat de ses propres instruments), cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

9.5 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

En application de la norme IAS 33.9 et 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super subordonnés émis par Veolia Environnement.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions

ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Au 30 juin 2022, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit à 711 530 144 dilué et 687 074 155 non dilué. Les instruments dilutifs pris en compte dans le calcul du résultat par action sur le premier semestre 2022 sont principalement relatifs aux obligations convertibles OCEANE émises le 12 septembre 2019.

9.6 Contrat de liquidité

Veolia Environnement gère son capital dans le cadre d'une politique financière prudente et rigoureuse visant d'une part à s'assurer un accès aisé aux marchés de capitaux français et internationaux, afin d'investir dans des projets générateurs de valeur, et d'autre part à rémunérer de façon satisfaisante les actionnaires tout en maintenant une notation de crédit « Investment Grade ».

Le 28 mai 2019, Veolia Environnement a conclu un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur avec Kepler Cheuvreux prenant effet au 1er juin 2019, pour une période initiale s'achevant le 31 décembre 2019, puis renouvelable tacitement pour des périodes d'un an.

NOTE 10 PROVISIONS

L'évolution des provisions non courantes et courantes au cours du premier semestre 2022 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021	Au 30 juin 2022
Provisions hors engagements sociaux	1 682,0	2 342,7
Provisions pour engagements sociaux	733,1	833,4
TOTAL PROVISIONS	2 415,1	3 176,1
PROVISIONS NON COURANTES	1 876,6	2 361,6
PROVISIONS COURANTES	538,5	814,5

Au 30 juin 2022, l'évolution des provisions est principalement liée à l'acquisition de Suez pour un montant de 823,0 millions d'euros.

Les provisions hors engagements sociaux comprennent notamment, au 30 juin 2022, les provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la

fermeture (remise en état, démantèlement) pour 1 014,2 millions d'euros, principalement comptabilisées en France et dans les Déchets spéciaux Europe pour 411,3 millions d'euros, en Europe hors France pour 355,9 millions d'euros et dans le Reste du monde pour 220,3 millions d'euros.

11.1 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2021	1er semestre 2022
Charge/produit fiscal(e) courant(e)	-168,2	-360,2
France	-21,4	-84,5
Autres pays	-146,8	-275,7
Charge/produit fiscal(e) différé(e)	-49,8	126,4
France	-9,4	61,4
Autres pays	-40,4	65,0
Total de la charge fiscale	-218,0	-233,8

La charge fiscale figurant au tableau des flux de trésorerie correspond à la charge fiscale des activités poursuivies ci-dessus et celle des activités non poursuivies.

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia

Environnement (convention d'une durée de cinq ans, renouvelée en 2021). Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

Le taux d'imposition du Groupe se détaille de la façon suivante :

	1er semestre 2021	1er semestre 2022
Résultat net des activités poursuivies (a)	400,6	399,2
Résultat des entreprises associées (b)	15,4	30,0
Résultat des co-entreprises (c)	33,0	29,3
Quote-part dans les résultats nets des autres entités mises en équivalence (d)	-	-
Pertes de valeur sur goodwill des co-entreprises et autres entités mises en équivalence	-	-
Impôts sur le résultat (e)	-218,0	-233,8
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts (f) = (a)-(b)-(c)-(d)-(e)	570,2	573,7
Taux d'imposition apparent -(e)/(f)	38,23%	40,75%

11.2 Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers.

Le Groupe apprécie les risques fiscaux liés à l'impôt sur les résultats conformément à l'interprétation IFRIC 23 en considérant notamment que les autorités fiscales mèneront un contrôle et auront pleine connaissance de toute l'information pertinente.

Les administrations fiscales ont mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. A ce jour, ces contrôles n'ont pas conduit à une dette envers les administrations fiscales d'un montant

significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux.

Au 30 juin 2022, le Groupe a pris en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. Le Groupe revoit périodiquement l'estimation de ces risques au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que les procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou d'une reconnaissance d'un produit à recevoir au

Amérique du Nord

États-Unis – Eau – Flint

En novembre 2011, le gouverneur de l'Etat du Michigan (Etats-Unis) a déclaré que la ville de Flint (Michigan) (« Flint ») était en grande difficulté financière et a nommé un responsable des urgences (« Emergency Manager ») afin qu'il adopte des mesures drastiques d'économies. Dans cette perspective, l'Emergency Manager a décidé en 2013 de transférer provisoirement la source d'approvisionnement en eau de la ville de Détroit à la rivière Flint ; cette mesure s'inscrivait dans un plan à plus long terme de changement de source d'approvisionnement vers le lac Huron.

En 2013, Flint a retenu les services de la société d'ingénierie Lockwood Andrews & Newman (« LAN ») pour préparer la station de traitement d'eau de la ville au changement de source d'eau. En avril 2014, ladite station a commencé à traiter l'eau de la rivière Flint et à la distribuer aux habitants.

Peu après, ces derniers ont commencé à se plaindre de l'apparence, de l'odeur et du goût de l'eau distribuée. Entre août et décembre 2014, Flint a fait face à des problèmes de qualité de l'eau, caractérisant des violations de la réglementation nationale régissant l'eau potable du fait notamment du dépassement de la limite du taux autorisé de « Total Trihalométhanes (« TTHM ») (des sous-produits de désinfection).

En février 2015, Flint a confié à une filiale américaine de la Société, Veolia Water North America Operating Services (« VWNAOS »), la réalisation d'une étude sur les effets résiduels du processus de chloration sur la coloration de l'eau, son goût et son odeur. Cette étude ponctuelle, facturée 40.000\$, a été réalisée en quatre semaines environ. Pendant tout ce temps et par la suite, Flint a continué à faire appel à LAN en tant que consultant principal en ingénierie de l'eau. Ainsi, en décembre 2014 et courant 2015, LAN a élaboré un plan de traitement et remis des rapports à la ville, notamment sur la conformité de l'eau de la rivière Flint à la loi sur l'eau potable (« Safe Drinking Water Act »). Dans son plan et ses rapports, LAN n'a émis aucune réserve sur le fait que la nouvelle source d'alimentation en eau de Flint pouvait créer des problèmes de plomb dans l'eau potable.

Le 18 février 2015, VWNAOS a rédigé un rapport intermédiaire, fondé entre autres sur des tests effectués exclusivement par Flint, lesquels étaient en conformité avec la réglementation relative au plomb et

30 juin 2022, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Les principaux actifs et passifs éventuels associés à des procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage sont décrits ci-après :

au cuivre. Ce rapport de VWNAOS indiquait que l'eau potable était « saine » dans la mesure où elle respectait « les normes étatiques et fédérales et les essais requis ». Le même jour, au cours d'une réunion organisée par le comité des travaux publics du conseil municipal de Flint, des employés de VWNAOS portaient à la connaissance du public les résultats de leur rapport intermédiaire.

En parallèle, Flint menait de son côté des analyses au domicile d'une résidente qui ont révélé un taux très élevé de plomb dans l'eau ; le résultat de ces analyses n'a pas été communiqué à VWNAOS.

Le 12 mars 2015, le rapport final de VWNAOS était adressé à Flint, puis rendu public. Dans son rapport, VWNAOS faisait un certain nombre de recommandations pour assurer la conformité des niveaux de TTHM à la réglementation et améliorer la qualité de l'eau relative à son goût, son odeur et sa couleur. Le rapport a également recommandé à Flint de travailler avec sa société d'ingénierie et l'Etat du Michigan, afin de développer un plan de contrôle de la corrosion. Flint a ignoré la plupart de ces recommandations jusqu'à fin 2015, lorsque l'Etat a ordonné la mise en place de certaines mesures, suite à la révélation de l'existence de plomb dans l'eau distribuée.

Le 24 juin 2015, un employé de l'agence fédérale américaine pour la protection de l'environnement a rédigé un mémorandum qui résumait les mesures prises par Flint et plusieurs agences gouvernementales en réponse aux niveaux élevés de plomb dans l'eau potable signalés par la résidente de Flint en février 2015.

Le 25 septembre 2015, Flint a finalement publié un communiqué officiel (« lead advisory ») auprès des résidents de Flint afin de les alerter sur la présence de plomb dans l'eau potable.

Le 16 octobre 2015, la ville est retournée s'approvisionner en eau potable auprès de la ville de Detroit.

Le 21 octobre 2015, le bureau du gouverneur du Michigan a mandaté un groupe de travail consultatif composé d'experts dans plusieurs disciplines (« Flint Water Advisory Task Force ») chargé de mener une étude indépendante sur la crise à Flint, y compris la contamination de l'eau au plomb.

Le 21 mars 2016, le rapport final du Flint Water Advisory Task Force, réalisé au terme de nombreux entretiens individuels et l'examen de multiples documents, était publié. Ce rapport conclut que la responsabilité de la crise de l'eau à Flint incombe largement à plusieurs entités gouvernementales du Michigan ainsi qu'à Flint ; le département de la qualité environnementale du Michigan et la ville de Flint n'ont notamment pas exigé ni mis en œuvre de contrôle de corrosion lors du changement de source d'approvisionnement et ce, contrairement à ce que requiert le régime fédéral applicable au plomb et au cuivre pour éviter toute contamination de l'eau potable.

Depuis février 2016, de nombreuses actions individuelles et actions de groupe putatives (« putative class actions ») ont été engagées devant la juridiction étatique et la juridiction fédérale du Michigan par des résidents de Flint contre plusieurs défendeurs, dont l'Etat du Michigan, le département de la qualité environnementale du Michigan, Flint, LAN et trois des filiales américaines de la Société, Veolia North America, Inc., VVNAOS et Veolia North America LLC (ci-après « VNA »).

Bien que la Société ait été citée dans plusieurs actions individuelles ou de groupe, elle n'a reçu aucune assignation et n'est partie défenderesse à aucune d'entre elles ; seules ses trois filiales américaines le sont.

En novembre 2020, un projet d'accord transactionnel a été conclu entre les demandeurs (aux actions individuelles ou de groupe, dans la procédure fédérale comme étatique) et certains défendeurs, dont l'Etat du Michigan et Flint, mais pas VNA. Cet accord transactionnel a été approuvé par la juge fédérale pour un montant de 626,25 million USD.

Les procédures ne sont pas éteintes pour autant ; elles se poursuivent en présence de ceux qui ne sont pas parties à cet accord, dont VNA.

Le fondement des actions engagées à l'encontre de VNA par les demandeurs (procédures fédérale et étatique) est la négligence professionnelle.

Actions civiles devant le Tribunal Fédéral du District de l'Est du Michigan « United States District Court for the Eastern District of Michigan »

Actions individuelles : ces actions ont été organisées selon une procédure dite « bellwether », qui permet la tenue d'une série de procès avec plusieurs petits groupes de demandeurs représentatifs. Le premier de ces procès a débuté en février 2022; à ce jour, aucun verdict n'a été rendu. D'autres procès « bellwether » sont prévus, dont le prochain devrait débuter en janvier 2024.

Action de groupe partielle (« Issues class action ») : en août 2021, la juge fédérale a partiellement certifié l'action de groupe (« issues class ») à l'égard de VNA. Cette action ne portera que sur certaines questions précises relatives à l'éventuelle responsabilité de VNA. A supposer que cette action soit admise (ce qui

sera tranché ultérieurement lors d'un procès avec un jury), chaque demandeur devra ensuite, pour engager la responsabilité de VNA, agir individuellement et prouver son préjudice ainsi que le lien de causalité entre celui-ci et la faute de VNA. Bien qu'elle en ait fait la demande, VNA n'a pas été autorisée à contester à ce stade la décision d'août 2021; elle pourra néanmoins faire un appel de celle-ci à l'issue de la procédure. Le procès « issues class » est prévu en octobre 2023.

Actions civiles devant la « Circuit Court for the Seventh Judicial Circuit » (Comté de Genesee, Michigan) (Tribunal Étatique)

Actions individuelles et action de groupe putative : parallèlement aux actions devant la juridiction fédérale, d'autres actions individuelles ainsi qu'une action de groupe putative ont été engagées devant la juridiction étatique. Aucun procès n'a été prévu pour celles-ci.

Action civile engagée par l'Attorney General du Michigan : en juin 2016, l'Attorney General de l'Etat du Michigan a engagé une action civile à l'encontre de plusieurs sociétés, parmi lesquelles VNA et la Société elle-même, pour des actes et omissions supposés en lien avec la crise de l'eau à Flint. Après s'être désisté de son action, l'Attorney General a déposé une nouvelle assignation en août 2016 où il a consenti à ne pas poursuivre la Société, sans pour autant renoncer à ses droits. A la suite des élections en 2018 d'une nouvelle Gouverneure et d'une nouvelle Attorney General de l'Etat, l'Attorney General a déposé une assignation civile modifiée à l'encontre de la Société et de VNA, parmi d'autres sociétés. La Société n'ayant cependant reçu aucune signification, elle n'est pas partie défenderesse à cette action; seule VNA l'est. Les fondements de l'action engagée par l'Attorney General à l'encontre de VNA sont la négligence professionnelle et l'enrichissement sans cause. Aucun procès n'a été programmé.

Le Groupe conteste vigoureusement le bien-fondé de l'ensemble de ces procédures civiles.

Actions pénales

Des poursuites pénales ont été engagées par l'ancien Attorney General du Michigan contre quinze employés de l'Etat du Michigan et de la ville de Flint pour leur rôle dans la crise de l'eau à Flint. Sur ces quinze employés, sept ont plaidé coupable. Le 13 juin 2019, la nouvelle Attorney General du Michigan a abandonné toutes les poursuites contre les huit employés restants.

Mi-janvier 2021, des poursuites pénales ont été à nouveau engagées et neuf anciens employés de l'Etat du Michigan ou la Ville de Flint ont été mis en examen.

Assurances

Ces réclamations ont fait l'objet de déclarations aux assureurs. Certains d'entre eux, se prévalant de l'une des clauses d'exclusion stipulées dans leur police, ont d'ores et déjà indiqué qu'ils refuseraient toute garantie pour les dommages causés par le plomb.

Le Groupe conteste vigoureusement cette position au motif que cette clause d'exclusion est inapplicable en l'espèce et, en tout état de cause, nulle parce que contraire à la règle impérative de l'article L. 113-1 du Code des assurances imposant que l'exclusion soit « formelle et limitée » et à l'appréciation qu'en fait la jurisprudence.

Europe centrale et Orientale

Lituanie – Énergie

Entre 2000 et 2003, les filiales lituaniennes du Groupe, UAB Vilniaus Energija (« UVE ») et UAB Litesko (« Litesko ») ont signé plusieurs contrats avec des municipalités lituaniennes, dont le plus important avec la ville de Vilnius (« Vilnius ») en 2002, pour louer, exploiter et moderniser l'infrastructure de production et de distribution de chaleur et d'électricité. Le Groupe a ainsi réalisé des investissements importants au fil des années dont il attend une prise en compte des coûts et un retour sur investissement.

Depuis 2009, le gouvernement a publiquement, à de nombreuses reprises, accusé le Groupe d'être responsable d'un tarif élevé de chaleur et conduit une campagne de harcèlement à son égard. Diverses mesures ont ainsi été prises par les autorités publiques à l'encontre des filiales lituaniennes du Groupe et notamment :

- une amende de 19 millions d'euros infligée à UVE par l'autorité de la concurrence ;
- le transfert de propriété sans compensation des sous-stations individuelles de chaleur dans lesquelles UVE avait investi ;
- la réduction unilatérale des tarifs de chaleur pour capter les économies réalisées grâce au condenseur de fumée financé par UVE ;
- l'annulation rétroactive des tarifs de chaleur appliqués par UVE pour la période 2011-2015 ;
- l'annulation des avenants prolongeant la durée des contrats conclus par Litesko avec la municipalité d'Alytus et le transfert à cette dernière des actifs dans lesquels Litesko avait investi.

L'ensemble des mesures préjudiciables aux filiales lituaniennes du Groupe fait l'objet de contestations et de recours pendants devant les juridictions locales.

Compte tenu de ce contexte, la Société et ses filiales ont, par ailleurs, été contraintes d'engager les arbitrages décrits ci-dessous.

(i) L'arbitrage CIRDI

La Société, Veolia Energie International (venant aux droits de Veolia Baltics and Eastern Europe), UVE et Litesko (ensemble « les Sociétés ») ont déposé en janvier 2016 une requête en arbitrage contre la Lituanie devant le Centre international pour le

règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI »).

Les Sociétés sollicitent à ce jour une indemnisation d'environ 102 millions d'euros hors intérêts ; la Lituanie a, quant à elle, retiré ses demandes reconventionnelles d'environ 150 millions d'euros dans ses dernières écritures. La procédure est toujours en cours.

En juin 2018, la Lituanie a déposé une objection à la compétence du tribunal arbitral tirée de la décision rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 6 mars 2018 dans l'affaire Achmea, qui a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans les traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires ne sont pas compatibles avec le droit de l'Union Européenne. Dans une déclaration du 15 janvier 2019, les États Membres ont indiqué leur intention de résilier les traités bilatéraux d'investissement conclus entre eux d'ici décembre 2019. Le 5 mai 2020, une vaste majorité d'Etats Membres - dont la France et la Lituanie - a signé un traité plurilatéral organisant le démantèlement des traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires. Le traité est entré en vigueur en France le 28 août 2021 et en Lituanie le 4 septembre 2021. Ces développements sont susceptibles d'avoir un impact sur l'arbitrage CIRDI, et le cas échéant, sur l'exécution de la sentence à venir, ainsi que sur la procédure décrite ci-dessous.

En juillet 2020, la Lituanie a engagé une procédure devant le tribunal régional de Vilnius visant les Sociétés et d'autres défendeurs lituaniens, par laquelle elle sollicite une indemnisation de plus de 240 millions d'euros. Elle a indiqué que cette procédure était la reprise des demandes reconventionnelles qu'elle avait précédemment retirées de l'arbitrage CIRDI, à la suite de la décision Achmea. A ce jour, seules VEI, UVE et Litesko ont été assignées. Celles-ci contestent fermement les demandes de la Lituanie. En août 2020, le tribunal régional de Vilnius a déclaré l'action de la Lituanie irrecevable. En février 2022, après plusieurs recours devant les juridictions lituaniennes, le tribunal de Vilnius a, de nouveau, déclaré l'action de la Lituanie irrecevable au motif notamment que celle-ci est dépourvue d'intérêt à agir. La Lituanie a interjeté appel de ce jugement. En juin 2022, la cour d'appel a confirmé l'irrecevabilité de l'action.

(ii) L'arbitrage SCC

En novembre 2016, dans le cadre du contrat de Vilnius dont l'échéance était proche (fin mars 2017), la Société et UVE ont déposé une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce de Stockholm (« SCC ») pour obtenir la désignation d'un expert indépendant afin d'évaluer l'état des actifs. L'objet de l'arbitrage SCC a été étendu par la suite aux réclamations de la Société, d'UVE, de Vilnius et de la

société municipale VST (« VST ») en lien avec le contrat de Vilnius.

Dans le cadre de cet arbitrage, la Société et UVE sollicitent une indemnisation d'environ 22 millions d'euros ; de leur côté, Vilnius et VST présentent des demandes reconventionnelles estimées à ce jour à environ 660 millions d'euros. La Société et UVE contestent fermement les demandes reconventionnelles de Vilnius et VST et en demandent le rejet. La procédure est toujours en cours.

Italie/Afrique Moyen-Orient

Veolia Propreté contre la République d'Italie

En octobre 2007, Veolia Propreté a réalisé des investissements très significatifs en Italie par l'intermédiaire de contrats de concessions de longue durée pour la construction et la gestion de centres de valorisation de déchets et de production d'électricité dans les régions de Calabre et de Toscane. En raison de manquements graves des autorités italiennes, les filiales italiennes de Veolia Propreté se sont trouvées dans l'impossibilité d'exécuter les contrats de concession. En 2014, ces agissements ont provoqué la liquidation judiciaire de ces filiales et causé la perte des investissements effectués par Veolia Propreté.

En juin 2018, Veolia Propreté a initié un arbitrage contre la République d'Italie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements en alléguant d'une violation des dispositions du Traité sur la charte de l'énergie. Le tribunal arbitral a été constitué en janvier 2019 ; Veolia Propreté sollicite à ce jour une indemnisation d'environ 300 millions d'euros hors intérêts.

La procédure est toujours en cours.

Veolia Technologies et Contracting

VWT contre K+S Potash

Le 1er décembre 2012, Veolia Water Technologies, Inc. (« VWT ») a signé un contrat de 324,5 MUSD avec K + S Potash Canada GP («KSPC»), pour la conception, fourniture et mise en service d'un système d'évaporation et de cristallisation, qui comprend 14 grands évaporateurs et cristalliseurs (les « cuves »), pour une mine de potasse alors en cours de construction par KSPC dans la province de la Saskatchewan, Canada. Dans ce cadre, une lettre de garantie à première demande de 14,6 MUSD a été octroyée par VWT en faveur de KSPC.

Le 17 juillet 2016, lors du processus de mise en service et de démarrage des cuves, l'une d'entre elles s'est effondrée (l'« Incident »). Une nouvelle cuve de remplacement a dû être fabriquée et installée. L'Incident a endommagé également d'autres cuves et des équipements de l'usine, qui ont dû être retirés et remplacés. VWT a coopéré avec KSPC pour déterminer la cause de l'Incident. Les premières investigations, menées par KSPC, ont identifié un défaut de conception du support métallique des cuves, dont étaient responsables VWT et l'un de ses sous-traitants. Ensuite, des expertises complémentaires conduites par VWT ont en revanche conclu à un défaut dans la réalisation des plots en béton servant d'assises aux supports métalliques ; ces plots en béton étaient construits par un sous-traitant de KSPC. VWT a réparé les cuves endommagées. Ces

réparations ont donné lieu à d'importantes modifications contractuelles (« Change Orders ») et des coûts supplémentaires. Mi-juin 2017, une seconde lettre de garantie à première demande de 15 MUSD a été émise par VWT en faveur de KSPC.

Plusieurs procédures sont actuellement en cours.

Procédure d'arbitrage ADRI (ADR Institute of Canada)

Le 18 août 2017, VWT a saisi l'ADRI aux fins d'obtenir la condamnation de KSPC au remboursement des coûts engendrés par les modifications contractuelles réalisées pour procéder aux réparations liées à l'Incident, soit 19 MUSD. Le 18 janvier 2019, le tribunal arbitral s'est déclaré compétent pour une partie seulement des demandes (environ 13,6 MUSD). Cette procédure est actuellement suspendue compte tenu de la procédure au fond engagée par KSPC devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan (cf infra).

Procédures judiciaires (Court of Queen's Bench de Saskatchewan)

Le 11 avril 2018, KSPC a assigné VWT devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan pour 180 MUSD (environ 119 millions d'euros) au titre de dommages indirects et surcoûts de réparation liés à l'Incident. Mi-janvier 2019 VWT a proposé une offre de transaction, que KSPC a refusée.

Par acte du 28 mai 2018, l'un des sous-traitants de KSPC, AECON, a assigné KSPC devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan pour différentes demandes de dommages et intérêts. Le 28 juin 2018, KSPC a assigné en intervention forcée VWT afin de lui faire supporter à hauteur d'au minimum 466 MCAD (environ 318 millions d'euros) les éventuelles condamnations de KSPC, ainsi que le remboursement de sommes déjà payées à d'autres sous-traitants.

Le 25 mars 2020, KSPC a assigné VWT devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan pour un montant chiffré à ce stade à 4,6 MCAD (environ 3 millions d'euros) en lien avec un bris d'équipement survenu en novembre 2018 ainsi que de la corrosion alléguée affectant certains autres équipements. En juin 2020, VWT a déposé devant ce tribunal un mémoire en défense et contesté le bien-fondé de ces nouvelles réclamations.

KSPC a mis en œuvre et obtenu le paiement de la première et de la seconde lettre de garantie respectivement en novembre 2020 et 2019.

Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de ces procédures.

Le sinistre a été déclaré aux assureurs, qui ont couvert une partie des dépenses engagées.

VWT contre Antero

En août 2015, Veolia Water Technologies Inc. ("VWT") a signé un contrat d'un montant révisé de 255,8M USD avec Antero Resources Corporation ("Antero") pour la conception et la construction ("DBA") d'une station de traitement d'eaux issues de l'activité de forage, de production et d'exploitation du

gaz de schiste de l'usine de Clearwater située à Pennsboro, en Virginie occidentale ("Usine"). L'achèvement substantiel des travaux de l'Usine est intervenu le 15 mars 2018 ; les mois suivants ont servi à la mise au point de l'installation. Les tests finaux de performance de l'Usine devaient commencer le 16 septembre 2019; toutefois, par lettre du 12 septembre 2019, Antero a résilié le DBA sans raison valable ni respect du délai contractuel de préavis.

Le 13 mars 2020, VWT a assigné Antero devant le tribunal du district de Denver, Colorado, aux Etats-Unis pour 120M USD au titre de dommages et intérêts liés à la résiliation du contrat. Le même jour, Antero a assigné VWT devant le même tribunal, alléguant que VWT aurait manqué à ses obligations contractuelles au titre du DBA. Dans cette procédure, Antero fonde ses demandes alternativement sur la théorie de la fraude et la rupture du contrat. Antero demande 451M USD au titre du dol ("fraud") et 371M USD au titre de la rupture du contrat. Antero concède qu'elle ne peut pas se prévaloir des deux théories.

VWT conteste fermement l'ensemble de ces réclamations, qu'elle considère sans fondement.

Les procédures initiées par VWT et Antero ont été jointes. Cette procédure consolidée est toujours en cours.

Ces réclamations ont fait l'objet d'une déclaration aux assureurs. Après avoir accepté de couvrir les frais des procédures, les assureurs ont finalement contesté leur garantie et engagé une procédure d'arbitrage à cet effet. Le Groupe conteste fermement cette position.

NOTE 13 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ».

Au 30 juin 2022, hormis les rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux

dirigeants (cf. note 8.4 dans les notes des comptes consolidés de l'exercice 2021) et les relations avec les co-entreprises précisées (voir note 6.2), les relations avec les autres parties liées n'ont pas été modifiées de façon significative.

NOTE 14 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

NOTE 15 LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES INTEGREES DANS LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au 30 juin 2022, le Groupe Veolia a intégré dans ses comptes 2 108 sociétés, contre 1 553 sociétés au 31 décembre 2021.

L'évolution du nombre de sociétés consolidées est principalement due au rapprochement avec Suez.

La liste des principales filiales, hors Suez, n'a pas connu de modifications significatives par rapport au 31 décembre 2021.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Veolia Environnement, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces

travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 4 août 2022

KPMG Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Département de KPMG S.A.

Éric Jacquet

Baudouin Griton

Jean-Yves Jégourel

Quentin Séné

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

6.1 Informations sur le capital et données boursières

6.1.1 CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2022, le capital social de Veolia Environnement était de 3 502 858 580 euros divisé en 700 571 716 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 5 euros de valeur nominale chacune.

À la date du dépôt du présent Amendement, le capital social de la Société demeure inchangé.

6.1.2 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

Actions Veolia Environnement

Marché réglementé – Euronext Paris (Compartiment A)

CAC 40

Admission	Code d'identification			Admission
20 juillet 2000	ISIN	Reuters	Bloomberg	8 août 2001
	FR 0000124141-VIE	VIE. PA	VIE. FP.	

Euronext Paris – Cours de bourse et volumes de transactions en nombre de titres

Année (mois)	Cours (en euros)		Transaction en nombre de titres
	Plus haut	Plus bas	
2022			
Juin	27,000	22,510	43 241 577
Mai	27,840	24,530	44 553 155
Avril	29,900	26,920	35 035 549
Mars	31,250	22,880	62 795 772
Février	33,330	29,370	33 520 703
Janvier	33,490	30,570	33 414 060
2021			
Décembre	32,610	28,290	35 086 358
Novembre	30,550	27,750	33 905 977
Octobre	28,760	25,990	37 506 772
Septembre	28,867	26,020	50 432 511
Août	28,221	26,216	23 356 269
Juillet	27,064	24,220	32 302 712
Juin	25,319	23,940	25 348 091
Mai	25,734	23,873	31 769 408
Avril	25,878	21,038	43 206 945
Mars	22,745	20,537	41 782 923
Février	23,082	21,231	33 227 698
Janvier	22,687	19,139	45 457 593

Source : Bloomberg.

À la suite du retrait de Veolia Environnement de la cote du *New York Stock Exchange* (NYSE) de ses *American Depositary Receipts* (ADRs) la dernière cotation des ADRs au NYSE est intervenue le 22 décembre 2014. Depuis cette date, les ADRs sont négociés sur le marché hors cote américain (*US Over-The-Counter market*) sous le code VEOEY.

Le programme d'ADR est géré par Deutsche Bank en tant que programme de niveau 1 (*1 sponsored level 1 facility*).

6.1.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Programme EMTN

Un programme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) a été mis en place en juin 2001 pour un montant maximal de 4 milliards d'euros. Ce montant maximal a été porté à 16 milliards d'euros le 13 juillet 2009.

Les principales émissions qui constituent l'encours de ce programme au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Date de l'émission	Devise	Montant nominal de l'émission (en devises) (en millions)	Tirages complémentaires/ rachats partiels	Montant nominal de l'encours au 31 décembre 2021 (en devises) (en millions)	Taux facial	Échéance
25 novembre 2003	EUR	700		700	6,125 %	25 novembre 2033
29 octobre 2007	GBP	500		650	6,125 %	29 octobre 2037
7 janvier 2008	GBP		150			
30 mars 2012	EUR	750		750	4,625 %	30 mars 2027
9 avril 2015	EUR	500		500	1,59 %	10 janvier 2028
4 octobre 2016	EUR	600		600	0,314 %	4 octobre 2023
4 octobre 2016	EUR	500		500	0,927 %	4 janvier 2029
30 mars 2017	EUR	650		650	1,496 %	30 novembre 2026
5 décembre 2018	EUR	750		750	1,94 %	7 janvier 2030
14 janvier 2019	EUR	750		750	0,892 %	14 janvier 2024
15 janvier 2020	EUR	500		500	0,664 %	15 janvier 2031
15 avril 2020	EUR	700		700	1,25 %	15 avril 2028
15 juin 2020	EUR	500		500	0,80 %	15 janvier 2032
14 janvier 2021	EUR	700		700	0 %	14 janvier 2027

Au 30 juin 2022, l'encours du nominal du programme EMTN s'élevait à 8 357 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes

Veolia Environnement a procédé au rachat anticipé des obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes émises le 8 mars 2016 à échéance 15 mars 2021 pour un nominal d'environ 700 millions d'euros. Le 13 septembre 2019, un premier rachat à hauteur de 93 % du nominal au prix unitaire de 30,31 euros a été réalisé dans le cadre d'une offre de rachat suivi d'un second rachat complémentaire de 7 % par exercice d'un *clean-up call*, au pair soit au prix unitaire de 29,99 euros, le 13 novembre 2019.

Veolia Environnement a émis le 12 septembre 2019, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, des obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2025 pour un montant nominal d'environ 700 millions d'euros. Ces obligations ne porteront pas intérêt et ont été émises à un prix de 103,25 % du pair. La valeur nominale d'exercice unitaire de ces obligations est de 30,41 euros, soit une prime de 35 % par rapport au cours de référence de l'action le jour de l'émission.

Au 30 juin 2022, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à environ 700 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Émission publique sur le marché américain

Le 23 décembre 2019, Veolia Environnement a procédé au rachat partiel à hauteur de 100 millions de dollars de l'obligation de 400 millions de dollars de coupon 6,75 % et de maturité juin 2038, émise en 2008 sur le marché américain.

Au 30 juin 2022, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 300 millions de dollars américains, soit 289 millions d'euros équivalents, venant à échéance à plus d'un an.

Programme d'émission d'obligations sur le marché domestique chinois (Panda Bonds)

Veolia Environnement a enregistré le 10 décembre 2019 auprès de la *National Association of Financial Market Institutional Investors* (NAFMII) deux programmes d'émission d'obligations sur le marché domestique chinois pour une durée de deux ans et pour un montant maximal de 10 milliards de renminbi, venant remplacer le programme signé en août 2016 et arrivé à échéance en août 2018.

Dans le cadre de ce nouveau programme, Veolia Environnement a émis le 24 juin 2020, à l'occasion d'un placement privé auprès d'investisseurs chinois et internationaux, deux emprunts obligataires d'un montant total de 1,5 milliard de renminbi à échéance 24 juin 2023, portant un coupon de 3,85 %.

Le 16 décembre 2020, Veolia Environnement a poursuivi son programme d'émission par le biais de deux emprunts

obligataires d'un montant total de 1,5 milliard de renminbi à échéance le 16 décembre 2023, portant un coupon de 4,45 %.

Au 30 juin 2022, l'encours du nominal de ces emprunts s'élevait à 3 milliards de renminbi, soit 431 millions d'euros équivalents.

Billets de trésorerie

Veolia Environnement dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de titres négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* – NEU CP) plafonné à 6 milliards d'euros, dont la documentation financière a été mise à jour auprès de la Banque de France le 7 septembre 2020.

Au 30 juin 2022, l'encours des titres négociables à court terme émis par la Société s'élevait à 4 678 millions d'euros.

Le 18 mai 2020, Veolia Environnement a établi un programme de titres de *commercial paper* (titres de créances négociables) plafonné à 600 millions de livres sterling auprès de la Bank of England (initiatrice de ce programme) dans le cadre du programme d'aide financière aux entreprises impactées par la crise liée à l'épidémie de Covid-19 (*Covid Corporate Financing Facility*).

Le programme a été clôturé par la Bank of England.

6.2 Actionnariat de Veolia Environnement

6.2.1 REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2022

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et les pourcentages de capital et de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires connus de Veolia Environnement au 30 juin 2022. Depuis le 3 avril 2016 a été mis en place un droit de vote double pour les actionnaires détenant leur action au nominatif depuis deux ans au moins en application de la loi Florange du 29 mars 2014.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous détenant directement ou indirectement environ 4 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société à la date du dépôt du présent Amendement.

Actionnaires au 30 juin 2022	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote exerçables	Pourcentage des droits de vote exerçables*
Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	45 000 406**	6,42	71 036 525	71 036	9,77
Blackrock ⁽²⁾	38 488 771	5,49	38 488 771	38 488	5,29
Salariés ⁽³⁾	32 631 292	4,66	43 796 386	43 796	6,02
Veolia Environnement ⁽⁴⁾	12 785 615***	1,83	12 785 615***	0*	0*
Public et autres	571 665 632	81,60	574 054 333	574 054	78,92
Total	700 571 716	100,0	740 161 630	727 376	100,0

* Pourcentage des droits de vote par rapport aux droits de vote effectifs (les titres auto-détenus par Veolia Environnement étant privés de droit de vote).

** Dont 26 036 119 actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans.

*** Au 30 juin 2022, Veolia Environnement auto-détient 12 785 615 actions.

(1) Sur la base du relevé des actionnaires nominatifs au 30 juin 2022 établi par la Société Générale (établissement teneur de compte) et sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2022. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil légal de 10 % des droits de vote, à la baisse, de la Caisse des Dépôts date du 8 octobre 2021 (cf. Décisions et Informations AMF n° 221C2712 du 13 octobre 2021).

(2) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2022. Entre le 21 avril 2022 et le 31 juillet 2022, Blackrock a effectué plusieurs déclarations de franchissement de seuil légal de 5 % du capital et/ou des droits de vote à la hausse ou à la baisse (cf. Décisions et Informations AMF n° 222C1395, n° 222C1546, n° 222C1582, n° 222C1686, n° 222C1722, n° 222C1840, n° 222C1852). À la date de la dernière déclaration, soit le 18 juillet 2022, BlackRock détenait, directement et indirectement, 36 168 611 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,16 % du capital et 4,89 % des droits de vote de Veolia Environnement.

(3) Actionnariat direct et indirect, y compris via des véhicules d'investissement financier.

(4) Actions auto-détenues et privées de droit de vote. Cette information figure dans la déclaration mensuelle des opérations réalisées par Veolia Environnement sur ses propres titres auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 juillet 2022.

À la connaissance de la Société et à la date de dépôt du présent Amendement, il n'existe aucun engagement liant un ou plusieurs actionnaires de la Société et aucun pacte d'actionnaires ou aucune convention auxquels la Société est partie susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre ni pacte ou convention de cette nature auxquels seraient parties des filiales significatives non cotées de la Société.

Aucun tiers n'exerce de contrôle sur Veolia Environnement et, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement ou une prise de contrôle de la Société.

6.3 Politique de distribution des dividendes

6.3.1 DIVIDENDES PAR ACTION ET MONTANTS GLOBAUX VERSES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	Dividende 2017	Dividende 2018	Dividende 2019	Dividende 2020	Dividende 2021
Dividende brut par action	0,84	0,92	0,50	0,70	1,00
Dividende net par action	0,84*	0,92*	0,50 ⁽¹⁾	0,70 ⁽¹⁾	1,00 ⁽¹⁾
MONTANT GLOBAL DU DIVIDENDE DISTRIBUÉ*	462 685 249	509 096 391	277 172 439	397 078 213	687 879 017

* Le dividende est éligible à l'abattement de 40%.

** Montants réglés par la Société.

1 Approbation par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2022 (4ème résolution) de la fixation du dividende au titre de l'exercice 2021 à 1 euro.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1 Procédures judiciaires et arbitrage

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits ci-après. Par ailleurs, les contrôles et contentieux fiscaux sont présentés au chapitre 5, section 5.1, note 11.2 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022.

La présentation des principales procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage figurant au chapitre 5, section 5.1, note 12 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022 est incorporée par référence au sein de ce chapitre 7, section 7.1 Les principales mises à jour

concernant les litiges figurant à la note 12 et reflétant les évolutions significatives qui ont pu intervenir jusqu'à la date de dépôt de ce document sont décrites dans ce chapitre 7, section 7.1.

Il n'existe pas d'autres procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptibles d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

AMERIQUE DU NORD

États-Unis – Flint

cf. chapitre 5, section 5.1, note 12 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022 *supra*.

États-Unis – WASCO et Aqua Alliance

Certaines des filiales indirectes actuelles et anciennes de Veolia Eau aux États-Unis¹ sont défenderesses dans des procédures judiciaires aux États-Unis, dans lesquelles les demandeurs cherchent à obtenir réparation pour des préjudices corporels et autres dommages qui résulteraient d'une exposition à l'amiante, la silice et à d'autres substances potentiellement dangereuses. En ce qui concerne les procédures impliquant les anciennes filiales de Veolia Eau, certaines filiales actuelles de cette dernière demeurent responsables de leurs conséquences et en conservent parfois la gestion. En outre, les acquéreurs des anciennes filiales bénéficient, dans certaines instances, de garanties de Veolia Eau ou de la Société portant sur les conséquences éventuelles de ces procédures. Les demandeurs allèguent habituellement que les préjudices subis ont pour origine l'utilisation de produits fabriqués ou vendus par les filiales de Veolia Eau, ses anciennes filiales ou leurs prédécesseurs. Figurent généralement aux côtés des filiales de Veolia Eau ou de ses anciennes

filiales de nombreux autres défendeurs, auxquels il est reproché d'avoir contribué aux préjudices allégués. Des provisions ont été constituées au titre de la responsabilité éventuelle des filiales actuelles dans ces affaires en fonction, en particulier, du lien entre les préjudices allégués et les produits fabriqués ou vendus par ces filiales ou leurs prédécesseurs, de l'étendue des dommages prétendument subis par les demandeurs, du rôle des autres défendeurs et des règlements passés dans des affaires similaires. Les provisions sont constituées au moment où les responsabilités deviennent probables et peuvent être raisonnablement évaluées, et ne comprennent pas de provisions pour responsabilité éventuelle au titre de demandes qui n'auraient pas été engagées.

À la date de dépôt du présent document de référence, un certain nombre de procédures judiciaires ont été résolues, soit par transaction, soit par le rejet de la demande. Aucune des demandes n'a donné lieu au prononcé d'une condamnation.

Au cours de la période de dix ans s'achevant le 31 décembre 2021, la moyenne annuelle des frais engagés par le Groupe au titre de ces demandes, incluant les montants versés à des demandeurs et les frais d'avocats et dépens, s'élève à 933 248 dollars américains nets des remboursements par les compagnies d'assurance.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Lituanie

cf. chapitre 5, section 5.1, note 12 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022 *supra*.

ITALIE AFRIQUE MOYEN-ORIENT

Égypte

En septembre 2000, Veolia Propreté a conclu avec le Gouvernorat d'Alexandrie (« Gouvernorat ») un contrat ayant pour objet la collecte et le traitement des déchets, ainsi que le nettoyage urbain de la ville d'Alexandrie pour une période de 15 ans (« Contrat »).

En octobre 2011, Onyx Alexandria, filiale de Veolia Propreté et constituée afin d'exécuter le Contrat, a résilié ce dernier pour manquement grave du Gouvernorat à ses obligations de paiement, et plus généralement pour les fautes commises par la République arabe d'Égypte (« Égypte »), lesquelles ont

¹ Des Filiales du Groupe Aqua Alliance, ou de WASCO (anciennement dénommée Water Applications & Systems Corporation et United States Filter Corporation), société de tête

de l'ancien groupe US Filter dont la majeure partie des activités a été cédée à différents acquéreurs en 2003 et 2004.

causé la perte totale de l'investissement réalisé par Veolia Propreté.

En juin 2012, Veolia Propreté a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de l'Égypte sur le fondement du traité bilatéral d'investissement franco-égyptien («TBI») et sous l'égide du CIRDI (Centre International pour le Règlement des différends relatifs aux investissements).

Le 9 novembre 2016, le Gouvernorat a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de Veolia Propreté et Onyx Alexandria sous l'égide du Cairo Regional Centre for International Commercial Arbitration («CRCICA») et a demandé à être indemnisé pour les dommages résultant de la supposée résiliation abusive alléguée du Contrat et du non-respect par Onyx Alexandria de ses obligations contractuelles à hauteur d'un montant de 186,2 millions de livres égyptiennes (correspondant à environ 10 millions d'euros). Veolia Propreté et Onyx Alexandria contestent intégralement le bien-fondé de l'ensemble des demandes du Gouvernorat.

Par sentence du 25 mai 2018, le tribunal arbitral CIRDI a estimé que les violations du Contrat par le Gouvernorat ne comportaient pas d'actes suffisamment graves de l'Etat pouvant être assimilés à des violations du TBI et par conséquent, a rejeté

l'ensemble des demandes d'indemnisation de Veolia Propreté. Le tribunal arbitral a notamment jugé que les réclamations contractuelles auraient dû être soumises à l'arbitrage du CRCICA en vertu de la clause compromissoire contenue dans le Contrat. Dans le cadre de cet arbitrage, Onyx Alexandria a présenté des demandes reconventionnelles d'environ 1 milliard de livres égyptiennes (correspondant à environ 54,1 millions d'euros) et le Gouvernorat a amendé ses demandes initiales sollicitant une indemnisation d'environ 28,9 millions d'euros.

Le 24 février 2022, le tribunal a rendu sa sentence et fait partiellement droit aux demandes des deux parties.

Après compensation des sommes allouées à chaque partie, Onyx Alexandria devrait recevoir environ 51 millions de livres égyptiennes (correspondant à environ 2,7 millions d'euros) hors intérêts.

En juin 2022, le Gouvernorat a notifié à Onyx Alexandria un recours en annulation partielle de la sentence arbitrale.

Veolia Propreté contre la République d'Italie

cf. chapitre 5, section 5.1, note 12 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022 *supra*.

VEOLIA TECHNOLOGIES ET CONTRACTING

VWT contre K+S Potash

cf. chapitre 5, section 5.1, note 12 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022 *supra*.

VWT contre Antero

cf. chapitre 5, section 5.1, note 12 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022 *supra*.

7.2 Documents accessibles au public

Type de documents	Accessibilité
<ul style="list-style-type: none">▪ communiqués de la Société,▪ documents de référence annuels et documents d'enregistrement universel (comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société et du Groupe) déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations.	<p>www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee</p> <p>30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers</p>
<ul style="list-style-type: none">▪ informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des 12 derniers mois en France et dans d'autres États membres conformément à la réglementation boursière et en matière de valeurs mobilières.	<p>www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee</p> <p>Site de l'AMF</p>
<ul style="list-style-type: none">▪ information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF.	<p>www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee</p>
<ul style="list-style-type: none">▪ statuts de la Société.	<p>www.veolia.com/fr/gouvernance</p>
<ul style="list-style-type: none">▪ procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux.	<p>30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers</p>

7.3 Contrôleurs légaux des comptes

KPMG SA

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Messieurs Éric Jacquet et Baudouin Griton.

2, avenue Gambetta Tour Eqho – 92066 Paris la Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 18 avril 2019 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ernst & Young et autres

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Messieurs Jean-Yves Jégourel et Quentin Séné.

1-2, place des Saisons – Paris - La Défense 1 – 92400 Courbevoie.

Société désignée le 23 décembre 1999 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 20 avril 2017 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7.4 Personne responsable de l'amendement du document d'enregistrement universel

7.4.1 RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Mme Estelle Brachlianoff, directrice générale de Veolia Environnement

7.4.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

« J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel 2021 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant dans le présent amendement présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Fait à Aubervilliers,

Le 4 août 2022

La directrice générale

Estelle Brachlianoff

7.5 Table de concordance

7.5.1 TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La table de concordance ci-après reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du Document d'enregistrement universel 2021 et du présent Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel 2021		Amendement	
	Chapitres/sections	Pages	Chapitres/sections	Pages
1 – Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente				
1.1 Indication des personnes responsables	8.8	562	7.4	105
1.2 Déclaration des personnes responsables	8.8	562	7.4	105
1.3 Déclaration ou rapport d'expert	N/A	N/A	N/A	N/A
1.4 Attestation d'un tiers	N/A	N/A	N/A	N/A
1.5 Déclaration sans approbation préalable		1		3
2 – Contrôleurs légaux des comptes	8.6	560	7.3	104
	intro du 2, 2.2 et 5.5.5	68, 77 et 348	2 et 4.5.3	7 et 40
3 – Facteurs de risques				
4 – Informations concernant l'émetteur				
4.1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1	552	-	-
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	8.1.1	552	-	-
4.3 Date de constitution et durée de vie	1.1.1 et 8.1.1	14 et 552	-	-
4.4 Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone de son siège et site web avec un avertissement	8.1.1	552	-	-
5 – Aperçu des activités				
5.1 Principales activités	1.1.3, 1.3.1 et 1.3.2	16, 23 et 28	-	-
5.2 Principaux marchés	1.3.3, 1.3.4 et 1.5	30, 31 et 42	-	-
5.3 Événements importants dans le développement des activités	1.2, 5.2.1, 5.2.2 et 6.1.6 note 3	17, 326, 327 et 366	4.1, 4.2, 5.1.6 note 3 et 4	18, 20, 59 et 62
5.4 Stratégie et objectifs	1.1, 1.2, 4.1, 5.2.1 et 5.5.6	14, 17, 198, 326 et 348	4.5.4	40
5.5 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.5.3.1	56	-	-
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.3.4.2	36	-	-
5.7 Investissements				
5.7.1 Principaux investissements réalisés	5.2.2.2, 5.4.2 et 6.1.6 note 4.2	328, 343 et 370	4.2.3.2, 4.4.2 et 5.1.6 note 3 et 4.1	22, 37, 59 et 62

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel 2021		Amendement	
	Chapitres/sections	Pages	Chapitres/sections	Pages
5.7.2 Principaux investissements en cours	5.1, 5.2.2.1 et 6.1.6 note 4.4.1	324, 3274.2.3.1 et 372	5.1.6 note 4.3.1	21 et 64
5.7.3 Informations sur les co-entreprises et les entreprises associées	6.1.6 note 6.2.4	382	5.1.6 note 6.2.1	68
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	4.2	207	-	-
6 – Structure organisationnelle				
6.1 Description sommaire du Groupe	1.5.1	42	-	-
6.2 Liste des filiales importantes	6.1.6 note 16 et 6.2.5 note 7.11	456 et 504	-	-
7 – Examen de la situation financière et du résultat				
7.1 Situation financière				
7.1.1 Évolution et résultat des activités et de développement	Indicateurs clés de performance et 5.5.1, 5, 6 et 6.1.1 à 6.1.3	1 à 12, 4.3, 5.1.1 à 5.1.3, 198, 326, Profil, 4.1, 5.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.3.3, 331, 332, 335, 346, 349, 354 à 357	25,46 à 49	
7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matières de recherche et de développement	1.4	38	-	-
7.2 Résultat d'exploitation	5.3.4.1, 5.3.4.5 et 6.1.6 note 6.2	337, 339 et 380	4.3.4 et 5.1.6 note 6.2	33 et 67
8 – Trésorerie et capitaux				
8.1 Information sur les capitaux	6.1.5 et 6.1.6 note 10	360 et 440	5.1.5 et 5.1.6 note 9	52 et 82
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	6.1.4, 6.1.6 notes 6.3, 9.3.2 et 7.1.7, 8.4	358, 385, 545 et 559	5.1.4, 5.1.6 note 6.3, et 8.3.2, 6.1.3	50, 69,80 et 96
8.3 Besoins de financement et structure de financement	5.4.1, 5.4.3, 5.4.4, 6.1.6 notes 9.1 et 9.2	341, 344, 344, 414 et 422	4.4.1, 4.4.3, 4.4.4, 5.1.6 note 8.1 et 8.2	36, 38, 38, 76 et 79
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement les activités du Groupe	6.1.6 note 9.1.3	421	5.1.6 note 8.1.4	79
8.5 Sources de financement attendues	N/A	N/A	-	-
9 – Environnement réglementaire				
10 – Informations sur les tendances				
10.1.a Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	1.3.2 et 5.5.4	28 et 348	4.5.2	40
10.1.b Description de tout changement significatif de performance financière du Groupe	N/A	N/A	-	-
10.2 Tendances, incertitude, contrainte, engagement ou événement, dont l'émetteur a connaissance, susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	1.2 et 5.5.6	17 et 348	4.5.4	40
11 – Prévisions ou estimations du bénéfice				
11.1. Prévision ou estimation du bénéfice publiée	5.5.6	348	4.5.4	40

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel 2021		Amendement		
	Chapitres/sections	Pages	Chapitres/sections	Pages	
11.2	Déclaration énonçant sur les principales hypothèses de prévisions ou d'estimations de bénéfices	5.5.6	348	4.5.4	40
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	5.5.6	348	4.5.4	40
12 – Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale					
12.1	Informations concernant les membres du conseil d'administration et la direction générale	3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3	106 et 118	3.1	14
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	3.1.3	118	-	-
13 – Rémunération et avantages					
13.1	Montant des rémunérations versées et avantages en nature	3.4.1, 3.4.3 et 3.4.4	139, 163 et 174	3.2	15
13.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement aux mandataires sociaux de pensions, de retraites ou d'autres avantages	6.1.6 note 7.3 et 3.4.2	397 et 485	-	-
14 – Fonctionnement des organes d'administration et de direction					
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	3.1.1 et 3.1.2	106 et 118	3.1.1	14
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de la direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages	6.1.6 note 14, 3.1.3 et 3.6	455, 118 et 191	5.1.6 note 13	92
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	3.2.2.1 et 3.2.2.3	130 et 134	3.1.1 et 4.2.6	14 et 23
14.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	3.2.1.1	119	-	-
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	3.1.2, 3.2.1.2, 3.2.2 et 6.1.6 note 3	118, 119, 130 et 366	4.2.6, 5.1.6 note 5	23, 65
15 – Salariés					
15.1	Nombre des salariés et répartition des effectifs	Profil/Chiffres clés et 4.4.2	12 et 265	-	-
15.2	Participations dans le capital et stock-options des mandataires sociaux	3.1.1.2, 3.4.1.1.2, 3.4.3, 3.4.4 et 3.5.1	107, 142, 163, 174 et 188	3.2 et 4.2.5	14 et 23
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	4.4.4.4 et 5.2.4	280 et 329	4.2.5	23
16 – Principaux actionnaires					
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.2 et 8.1.5	546 et 555	6.2.1	99
16.2	Existence de droits de vote différents	7.2 et 8.1.4	395 et 555	6.2.1	99
16.3	Contrôle de l'émetteur	7.2.2	396	6.2.1	99
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	8.3	559	-	-
17 –	Transactions avec des parties liées	3.6 et 6.1.6 note 14	191 et 455	4.5.1 et 5.1.6 note 13	40 et 92

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel 2021		Amendement	
	Chapitres/sections	Pages	Chapitres/sections	Pages
18 – Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur				
18.1 Informations financières historiques	Profil, 5.3.1, 6.1, 6.2 et 8.7	4, 331, 354, 468 et 561	1	6
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A	N/A	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	6.1.7 et 6.2.6	464 et 508	5.1.7	93
18.4 Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	N/A	N/A	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	7.3 et 8.1.2	548 et 553	6.3	99
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.1.6 note 13 et 8.2	451 et 557	5.1.6 note 12 et 7.1	87 et 102
18.7 Changement significatif de la situation financière	5.5.4 et 6.1.6 note 15	348 et 455	4.5.2 et 5.1.6 note 14	40 et 92
19 – Informations complémentaires				
19.1 Capital social				
19.1.1 Montant du capital émis et capital autorisé	7.1.1, 7.1.2 et 7.1.4	534, 534 et 538	6.1.1 et 6.2.1	96 et 99
19.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A	N/A	6.1.3	97
19.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales	7.1.3	535	6.2.1	99
19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.1.5, 7.1.7 et 6.1.6 note 9.1.1.1	543, 545.1.6 note 8.1.1.1 et 415	6.1.3	77 et 97
19.1.5 Droits d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.1.4	538	-	-
19.1.6 Options sur le capital de membres du Groupe	N/A	N/A	-	-
19.1.7 Historique du capital social	7.1.6	544	-	-
19.2 Acte constitutif et statuts				
19.2.1 Objet social et registre du Commerce	8.1.1	552	-	-
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	8.1.2 et 8.1.4 à 8.1.6	553 et 555	-	-
19.2.3 Dispositions pouvant retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A
20 – Contrats importants	8.3	559	N/A	N/A
21 – Documents disponibles	8.5	560	7.2	104

7.5.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent amendement comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Rapport financier semestriel	Pages
1 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022	44 à 92
2 – Rapport semestriel d'activité	17 à 43
Evènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	17 à 22
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice	40
Principales transactions intervenues entre les parties liées	40 et 92
3 – Déclaration du responsable	105
4 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 1er semestre de l'exercice 2022	93

Contacts Analystes & Investisseurs

Ronald Wasylec - Ariane de Lamaze

Tel. + 33 1 85 57 84 76 / 84 80

investor-relations@veolia.com



Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2018.

Conception-réalisation couverture : **HAVAS PARIS**/Photo © Médiathèque Veolia/Alexandre Dupeyron © Constantine Johnny/Getty Images

Ressourcer le monde

Veolia Environnement

Société anonyme au capital de 3 502 858 580 euros
403 210 032 RCS Paris

Siège administratif :

30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers - France
Tél. : +33 (0)1 85 57 70 00

Siège social :

21, rue La Boétie - 75008 Paris - France

www.veolia.com